



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8167^e séance

Jeudi 25 janvier 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Umarov	(Kazakhstan)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kuwait	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Bangladesh, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Estonie, de l'Indonésie, de l'Islande, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, du Qatar et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur

permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Trop souvent, nous nous sommes réunis dans cette salle et nous avons déclaré que le conflit israélo-palestinien était à un stade critique, que la situation sur le terrain n'était pas tenable. Nous avons tous adopté une approche typique, visant à gérer le conflit plutôt qu'à le régler. Certains croient que le conflit peut être réglé au moyen des négociations et des compromis bilatéraux pacifiques en traitant des questions relatives au statut final concernant les frontières, la sécurité, les réfugiés et le statut de Jérusalem sur la base des accords précédemment conclus entre les parties et des résolutions pertinentes de l'ONU. Ils estiment que pour régler le conflit, il faut qu'il y ait deux États, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. D'autres croient à des mesures unilatérales, qui ne peuvent conduire qu'à la réalité d'un seul État, incompatible avec les aspirations des deux peuples.

D'autres encore croient à la violence et sont convaincus que les affrontements sont la seule option. Ils n'acceptent pas que les Palestiniens comme les Israéliens – les juifs, les chrétiens et les musulmans - ont des liens nationaux, historiques et religieux légitimes avec cette terre. Ils sont convaincus qu'un camp doit perdre pour que l'autre gagne; que ce territoire peut et doit appartenir à un seul peuple.

Nous – les Nations Unies, le Conseil de sécurité, la communauté internationale – avons la responsabilité de prouver que ceux qui croient à la violence et aux affrontements ont tort. Nous avons la responsabilité non seulement de leur prouver qu'ils ont tort, mais également d'œuvrer de concert avec les dirigeants palestiniens et israéliens en vue de la reprise des négociations et pour obtenir dans les plus brefs délais des résultats tangibles qui permettront de renforcer la position de ceux qui croient à la paix et de mettre en échec ceux qui appuient la terreur.

Cette année marquera le vingt-cinquième anniversaire des Accords d'Oslo. S'il est vrai que ce projet ambitieux en faveur de la paix ne s'est pas encore

concrétisé, ce n'est pas le moment d'abandonner ces accords. Toute autre possibilité ne serait pas de nature à améliorer la situation, mais se traduirait par une réalité bien pire, caractérisée par l'occupation et l'humiliation. C'est le moment de faire pression en faveur des politiques permettant de rétablir la confiance sur le terrain; c'est le moment de traiter des questions relatives au statut final sur la base d'un consensus international; c'est le moment de faire preuve de leadership politique pour éliminer les obstacles à une solution durable. Certains pourraient demander : en quoi consiste une solution durable? À mon avis, c'est une solution qui permet de satisfaire toutes les revendications et qui permet aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre séparément en paix en tant que voisins et partenaires dont la sécurité de l'un dépendra toujours de celle de l'autre, mais qui gèrent chacun leurs propres affaires au sein de leur propre État.

C'est le moment de faire preuve de leadership. Que l'on ne s'y trompe pas : s'il est vrai qu'il est possible que le climat et la dynamique négatifs actuels aient été exacerbés par les discours et les événements récents, ils n'ont rien de nouveau. Cela fait des années que nous sommes témoins de cette absence de volonté politique de prendre des mesures dignes de ce nom, de rétablir la confiance et de reprendre les négociations et de la propension à prendre des décisions unilatérales. Durant cette période, divers efforts de paix ont échoué à plusieurs reprises – victimes de priorités politiques qui sabotent les progrès vers la réalisation d'une solution à deux États ou victimes de la crainte de faire des compromis historiques avec le passé dans l'intérêt de l'avenir.

Cette paralysie a eu de graves conséquences, à savoir la poursuite de la violence et de l'insécurité; des activités d'implantation de colonies de peuplement en expansion constante; des divisions politiques persistantes parmi les Palestiniens; et une situation intolérable et qui ne cesse de se détériorer à Gaza, sous le contrôle du Hamas. Pris ensemble, ces éléments anéantissent tout l'espoir, provoquent la frustration et exacerbent la radicalisation sur le terrain. Aujourd'hui, nous devons faire un choix clair. Soit nous prenons d'urgence des mesures concrètes pour inverser cette tendance dangereuse, soit nous prenons le risque de voir éclater un autre conflit et une catastrophe humanitaire.

À cet égard, je voudrais d'emblée exprimer mes vives préoccupations concernant le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

(UNRWA) pour cette année. Même si nous nous félicitons de la contribution de 60 millions de dollars annoncée récemment par les États-Unis, elle représente une réduction importante de sa contribution traditionnelle, ce qui ne fait qu'exacerber le sentiment d'anxiété qu'éprouvent les 5,3 millions de réfugiés palestiniens qui connaissent déjà la plus longue crise de réfugiés de par le monde – une crise qui dure depuis 70 ans.

Compte tenu des tensions sur le terrain, je salue l'engagement ferme de l'UNRWA à continuer à fournir des services aux réfugiés palestiniens sans interruption. La fermeture ou la réduction des services à ce stade critique ne ferait que déstabiliser davantage une région où sévissent des conflits, l'insécurité et la radicalisation. Le 22 janvier, l'UNRWA a lancé une campagne mondiale de collecte de fonds en vue de collecter environ 500 millions de dollars pour garantir le fonctionnement de ses écoles, cliniques, services de secours et autres services en 2018 et au-delà. Je remercie les États Membres qui ont déjà pris part à cette campagne mondiale pour renforcer leur appui à l'UNRWA, et j'encourage les autres à faire de même.

Le conflit israélo-palestinien continue d'avoir des répercussions sur le plan humain sur le terrain. Les manifestations et des violences d'un niveau relativement faible se sont poursuivies en Cisjordanie et à Gaza suite à la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, le 6 décembre.

Depuis le 18 décembre, sept civils palestiniens, dont trois enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes au cours de manifestations et d'affrontements – quatre dans la bande de Gaza et trois en Cisjordanie – et deux autres Palestiniens sont morts de blessures qu'ils avaient reçues deux semaines auparavant lors de manifestations. Je prends note des préoccupations exprimées le 19 décembre par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, selon lequel la force utilisée doit être calibrée à la menace, la force létale ne doit être utilisée qu'en dernier recours, en cas de menace imminente de mort ou de blessure grave, et tous les incidents qui entraînent la mort d'individus doivent faire l'objet d'enquêtes par les autorités. J'exhorte les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de victimes dans de telles situations.

Le 9 janvier, un civil israélien a été abattu par des coups de feu tirés d'une voiture en marche près de Naplouse. Rien ne saurait justifier la terreur ou ceux qui la tolèrent, en font l'éloge ou la glorifient. Les auteurs

de cette attaque doivent être traduits en justice. Par la suite, le 18 janvier à Djénine, un Palestinien a été tué et plusieurs autres arrêtés lors d'un raid mené par l'armée israélienne pour rechercher les auteurs de l'attaque du 9 janvier, d'après ce qui a été rapporté.

Au cours de la période considérée, des militants palestiniens ont tiré huit roquettes et des obus de mortier depuis Gaza, dont trois ont frappé Israël, causant des dégâts matériels mais sans faire de blessés. En réponse, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont pris pour cible les sites militaires du Hamas à Gaza, sans faire de blessés, d'après ce qui a été rapporté. Les FDI ont également détruit, sous le point de passage de Kerem Shalom, un tunnel qui s'étendait de Gaza jusqu'en Israël et en Égypte. Il s'agit de la troisième opération de ce type menée au cours des trois derniers mois. J'ai déclaré à plusieurs reprises que toutes les activités des militants à Gaza, notamment le creusement de tunnels et les tirs de roquettes, doivent cesser. Elles mettent en péril la vie des Israéliens et des Palestiniens, accroissent le risque d'une nouvelle escalade des hostilités, sapent les appels à la levée des bouclages et en fin de compte, compromettent les perspectives de paix.

Les activités d'implantation de colonies menées par Israël se poursuivent bien qu'elles soient condamnées par une large majorité de la communauté internationale. Le 10 janvier, les autorités israéliennes chargées de l'aménagement du territoire ont présenté des plans pour la construction de plus de 1400 logements dans les colonies situées dans la zone C. En outre, un plan de construction de neuf logements à Psagot a été approuvé. Par ailleurs, quatre appels d'offre ont été lancés en vue de la construction de 500 logements, dont le dossier avait été traité en 2017. À titre de comparaison, pour l'ensemble de l'année dernière, les appels d'offres concernaient la construction de 50 unités seulement. En outre, les autorités ont annoncé qu'une dizaine de nouveaux appels d'offres pour la construction de 880 logements dans sept colonies seront publiés dans les semaines à venir.

La construction de colonies de peuplement est illégale au regard du droit international et constitue un des principaux obstacles à la paix. Les activités de peuplement sapent les chances de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre de la solution des deux États. Deux faits récents ont renforcé la conviction selon laquelle les forces qui veulent faire échec à une solution des deux États en Israël gagnent du terrain.

Le 31 décembre, le comité central du Likoud a adopté une résolution invitant à construire « sans restriction » des colonies de peuplement et à « étendre le droit israélien et la souveraineté israélienne à toutes les zones de colonies libérées en Judée-Samarie ». Bien que non contraignante, cette résolution accroît la pression politique en faveur de l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie et mine un peu plus la confiance de la Palestine dans les efforts de paix. Quelques jours plus tard, la Knesset a adopté un amendement à la Loi fondamentale sur Jérusalem qui, dans tout futur accord de paix, rendra probablement plus difficile pour Israël de transférer à l'Autorité palestinienne le contrôle des zones qui sont actuellement situées à l'intérieur du périmètre qu'il définit comme la juridiction municipale de Jérusalem.

La démolition de structures appartenant à des Palestiniens s'est également poursuivie, et 16 structures ont été démolies faute de permis de construire, lesquels sont quasiment impossibles à obtenir, comme l'indique le rapport du Quatuor pour l'année 2016. Ces mesures ont entraîné le déplacement de 14 Palestiniens. Quatre structures supplémentaires ont été détruites au cours d'une opération militaire à Jénine, provoquant le déplacement de 16 Palestiniens supplémentaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par le risque de démolition de 46 structures scolaires dans la zone C et à Jérusalem-Est.

Alors que les forces de sécurité continuent d'arrêter des Palestiniens au cours de leurs diverses opérations de sécurité – quelque 400 d'entre eux ont été placés en détention le mois dernier –, je veux insister sur un cas particulier. Le 1^{er} janvier, 12 chefs d'inculpation ont été retenus contre Ahed Tamimi, une Palestinienne de 16 ans arrêtée en décembre. Son placement en détention a eu lieu après la diffusion d'une vidéo qui la montre gifler et donner des coups de pied à deux soldats israéliens devant chez elle. Le 17 janvier, un tribunal militaire israélien a décidé qu'elle resterait en prison jusqu'à la fin de la procédure judiciaire à son encontre. Comme l'a déclaré le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme le 16 janvier, la détention d'un enfant ne doit être qu'une mesure de dernier ressort et pour la durée la plus courte possible. Je réitère l'appel du Haut-Commissaire à ce que les mineurs soient traités dans le respect du droit international et de la protection spéciale qu'il accorde aux enfants.

Sur le front politique palestinien, je tiens à signaler au Conseil qu'en réponse à la décision des États-Unis de

reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, et à la suite du vote de l'Assemblée générale du 21 décembre, le Conseil central palestinien s'est réuni à Ramallah, les 14 et 15 janvier. Dans sa déclaration finale, le Conseil central a notamment refusé de reconnaître les États-Unis comme un partenaire jusqu'à ce qu'ils annulent cette décision et reviennent sur leur désignation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme organisation terroriste ainsi que sur la fermeture du Bureau de l'OLP à Washington. Le Conseil central a déclaré en outre que le processus d'Oslo n'était plus valable et a chargé le Comité exécutif de l'OLP de suspendre la reconnaissance d'Israël jusqu'à ce qu'il reconnaisse l'État de Palestine et annule son annexion de Jérusalem-Est, d'arrêter la coordination en matière de sécurité et de revoir ses relations économiques avec Israël. Nous attendons toujours de voir si ces décisions seront adoptées et mises en œuvre par le Comité exécutif de l'OLP. Dans les circonstances actuelles, toutefois, j'encourage toutes les parties à s'abstenir de toute action et de tout discours qui compromettraient davantage les chances d'un retour à des négociations sérieuses, et à continuer de collaborer dans l'intérêt de la paix.

En ce qui concerne Gaza, l'aggravation de la crise humanitaire et des conditions de sécurité continue d'alimenter la détérioration de la situation. La mise en œuvre de l'Accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas négocié par l'Égypte est effectivement au point mort. Les deux parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord, en particulier sur les principaux obstacles, notamment la collecte des impôts, l'intégration des fonctionnaires du secteur public et le paiement de leurs salaires, le statut du retour de l'administration dans les ministères et autres institutions et, enfin, le contrôle de la sécurité à Gaza. Ces défis doivent être rapidement relevés, sous peine de compromettre entièrement le processus, laissant Gaza exposée au risque d'une nouvelle escalade.

Malgré ces revers, je constate avec satisfaction que les points de passage de Gaza sont restés sous le contrôle des autorités palestiniennes légitimes depuis leur transfert le 1^{er} novembre. Je salue également la décision de l'Autorité palestinienne, le 3 janvier, de reprendre les paiements de la totalité de l'électricité – 120 mégawatts – achetée à Israël pour Gaza, ce qui va permettre à l'approvisionnement de passer de six à huit heures d'électricité par jour.

La situation humanitaire, cependant, reste désastreuse. Avec les fonds actuellement disponibles,

l'Organisation des Nations Unies ne sera pas en mesure de fournir du combustible aux hôpitaux et aux infrastructures critiques à Gaza après la fin du mois de février. Je prends également note de la décision d'Israël d'approuver quelque 85 projets du secteur privé par l'intermédiaire du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza depuis le début de l'année. Cependant, ces avancées positives ne remplacent pas la levée des bouclages imposés à Gaza ni le retour de la bande sous le plein contrôle de l'Autorité palestinienne légitime. Il faut s'attaquer de toute urgence et de manière efficace au cocktail explosif que représente la conjugaison des problèmes humanitaires, politiques et de sécurité.

Pour appuyer le processus de paix et remédier à la situation critique à Gaza, la Norvège et l'Union européenne vont convoquer une session extraordinaire du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens le 31 janvier, au niveau ministériel. Cette importante réunion vise à rassembler toutes les parties afin de débattre des mesures à prendre pour accélérer les efforts qui pourraient soutenir une solution des deux États négociée et pour permettre à l'Autorité palestinienne de reprendre le plein contrôle de Gaza. J'invite les parties à travailler de manière constructive et à produire des résultats concrets à l'appui de ces objectifs.

En ce qui concerne le Liban, des efforts sont toujours déployés pour consolider la stabilité du pays après le retour du Premier Ministre Hariri. Dans le cadre de la mise en œuvre du communiqué du Groupe international de soutien au Liban publié le 8 décembre à Paris, les préparatifs sont en cours pour la tenue d'une conférence en faveur d'un appui à l'Armée libanaise et aux institutions chargées de la sécurité, qui doit être organisée en Italie fin février. Les préparatifs se poursuivent également en vue des élections parlementaires prévues en mai.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) reste calme dans l'ensemble. Après que les Forces de défense israélienne ont annoncé leur intention d'effectuer des travaux d'infrastructure au sud de la Ligne bleue, y compris dans des zones où les élus libanais ont fait part de leurs vives objections, les responsables de la FINUL collaborent avec les deux parties par l'intermédiaire des mécanismes de liaison et de coordination en place. La question sera examinée à la prochaine réunion tripartite.

Pour terminer, je voudrais insister sur la gravité des défis actuels.

Vingt-cinq ans après la signature des Accords d'Oslo, nous sommes à un stade critique du processus de paix. L'incertitude et l'instabilité de l'environnement actuel durcissent les positions et aiguisent la rhétorique de tous les côtés – une situation qui profite directement aux extrémistes et accroît le risque d'un nouveau conflit. En l'absence d'une proposition crédible qui pourrait devenir la base des négociations sur le statut final, la communauté internationale doit continuer de créer les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers. Nous devons également réaffirmer le consensus international selon lequel la solution des deux États demeure la seule option viable pour un règlement juste et durable du conflit. Nous devons défendre bec et ongles cette position.

Dans le même temps, il est essentiel de continuer d'appuyer le renforcement des institutions palestiniennes et l'amélioration de la prestation de services aux Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Autoriser le projet palestinien à reculer en cette étape délicate risque de déstabiliser davantage une situation déjà précaire. Les récentes réductions du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne font qu'aggraver ces préoccupations.

En ce qui concerne Gaza, j'appelle la communauté internationale à appuyer les efforts pour que ce territoire revienne sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Si le processus s'enlise, la population de Gaza sera confrontée à des conditions de plus en plus désespérées et perdra tout espoir de progrès. Je félicite l'Égypte pour son rôle de chef de file et son engagement constant dans ce processus.

Nous ne pouvons plus attendre pour inverser la mauvaise trajectoire actuelle du conflit. Chaque avancée dans les colonies illégales, chaque personne tuée et chaque effort avorté à Gaza fait qu'il est plus difficile pour les Palestiniens et les Israéliens de surmonter leurs divisions, de rétablir la confiance et de s'engager en faveur du règlement du conflit. Il est temps d'inverser la tendance destructrice et de recommencer à poser les fondements de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État de Palestine.

M. Mansour (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je félicite le Kazakhstan pour son

accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je vous remercie, Monsieur le Président, de votre conduite avisée de l'important programme du Conseil. Nous remercions aussi de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov.

Je présente également nos chaleureuses félicitations aux nouveaux membres élus du Conseil de sécurité – la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, les Pays-Bas, le Pérou et la Pologne – et je leur souhaite plein succès pour ce qui est de remplir leurs responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil, tandis qu'ils cherchent collectivement à s'acquitter du devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous réaffirmons également notre sincère gratitude aux pays qui ont achevé leur mandat au Conseil de sécurité – l'Égypte, l'Italie, le Japon, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay – et à leurs délégations qui ont fait preuve d'un dévouement, d'une compétence et d'une sagesse exemplaires. Nous saluons leurs contributions aux efforts du Conseil pour traiter des nombreuses questions critiques inscrites à son ordre du jour, notamment la question de Palestine, pendant tout leur mandat et face à de nombreuses crises. Ces contributions se sont traduites le plus récemment par le vote du Conseil le 18 décembre 2017 sur le projet de résolution déposé par l'Égypte (S/2017/1060), en tant que représentant arabe au Conseil, sur le statut de Jérusalem. Bien que le projet de résolution ait malheureusement fait l'objet d'un veto (voir S/PV.8139), nous restons reconnaissants de la position honorable prise par la majorité écrasante des pays, qui ont réaffirmé les résolutions pertinentes et les principes clefs de la paix palestino-israélienne, lesquels font l'objet d'un consensus international.

Avec le recul, nous pouvons constater que l'année 2017 s'est terminée sur une note décourageante car nous avons été témoins de décisions dénigrant les droits et les aspirations nationales du peuple palestinien et rejetant le consensus mondial qui prévaut depuis des décennies, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité relatives à Jérusalem et à l'ensemble du conflit palestino-israélien. En même temps, toutefois, nous avons trouvé réconfort et espoir dans le rejet retentissant de telles décisions et dans les réaffirmations sans équivoque – ici dans la salle du Conseil, à l'Assemblée générale et dans les capitales du monde entier – des résolutions pertinentes, notamment les

résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016); du respect du statut juridique, politique et historique de la ville de Jérusalem; du statut de Jérusalem-Est comme étant occupée et faisant partie intégrante du reste du territoire palestinien occupé depuis 1967; du respect du statu quo historique au Haram el-Charif et de la tutelle par la Jordanie des lieux saints musulmans et chrétiens dans la ville; et des positions et principes fondamentaux qui reconnaissent le statut particulier de Jérusalem, la sensibilité de cette question et son caractère central pour le rétablissement de la paix, et donc la place qui lui est faite parmi les questions touchant au statut final et à résoudre pour l'instauration d'une paix juste et durable.

Les hypothèses selon lesquelles tout cela pourrait être éludé d'une façon ou d'une autre, ou que la paix pourrait être réalisée autrement – que ce soit unilatéralement ou par l'imposition illégale de faits sur le terrain – sont des hypothèses au mieux erronées, et au pire dangereuses et répréhensibles.

Notre position de rejet de la décision du 6 décembre 2017 prise sur Jérusalem par le Gouvernement des États-Unis a été pleinement transmise au Conseil et reste inébranlable. Nous continuons d'insister sur le respect du droit et de nos droits, et nous rejetons cette décision unilatérale et provocatrice, qui contrevient directement à la Charte des Nations Unies et aux résolutions adoptées par les Nations Unies à ce sujet. La décision est nulle et non avenue et n'a aucun effet juridique sur le statut de Jérusalem. Nous nous félicitons de l'affirmation décisive, le 21 décembre 2017, de l'Assemblée générale à cet égard (voir A/ES-10/PV.37), et nous réaffirmons aussi notre vive gratitude pour les mesures prises par le Conseil ministériel arabe, le Sommet de l'Organisation de la coopération islamique et le Mouvement des pays non alignés en réponse à cette crise.

En réponse aux déformations répétées de notre position, je suis obligé de la préciser davantage. Notre position ne vise pas à manquer de respect et ne doit être ainsi interprétée par personne. Au contraire, c'est une position ancrée dans le plein respect du droit, des principes de justice et d'équité, de la Charte des Nations Unies, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du consensus international de plusieurs décennies sur les paramètres d'une solution pacifique. C'est une position de respect des aspirations nationales légitimes de notre peuple, qui a été patient et inébranlable malgré la grave injustice dont il continue de souffrir. C'est une position de respect des droits de l'homme et de la dignité

de notre peuple, dont nous ne pouvons permettre qu'ils lui soient déniés. Aucun prix ne peut être assigné aux droits et à la dignité d'un peuple, quel qu'il soit. Ils ne peuvent pas être anéantis par les menaces, l'intimidation ou les mesures punitives. De telles tentatives doivent être rejetées par tous ceux qui recherchent la paix et la justice et qui croient vraiment qu'il n'est possible de les instaurer que par la voie du droit international.

Nous resterons donc résolus sur trois points : dans notre demande d'appliquer le droit international à la question de Palestine, dans toutes ses dimensions et sans aucune exception, dans notre quête historique de l'exercice des droits inaliénables de notre peuple, et dans notre attachement à la paix et à la coexistence.

Rien de ce que nous avons fait récemment ou à aucun autre moment pendant les longues années du processus de paix au Moyen-Orient ne doit être mal interprété ou présenté cyniquement comme étant un rejet de la paix. Au contraire, bien qu'il soit inacceptable que nous - la partie lésée, le peuple occupé, spolié, colonisé et brutalisé - soyons priés de démontrer à maintes reprises que nous sommes dignes de nous voir accorder des droits de l'homme inaliénables, notamment le droit d'être un peuple libre sur son propre territoire, nous avons constamment démontré notre bonne foi et notre attachement à la paix.

Nous avons agi ainsi malgré l'énorme sacrifice qu'on nous a demandé de consentir dans le contexte du compromis historique conçu par la communauté internationale sous la forme de la solution des deux États sur la base des frontières antérieures à frontières 1967. Nous avons accepté ce compromis il y a 30 ans, en 1988, et nous y avons adhéré depuis lors pendant chaque phase du processus de paix, à partir d'Oslo. Nous y sommes restés attachés même en présence de la duplicité, de la mauvaise foi et des politiques et pratiques illégales d'Israël, Puissance occupante, qui a détruit non seulement la solution des deux États, centimètre par centimètre et jour après jour, mais aussi la conviction même que la paix est possible. Personne ne peut raisonnablement nier cela.

Il est donc effarant de voir réapparaître les affirmations du Premier Ministre israélien et d'autres responsables gouvernementaux que le Président de l'État de Palestine, le Président Mahmoud Abbas, n'est pas un homme de paix. En exploitant les circonstances actuelles et la colère et le ressentiment qu'elles ont provoqués, ils tentent une fois encore de détourner l'attention de la communauté internationale et d'é luder leur responsabilité

pour l'impasse politique et la situation déplorable sur le terrain en proférant des affirmations aussi fausses et honteuses au sujet de la partie palestinienne. Nous avons déjà vu cette diabolisation auparavant; elle est répugnante et nous la rejetons fermement.

L'histoire et les faits parlent d'eux-mêmes et de telles affirmations ne sauraient être plus éloignées de la vérité. L'attachement du Président Abbas à la diplomatie, au droit international, aux négociations et à la non-violence comme moyens de parvenir à une solution pacifique et juste qui réaliserait les droits du peuple palestinien et ses aspirations légitimes à vivre dans la liberté, la dignité et la sécurité dans sa patrie, tout en coexistant côte à côte avec Israël dans le contexte de la solution des deux États, a été démontré à de nombreuses reprises.

Le Président Abbas continue de mener des consultations actives avec les capitales du monde entier : il vient de se rendre à Bruxelles il y a quelques jours, et il s'est rendu à Addis-Abeba, à Amman, à Ankara, à Beijing, à Berlin, au Caire, à Madrid, à Moscou, à New Delhi, à Paris, à Washington et ailleurs tout au long de l'année écoulée. En outre, il n'a pas cessé d'accueillir des délégations dans le cadre de notre quête constante de paix. C'est l'œuvre de toute sa vie et la direction palestinienne s'y attelle, en paroles comme en actes, depuis des décennies. Remettre cela en doute – dans la tempête de provocations et de ruses à laquelle nous sommes soumis en réponse à la position de principe ferme qui est la nôtre – révèle des intentions foncièrement mauvaises, immorales et insultantes.

Dans le contexte de ces faits nouveaux et de la situation toujours plus grave qui prévaut sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans nos camps de réfugiés à travers toute la région, dire que c'est l'existence même du peuple palestinien qui est menacée serait au-dessous de la vérité. Nous avons sonné l'alarme dans le passé, en vain. Toutefois, la gravité de la situation nous pousse de manière impérieuse à le faire à nouveau aujourd'hui. Nous le faisons parce que nous pensons sincèrement que notre cause est juste et parce que nous sommes extrêmement préoccupés par le sort de notre peuple, mais aussi parce que nous sommes profondément convaincus que, grâce à la puissance du droit international et au rôle de l'Organisation, nous connaissons la justice et une issue pacifique au conflit qui a infligé tant de souffrances et de drame.

Actuellement, le monde est témoin de tous les détails choquants de la déshumanisation du peuple palestinien : de son asservissement et des privations qu'il subit, des tentatives visant à effacer son histoire, son héritage et son identité, et de la destruction systématique de ses communautés vieilles de plusieurs générations, de ses espérances et de sa volonté, sans que rien laisse présager la fin de cette mascarade. Notre position ne relève donc en rien d'une surenchère ou de vaines gesticulations. Ce sont des vies humaines qui sont en jeu - dans ce cas précis, l'existence de toute une nation.

Il s'agit d'une crise qui porte incontestablement sur notre existence même dans notre foyer national, sur nos droits, notamment le droit à l'autodétermination et au retour, et sur la survie de notre peuple. Et, comme des crises historiques analogues, elle est entièrement due à l'homme et elle est aggravée jour après jour par la prévalence de la force sur le droit et par les décisions, la cupidité et la cruauté des êtres humains, qui torturent des enfants, des femmes et des hommes innocents et qui en déterminent la destinée. Le crime de cette population? C'est son origine ethnique palestinienne et sa religion musulmane ou chrétienne, et non juive, et son insistance à vouloir vivre dans la liberté et la dignité sur sa terre natale.

Pour cette raison, les Palestiniens sont ouvertement dénigrés et diabolisés par la Puissance occupante et son peuple, que les incitations à la haine poussent à commettre des actes d'extrémisme et de terreur purs et simples à leur encontre. Ils sont contraints de fuir leurs terres et leurs foyers par une occupation violente et répressive qui, implacablement, colonise, fragmente et annexe leur territoire, en implantant des colonies de peuplement et en construisant le mur à un rythme effréné. Leurs droits fondamentaux sont foulés aux pieds, et ils subissent un siège et un blocus dans ce qui relève d'une forme massive de châtement collectif. Ils sont arrêtés, placés en détention et emprisonnés. Même les enfants ne sont pas épargnés, comme nous l'a dit M. Mladenov ce matin. Nous avons assisté à une telle horreur lorsqu'une fille de 16 ans, Ahed Tamimi, et un garçon de 16 ans, Malik Al-Jawabra, ainsi que des centaines d'autres enfants, ont été enlevés de leur domicile, retenus en captivité par l'occupation et jugés par l'unique tribunal militaire pour mineurs au monde.

Tout cela est fait sous le prétexte de défendre la sécurité et d'appliquer des édits religieux, en vertu de quoi tous les moyens – si brutaux, immoraux et illégaux soient-ils – sont justifiés pour continuer à piller, à

déplacer, à humilier et à torturer l'autre. Même dans cette salle – où siège l'organe politique et multilatéral suprême en matière de sécurité – et au sein d'une organisation laïque dont la création était fondée sur le droit international, notre langue commune, on nous soumet à des prédications bibliques et on nie les droits de tout un peuple en arguant d'une idéologie religieuse et en se fondant sur les principes de suprématie et d'exclusivité. Non seulement cela est contraire au droit international et aux droits de l'homme, mais cela crée au Conseil un précédent dangereux qui va bien au-delà de la seule question de Palestine.

Les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la raison même de l'existence de l'ONU sont foulés aux pieds sous nos yeux et en toute impunité. Une fois encore, le message est que le droit importe peu, et que ceux qui respectent les règles seront perdants tandis que ceux qui les enfreignent et les bafouent seront gagnants. Quelle incidence ce message aura-t-il sur nos jeunes, en cette période critique de l'histoire de notre région et du monde? Dans le même ordre d'idées, nous devons demander quel message véhicule la diminution de l'appui humanitaire alors que les besoins sont pressants. Qu'y a-t-il à gagner en privant des réfugiés innocents et vulnérables de leurs moyens de subsistance et en les poussant au désespoir? Comment cela peut-il servir la cause de la paix et de la stabilité? Comment peut-on accepter la politisation de l'aide humanitaire? C'est impossible.

Nous appelons à la compassion et au respect du droit humanitaire, des principes en la matière et des responsabilités collectives. Nous exhortons les donateurs à amplifier leur appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à faire en sorte que cette assistance humanitaire et au développement vitale et internationalement reconnue puisse continuer de servir les plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens et à contribuer à la stabilité régionale en cette période extrêmement turbulente. Nous accueillons favorablement la déclaration récente du Commissaire général Pierre Krähenbühl et l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale à se tenir aux côtés de l'Office et à honorer ses engagements de longue date et ses principes communs. Nous saluons également les efforts faits par le Secrétaire général António Guterres pour mobiliser un appui.

Par ailleurs, nous prenons acte du rôle important que jouent les pays hôtes et de la générosité dont font

preuve certains États qui amplifient actuellement leur appui pour aider l'Office, conformément à la demande de l'Assemblée générale, conformément aux obligations et engagements en vigueur et aux résolutions pertinentes, dans l'attente d'une solution juste. Nous appelons tous les États à accroître, dans la mesure du possible, l'appui qu'ils accordent à l'Office, en mettant en relief le message du Commissaire général aux termes duquel, au-delà de l'aide humanitaire, l'UNRWA incarne l'espoir et le respect des droits et de la dignité, d'importance si cruciale en l'absence de solution, alors que le désespoir et l'incertitude face à l'avenir gagnent du terrain.

En l'espace d'une année, nous avons vu les espoirs de paix prendre de l'essor avant de s'effondrer soudainement. Depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016) il y a un an dans cette même salle, la dramatique détérioration de la situation, l'escalade des tensions et l'aggravation de l'impasse politique ont suscité de graves préoccupations. Nous restons convaincus que la résolution 2334 (2016) représente la meilleure possibilité de rectifier le cap et de sauvegarder la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, dans le but de mettre fin à l'occupation israélienne commencée en 1967, ce qui réglerait de manière juste la question de Palestine dans tous ses aspects et ferait de la paix israélo-palestinienne une réalité. Voilà ce qui sous-tendait l'urgence de l'adoption de cette résolution et qui explique le bon accueil unanime que lui a fait la communauté internationale à l'époque - à l'exception du Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, et de son gouvernement, qui font obstacle à la solution des deux États et à tous les efforts de paix.

L'incapacité de mettre en œuvre les résolutions pertinentes et de faire répondre Israël de son non-respect de celles-ci et de ses violations flagrantes ne fait que favoriser cette impunité et assombrir jour après jour et heure après heure les perspectives de paix. La complaisance et le défaitisme face à ces crimes et, pis encore, la complicité sous quelque forme que ce soit, sont totalement inacceptables. À cet égard, toutes les actions violant les résolutions pertinentes et reconnaissant les mesures illégales d'Israël en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont inexcusables, illégales et doivent être condamnées par tous.

Le moment est venu d'agir collectivement, en réponse aux appels explicites lancés dans la résolution 2334 (2016), notamment d'intensifier et d'accélérer les efforts diplomatiques entrepris et l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de

parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, et de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967.

Le moment est venu pour la communauté internationale de mobiliser la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes et raviver l'option de la paix afin de prévenir l'incidence grave que la détérioration continue de la situation actuelle aura aux plans régional et international. Bien au contraire, les faits récents ne doivent pas nous dissuader d'aller de l'avant sur cette base, mais doivent plutôt nous renforcer dans notre détermination.

Nous réitérons l'appel de la direction palestinienne, tel que lancé la semaine dernière par les plus hauts responsables du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine, en faveur d'un processus de paix collectif placé sous les auspices de la communauté internationale visant à parvenir à un règlement juste et à permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits longtemps refusés. Il s'agit d'une demande légitime car, malgré nos meilleurs efforts, il est clair que les initiatives unilatérales ont échoué. Les mécanismes pour un tel processus collectif existent déjà et doivent être activés immédiatement.

Nous demandons au Quatuor, en gardant à l'esprit ses responsabilités; au Conseil de sécurité, en gardant à l'esprit les obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte et de ses résolutions pertinentes; et à l'ONU, en gardant à l'esprit sa responsabilité permanente vis-à-vis de la question palestinienne jusqu'à ce qu'un règlement juste lui soit trouvé, d'agir maintenant, sur la base du droit international et avec les moyens à leur disposition, pour freiner cette régression dangereuse et préserver les perspectives de paix.

Nous soulignons la disposition affichée et les capacités de l'Union européenne et de la Fédération de Russie de remplir leurs rôles respectifs au sein du Quatuor, conformément au mandat qui lui est confié par le Conseil de sécurité, et nous pensons que son élargissement à d'autres partenaires internationaux et régionaux pertinents et de bonne volonté servirait la cause de la paix. Nous prions instamment tous les pays épris de paix, petits et grands, d'appuyer sans plus de retard notre appel en faveur d'une action collective, dans l'intérêt de la paix et de la justice.

Nous demandons une fois de plus aux pays qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, dans le respect du droit *erga omnes* du peuple palestinien à l'autodétermination, et en tant que contribution significative à un règlement pacifique du conflit palestino-israélien, sur la base de la solution des deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Tous les États doivent redoubler d'efforts pour honorer leurs engagements et s'acquitter de leurs obligations de mettre fin à la situation illégale et injuste qui prévaut. Faute de quoi, aucune initiative de paix ne sera couronnée de succès.

Pour notre part, malgré les défis énormes et un désespoir grandissant, nous continuerons de nous conformer au droit international et d'œuvrer de façon responsable avec la communauté internationale, en utilisant tous les moyens politiques, diplomatiques, juridiques et populaires possibles pour obtenir la liberté et l'indépendance de notre peuple, restaurer ses droits et instaurer une paix juste et durable. Nous demandons respectueusement que notre bonne foi soit payée de retour et que le Conseil n'abandonne pas les Palestiniens à ce stade le plus critique de leur existence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Israël vous félicite, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous saluons les nouveaux membres du Conseil et leur adressons nos meilleurs vœux.

C'est avec une vive préoccupation que je fais état encore une fois de la menace à laquelle nous sommes tous confrontés au Conseil. Cette menace vient de l'Iran. Nous avons tous vu ce qui s'est passé dans les villes iraniennes grandes et petites. Des braves – jeunes et vieux – sont descendus dans la rue pour demander une vie meilleure. Ils criaient : « Ni Gaza ni le Liban, je donne ma vie pour l'Iran ». Les Iraniens savent que quand le régime veut voler leurs vies, il le fait en volant leurs ressources. C'est pourquoi ils se sont soulevés contre leur gouvernement. Nous saluons leur combat moral.

Mais je ne suis pas venu au Conseil que pour parler de la noble lutte des Iraniens. Je prends la parole pour dénoncer les activités dangereuses du régime iranien, qui deviennent plus meurtrières au fil des jours. Nous avons à maintes reprises mis en garde le

Conseil contre l'extrémisme iranien. Nous avons à maintes reprises appelé son attention contre la terreur tentaculaire des Iraniens, qui ne cesse de s'étendre. Nous avons à maintes reprises clairement montré que l'Iran renforçait sa présence au Liban, à travers son agent le Hezbollah. Nous avons aussi observé que de nombreux pays ont choisi de garder le silence alors que l'Iran s'introduisait subrepticement dans l'arrière-cour d'Israël. L'Iran a investi jusqu'à 35 milliards de dollars en Syrie. Je répète – 35 milliards de dollars.

Nous avons parlé de la terreur que l'Iran sème partout dans le monde. Nous avons mis en garde contre les avancées militaires de l'Iran dans notre région, mais les mots ne suffisent pas. Je vais maintenant faire part au Conseil d'une information classifiée qui montre clairement l'ampleur du renforcement militaire de l'Iran en Syrie. Nous rendons publique cette information afin que le monde prenne conscience de la menace croissante posée par l'Iran.

Aujourd'hui, 82 000 combattants sont placés directement sous commandement iranien en Syrie, dont 3 000 membres du tristement célèbre Corps des gardiens de la révolution islamique, 9 000 combattants du Hezbollah, et 10 000 membres des violentes milices chiites en provenance de tous les pays du Moyen-Orient, notamment d'Iraq, d'Afghanistan et du Pakistan. En outre, l'Iran commande directement 60 000 combattant syriens locaux. Il s'agit là de faits avérés que personne ne peut contester. Les militaires iraniens entraînent activement des militants extrémistes venus du monde entier, et utilise la Syrie comme base stratégique. Les Iraniens eux-mêmes affirment qu'en Syrie l'État islamique d'Iraq et du Levant est en déroute. Alors pourquoi continuent-ils d'y envoyer leurs troupes? Pourquoi continuent-ils de recruter des extrémistes pour être tués sur le champ de bataille en Syrie? Pourquoi l'Iran construit-il des bases pour y héberger à long terme ses combattants? La réponse est claire. Ils le font pour déstabiliser encore davantage la Syrie et notre région, menacer Israël et terroriser l'ensemble du monde libre.

Le comportement dangereux de l'Iran ne s'arrête pas aux combattants qu'il amène en Syrie. Il construit aussi des usines pour fabriquer des missiles en Syrie et sa présence transforme les civils innocents qui habitent dans les environs en boucliers humains. L'Iran est en train de faire de toute la Syrie la plus grande base militaire au monde. En fait, il cherche à déstabiliser la Syrie sous tous ses aspects. Pourquoi le régime iranien fait-il cela? Eh bien, pour pouvoir maintenir le contrôle

sur un pays qui a été détruit. Il a besoin de ce contrôle pour déstabiliser la région tout entière. Une chose est claire. Le croissant chiite est à nos portes. L'Iran est prêt à frapper à tout moment. Le général Mohammad Ali Falaki, du Corps des gardiens de la révolution islamique, a confirmé ce fait alarmant, décrivant les forces de ce Corps dans tout le Moyen-Orient comme une armée unifiée, créée pour protéger le pouvoir chiite, défendre le Guide suprême et attaquer Israël depuis le nord, non pas par le biais d'une série de cellules terroristes iraniennes mais par une véritable offensive militaire iranienne. Du point de vue d'Israël, notre frontière septentrionale est un front septentrional, avec ce suppôt de l'Iran qu'est le Hezbollah, d'une part, et l'Iran lui-même en Syrie, de l'autre. Nous ne pouvons plus faire la distinction entre le Liban et la Syrie.

Je vais être clair. Israël ne prend pas parti dans la guerre civile syrienne. Nous sommes favorables à l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces, mais nous continuerons de nous défendre. Nous continuerons de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser nos frontières et protéger nos citoyens. Le croissant chiite s'étend bien au-delà d'Israël. Il est plus grand et plus puissant que jamais et il a le monde entier en ligne de mire. L'ensemble de la communauté internationale devrait se soucier de l'Iran, car même si l'Iran s'en prend d'abord à Israël, ce sera ensuite le tour du reste du monde. Une présence iranienne en Syrie évoluera de la même façon que l'EIL. Elle se répandra rapidement en Europe, puis aux quatre coins du monde.

L'Iran a presque doublé ses échanges commerciaux avec l'Europe au cours de l'année écoulée. De grandes sociétés européennes ont signé des accords de plusieurs milliards de dollars depuis 2015. Un pays européen a signé avec l'Iran un accord de 720 millions de dollars dans le domaine de l'énergie solaire. Un autre a annoncé un crédit de près de 600 millions de dollars pour ses entreprises qui font des affaires en Iran. C'est une erreur. Le monde profite peut-être aujourd'hui de la levée des sanctions, mais il doit savoir où va cet argent. Depuis la signature du Plan d'action global commun en 2015, l'Iran n'a fait qu'augmenter ses dépenses militaires. En 2014, 17% des dépenses du Gouvernement iranien étaient consacrées à l'armée, mais l'année dernière, en 2017, ce chiffre a grimpé à 22% – 23 milliards de dollars dépensés en missiles, en armements et autres armes de guerre. Le budget militaire de l'Iran ne fera qu'augmenter encore en 2018. L'argent que le régime tire de ses accords commerciaux avec d'autres pays sera consacré à des essais de missiles balistiques, au

développement de son programme nucléaire et à la promotion du terrorisme partout dans le monde. Au cours des deux dernières années, l'Iran a effectué 25 essais de missiles balistiques, en violation flagrante de la résolution 2231 (2015). Ses fonds de destruction maléfiques seront envoyés directement en Syrie, puis seront utilisés contre le reste du monde. Alors que le monde réalise des profits, l'Iran est en train de se construire un empire.

Examinons de plus près les dépenses de l'Iran. Il alloue près de 1,5 milliard de dollars à ses sbires au Yémen, au Liban, en Syrie, en Iraq et à Gaza, ainsi qu'en Judée-Samarie. Le Conseil a bien entendu. Nous sommes confrontés à l'Iran à notre frontière septentrionale et à notre frontière méridionale. L'Iran envoie plus de 800 millions de dollars par an rien qu'au Hezbollah, et le Hezbollah utilise cet argent pour terroriser le nord d'Israël et le sud du Liban. Par l'entremise du Hezbollah, l'Iran a violé plusieurs résolutions du Conseil de sécurité en finançant les opérations d'organisations terroristes à notre frontière. Il stocke des armes illégales dans les villes et les villages et exploite les organisations non gouvernementales afin de masquer ses plans diaboliques. L'Iran a envoyé plus de 100 millions de dollars aux rebelles houthistes au Yémen, au Jihad islamique palestinien, au Hamas et aux milices chiïtes en Syrie et en Iraq, respectivement. La levée des sanctions dans le sillage de l'accord nucléaire a débloqué 100 milliards de dollars d'avoirs iraniens gelés, des fonds que le régime iranien utilise maintenant pour alimenter sa caisse noire du terrorisme.

Le croissant chiïte se porte à merveille. Nous ne devons pas permettre à l'Iran de le transformer en un horizon chiïte. L'Iran a un plan simple mais criminel. Premièrement, il veut détruire Israël. Deuxièmement, il veut déstabiliser et terroriser la région. Troisièmement, il veut menacer le monde entier. Lorsque l'Iran prend le contrôle, nous sommes tous en danger. Certaines personnes ici détournent peut-être le regard aujourd'hui, mais dans pas trop longtemps, c'est sur elles que seront braqués les fusils iraniens. La voie à suivre est claire. Le Conseil de sécurité sait ce qui doit être fait. La résolution 2231 (2015) doit être pleinement mise en œuvre. L'Iran ne peut être autorisé à continuer de financer le terrorisme dans le monde, à poursuivre son dangereux programme de missiles et à accroître sa présence militaire à l'étranger.

J'ai présenté des faits nouveaux inquiétants concernant la présence militaire de l'Iran en Syrie.

Aucun d'entre nous ne doit rester les bras croisés face à ses actes d'agression. Nous devons tous défendre fermement nos valeurs communes. Le moment est venu pour le Conseil de faire front commun et de lutter fermement et efficacement contre cette menace à la stabilité internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Au cours de l'année écoulée, en ma qualité de représentante des États-Unis, j'ai très souvent considéré que l'objet de cette séance mensuelle sur le Moyen-Orient était mal adapté. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, nous consacrons beaucoup trop de temps dans ces séances à Israël et aux Palestiniens et beaucoup trop peu aux régimes et groupes terroristes qui mettent en péril la paix et la sécurité dans la région, au premier rang desquels figurent l'Iran, l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Hezbollah et le Hamas. Je le pense toujours et, dans les mois à venir, je vais sans doute continuer à mettre l'accent sur les menaces venant du Moyen-Orient qui attirent trop peu l'attention de l'ONU. Aujourd'hui, toutefois, je vais faire une exception et me concentrer moi aussi sur la question de la paix entre Israël et les Palestiniens. Qu'est-ce qui a changé?

Les événements de ces derniers mois ont mis en évidence un aspect critique du problème israélo-palestinien, et il est important de ne pas laisser passer l'occasion d'appeler l'attention sur ce point ici à l'ONU. L'aspect dont je vais parler est l'élément le plus essentiel à l'instauration de la paix. Non, il ne s'agit pas de questions liées à la sécurité, aux frontières, aux réfugiés ou aux colonies de peuplement. Tous ces éléments sont certes des composantes importantes d'un accord de paix, mais aucun d'entre eux n'est le facteur le plus important. L'élément indispensable, ce sont des dirigeants qui ont la volonté de faire ce qui est nécessaire pour parvenir à la paix. Une paix réelle exige des dirigeants qui sont prêts à se mettre en avant, à reconnaître des vérités difficiles et à faire des compromis. Elle exige des dirigeants qui regardent vers l'avenir plutôt que de s'appesantir sur les ressentiments du passé. Surtout, elle exige des dirigeants qui ont du courage.

Le Président égyptien Anouar el-Sadate était un de ces dirigeants. Il y a 40 ans, le Président Sadate a fait une chose exceptionnelle. L'Égypte et Israël étaient encore en guerre. En fait, Anouar el-Sadate avait

lui-même mené l'Égypte dans sa guerre contre Israël quelques années auparavant. Mais il a pris la décision courageuse de rechercher la paix et, après avoir pris cette décision, il s'est rendu à Jérusalem et a prononcé un discours devant la Knesset. Le fait de se rendre à la Knesset était courageux en soi, mais ce qui était réellement courageux, c'est ce qu'il a dit. Il ne s'est pas rendu à Jérusalem à genoux. Il a parlé sans détour des concessions difficiles qu'il attendait des Israéliens. Il a ensuite prononcé les paroles dont lui-même et le monde entier savaient qu'elles marqueraient un tournant. Il a déclaré aux législateurs israéliens,

« Vous voulez vivre avec nous dans cette partie du monde et je vous le dis en toute sincérité : nous vous accueillerons avec plaisir, parmi nous, avec plaisir et en toute sécurité ... Nous vous avons rejetés par le passé ... Mais aujourd'hui, je vous le dis, et je le dis au monde entier : nous acceptons de vivre avec vous dans une paix permanente fondée sur la justice. »

Ce sont les paroles qui ont permis de réaliser la paix entre l'Égypte et Israël. Ce ne fut pas un processus facile; il a fallu 16 mois supplémentaires d'après négociations pour élaborer un traité de paix, et les deux parties ont fait des compromis difficiles. Cela dit, les paroles de Sadate ont permis à Israël de comprendre qu'il avait un partenaire avec lequel il pouvait consentir à ces compromis douloureux. Certains ont affirmé que ces paroles avaient mené Anouar el-Sadate à sa perte, mais nul ne peut ignorer les générations d'Égyptiens et d'Israéliens qui ont bénéficié d'une paix qui résiste à l'épreuve du temps.

Il n'y a qu'à comparer ces paroles avec celles prononcées par le Président palestinien, M. Abbas, au Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine il y a 11 jours. Dans son discours, le Président Abbas a déclaré que les accords de paix historiques d'Oslo étaient enterrés. Il a rejeté toute participation des États-Unis aux pourparlers de paix. Il a insulté le Président des États-Unis. Il a appelé à suspendre la reconnaissance d'Israël. Il a invoqué un passé odieux et fictif, remontant jusqu'au XVII^e siècle pour dépeindre Israël comme un projet colonialiste orchestré par les puissances européennes.

Une fois de plus, comparons les paroles de Sadate à celles d'Abbas. Le Président Sadate a reconnu que certains dirigeants arabes n'étaient pas d'accord avec lui, mais il leur a dit qu'il était de sa responsabilité de

« tenter par tous les moyens d'épargner à mon peuple égyptien arabe et à l'ensemble de la nation arabe les horreurs de nouvelles guerres choquantes et destructrices ».

Le Président Abbas a lui aussi pris acte des critiques d'autres dirigeants arabes, et lui aussi leur a adressé un message. Sa réponse a été de les envoyer promener. Curieusement, son discours n'a guère attiré l'attention des médias. J'encourage tous ceux qui aspirent à une paix durable et juste au Moyen-Orient à lire le discours du Président Abbas. Un discours qui verse dans des théories du complot scandaleuses et discréditées n'est pas le discours d'une personne qui a le courage et la volonté de rechercher la paix.

En dépit de tout cela, les États-Unis demeurent pleinement disposés et déterminés à rechercher la paix. Nous n'avons rien fait qui préjuge des frontières définitives de Jérusalem. Nous n'avons rien fait qui modifie le statut des lieux saints. Nous demeurons attachés à la possibilité et à la perspective de deux États, si les parties sont d'accord. Comme dans le cas de l'Égypte, la paix exige des compromis. Elle exige d'élaborer des solutions qui prennent en compte les intérêts fondamentaux de toutes les parties, et c'est ce à quoi tiennent les États-Unis en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Les discours de haine et le contournement des négociations ne nous mèneront nulle part. Au bout du compte, il n'y aura pas de paix si les dirigeants ne font pas preuve de courage.

Le Roi Hussein de Jordanie était un autre dirigeant de ce calibre. En 1994, il a mis un terme à 46 années de guerre et conclu un accord de paix avec Israël qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Lorsqu'il a signé le traité de paix, il a déclaré :

« Ce sont des moments que nous vivons. Le passé et l'avenir ... [E]n décidant de vivre côte à côte comme jamais auparavant, nous le ferons, Israéliens et Jordaniens, sans qu'il soit nécessaire pour quiconque d'observer nos actions ou de superviser nos entreprises. Cette paix s'accompagne de dignité. Cette paix s'accompagne d'engagement ».

Je le demande aujourd'hui, où est le Président palestinien? Où est le Roi Hussein palestinien? Où est le Anouar el-Sadate palestinien? Si le Président Abbas démontre qu'il peut être ce type de dirigeant, nous nous en féliciterons. Ses actions récentes montrent l'exact opposé. Les États-Unis demeurent fermement

déterminés à aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à un accord de paix historique qui offrira un avenir meilleur aux deux peuples, tout comme ils y sont parvenus avec les Égyptiens et les Jordaniens. Mais nous ne courrons pas après des dirigeants palestiniens qui n'ont pas l'étoffe pour réaliser la paix. Pour obtenir des résultats historiques, nous avons besoin de dirigeants courageux. L'histoire nous a donné de tels dirigeants par le passé. Dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien, nous espérons qu'elle recommencera.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé sur les perspectives de règlement de la situation au Moyen-Orient.

La question palestinienne reste le point névralgique de l'instabilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La Fédération de Russie a toujours promu un règlement juste de cette question sur la base du cadre juridique international bien connu, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe, qui prévoit la mise en œuvre du concept de deux États et la recherche d'un règlement négocié de toutes les questions relatives au statut final des territoires palestiniens.

Force est de constater que ces derniers temps la tâche qui consiste à relancer le dialogue politique entre Israéliens et Palestiniens s'est nettement compliquée, non seulement du fait de la construction des colonies, de la violence et des discours provocateurs incessants dans les deux camps, mais également parce que plusieurs autres facteurs compromettent tous les acquis obtenus récemment dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Au lieu d'avancer vers un plan viable pour le règlement de la situation israélo-palestinienne, nous avons été témoins de décisions malavisées concernant Jérusalem. Les Palestiniens – et les Arabes en général – ont accueilli ces mesures par un rejet catégorique. Les représentants palestiniens ont déclaré avoir perdu confiance dans la capacité des États-Unis à jouer un rôle de médiateur, proposé de suspendre leur reconnaissance d'Israël et de se retirer des accords d'Oslo, y compris le Protocole de Paris relatif aux relations économiques. Des réactions aussi passionnées montrent à quel point la question de Jérusalem est délicate dans le contexte du règlement de la situation au Moyen-Orient. Malheureusement, ces déclarations ont été suivies de la décision nuisible de couper l'aide financière à la Palestine, notamment les contributions

à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous ne pouvons accepter une situation dans laquelle les Palestiniens en arriveraient à un stade où ils n'auraient plus rien à perdre. Cela ne ferait qu'alimenter le radicalisme et pourrait enflammer la situation dans les territoires palestiniens et dans toute la région.

Nous estimons que le règlement de cette situation passe par la reprise du dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens sur toutes les questions contentieuses, y compris le statut de Jérusalem, et ce le plus tôt possible. Compte tenu de l'importance exceptionnelle de la Ville sainte pour les fidèles des trois religions monothéistes, nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute initiative qui pourrait avoir des répercussions dangereuses et imprévisibles. Le libre accès de tous les fidèles aux lieux saints de Jérusalem doit être garanti. Il faut absolument conclure des accords équitables et durables qui soient conformes aux décisions déjà prises par la communauté internationale et répondent aux intérêts des deux parties. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de 2016 du Quatuor pour le Moyen-Orient (S/2016/595, annexe) permettrait de jeter des bases solides en vue de réaliser cet objectif. Parmi les mesures pour créer les conditions nécessaires à la reprise du processus de paix, il convient de souligner le retour progressif du Gouvernement palestinien légitime dans la bande de Gaza, qui a débuté en octobre 2017 avec l'aide de l'Égypte. Nous espérons que toutes les parties palestiniennes feront preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter tout problème qui pourrait se poser et déploieront tous les efforts qui s'imposent pour rétablir une véritable unité nationale. Dans l'intervalle, la communauté internationale doit appuyer ce processus.

En tant que parrain du processus de paix et participant actif aux travaux du Quatuor, la Fédération de Russie continuera de s'employer à sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse, notamment par le biais de ses contacts avec les pays concernés dans la région. Notre proposition d'organiser un sommet à Moscou entre le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu, qui nous rendent régulièrement visite séparément, tient toujours. La situation actuelle mène à une conclusion claire : le conflit israélo-palestinien, tout comme les autres graves problèmes actuels, ne peut être résolu que par des efforts conjoints. À cette fin, l'engagement du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient formé par les médiateurs internationaux, en coopération

avec les États clefs de la région, reste le seul mécanisme de médiation possible.

Malheureusement, il y a d'autres crises graves au Moyen-Orient, mais elles ne doivent pas nous détourner du problème du règlement israélo-palestinien. La Fédération de Russie part du principe que tous les désaccords entre les États ou en leur sein doivent être réglés par un dialogue politique direct. Nous menons des efforts actifs pour stabiliser la situation dans la région et mettre fin aux hostilités, tout en combattant en parallèle les groupes terroristes, en fournissant également une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin et en nous efforçant de contribuer à l'amélioration de la situation socioéconomique et à la promotion d'un règlement politique des crises au Moyen-Orient.

En Syrie, grâce au rôle décisif de l'armée de l'air russe, les forces gouvernementales ont pu débarrasser le territoire des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous avons réussi à préserver la souveraineté de la Syrie et à créer les conditions pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous sommes pleinement engagés à parvenir à un règlement politique de la crise syrienne sous les auspices de l'ONU, règlement qui sera grandement favorisé par la tenue du Congrès du dialogue national syrien à Sotchi du 29 au 30 janvier, lequel, nous l'espérons, donnera un nouvel élan au processus de Genève. À l'issue de la réunion de Sotchi, il sera nécessaire, dans le cadre des pourparlers de Genève et sur la base des accords entre les parties syriennes, de s'entendre sur la réforme constitutionnelle et la tenue d'élections, observées par l'ONU, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) et comme le confirment la déclaration de Da Nang publiée conjointement par les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis le 11 novembre 2017 ainsi que la déclaration de Sotchi publiée par les dirigeants de l'Iran, de la Russie et de la Turquie, le 22 novembre 2017.

La libération de l'Iraq des griffes de l'EIIL a marqué un tournant décisif, qui permet aujourd'hui au pays de se concentrer sur la réconciliation nationale et la reconstruction de l'infrastructure détruite par la guerre et l'EIIL. Nous espérons que les problèmes seront résolus entre Bagdad et Erbil et que les relations s'amélioreront de manière à assurer la stabilisation de la situation politique au niveau national et le développement de l'Iraq en tant qu'État souverain et d'un seul tenant.

La situation reste difficile en Libye. Même si récemment il y a eu des signes laissant espérer que le processus politique sorte enfin de l'impasse.

Nous continuons d'être gravement préoccupés par la situation au Yémen. L'économie du pays est littéralement paralysée et une grande partie de l'infrastructure civile a été détruite. La population souffre de la faim et des épidémies à grande échelle. Nous saluons les efforts humanitaires entrepris par l'ONU et les États Membres, notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et d'autres. La Fédération de Russie fournit elle aussi une assistance au peuple yéménite. Toutefois, une chose est claire : sans reprise du processus politique, la situation ne pourra pas s'améliorer.

La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour préserver la stabilité du Liban, et il faut absolument prendre d'urgence des mesures pour améliorer la situation dans le golfe Persique. Les récriminations et les accusations réciproques doivent céder la place au lancement d'un processus régional visant à établir des mesures de confiance. À cet égard, le potentiel offert par la résolution 598 (1987), adoptée en 1987, reste inexploité.

Nous voudrions souligner que la situation actuelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord témoigne de l'importance d'une coopération internationale harmonisée et de l'adoption d'un programme fédérateur. Il faut absolument arriver à la cohésion de nos efforts dans la lutte contre le terrorisme et concilier nos approches pour régler les graves crises dans la région. Dans ce contexte, nous estimons que l'initiative du Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, visant à procéder à un examen approfondi de la situation au Moyen-Orient au sein du Conseil de sécurité reste pertinente. À cet égard, je suis d'accord avec Nikki Haley. Comme elle, nous sommes prêts à discuter de la situation dans son ensemble. La Russie est disposée à participer à ce travail avec tous les partenaires intéressés. Nous entretenons des relations amicales et sur un pied d'égalité avec tous les États du Moyen-Orient, sans exception, des relations qui ne sont pas entachées par des épisodes néfastes d'ingérence dans les affaires intérieures. Soit dit en passant, pour que les choses soient claires, nous ne nous ingérons pas dans les affaires intérieures des autres, ni Moyen-Orient, ni ailleurs. Et nous conseillons aux autres de faire de même.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

La Chine a écouté attentivement les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël. La question

de Palestine est au coeur de la question du Moyen-Orient et c'est une cause profonde du problème qui doit être réglée pour instaurer la paix au Moyen-Orient. La situation actuelle entre Palestiniens et Israéliens reste fragile, avec un vif regain de tension. Quant à la situation humanitaire à Gaza, elle reste extrêmement difficile. La Chine appelle le Conseil de sécurité et la communauté internationale à rester unis et à œuvrer en faveur d'un règlement politique de la question de Palestine avec un sentiment d'urgence redoublé. C'est dans l'intérêt fondamental des Palestiniens comme des Israéliens, et c'est ce que la région et le monde attendent.

La solution des deux États est la bonne approche pour trouver un règlement politique à la question de Palestine. La communauté internationale doit rester attachée aux résolutions pertinentes des Nations Unies, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe. Il faut redoubler d'efforts en faveur de la reprise des pourparlers afin de parvenir, par le dialogue et la négociation, à une paix globale, juste et durable, sans délai.

La Chine a toujours fermement soutenu et encouragé le processus de paix au Moyen-Orient. Nous soutenons la juste cause du peuple palestinien en faveur du recouvrement de ses droits nationaux légitimes. Nous sommes pour la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sis dans ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. La position de la Chine ne changera pas. Afin de promouvoir le règlement de la question de Palestine, en juillet dernier, le Président chinois, M. Xi Jinping, a présenté une proposition en quatre points, qui appelle à la promotion d'un processus politique fondé sur la solution des deux États, au respect du concept de sécurité commune, globale, unie et durable, à une intensification des efforts internationaux conjoints pour rallier le soutien à la paix, et à la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à promouvoir la paix par le développement. La Chine entend, sur cette base, jouer un rôle constructif dans la promotion d'une solution à la question de Palestine.

La question de Jérusalem est complexe et sensible. Elle est au cœur même d'une solution à la question de Palestine. Au fil des ans, de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont abordé la question de Jérusalem, notamment la résolution 2334 (2016). Actuellement, la question du statut de Jérusalem fait l'objet de toutes les attentions. La

Chine estime que les efforts pour résoudre le problème devraient se fonder sur les points suivants.

Premièrement, la diversité historique doit être respectée. Jérusalem touche à des aspects historiques, religieux et ethniques très complexes. Son statut doit être abordé dans le respect des différentes sensibilités religieuses et ethniques. Il faut se garder de toute approche simpliste.

Deuxièmement, l'équité et la justice doivent être garanties. Ce n'est que par une approche équitable prenant en compte les vues des parties concernées qu'il sera possible de trouver une solution acceptable par ces mêmes parties.

Troisièmement, il faut respecter le consensus international. Le statut de Jérusalem doit être décidé par les parties concernées dans le cadre des négociations sur le statut définitif. Ce consensus international a été confirmé par divers instruments politiques et juridiques, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, il faut garantir une coexistence pacifique. Jérusalem est le foyer commun de plusieurs peuples et religions. La Palestine et Israël doivent respecter mutuellement leur droit à exister et s'abstenir de toutes mesures susceptibles d'aggraver la situation.

La situation actuelle au Moyen-Orient est instable. Les problèmes humanitaires et de sécurité dans les territoires palestiniens occupés se sont aggravés, surtout dans la bande de Gaza. La communauté internationale ne doit pas oublier les millions de réfugiés palestiniens et doit continuer à leur fournir une aide humanitaire. Nous appelons toutes les parties à renforcer leur appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux pays qui ont accueilli des réfugiés palestiniens, comme le Liban, la Jordanie et la Syrie, pour alléger les pressions exercées sur ces réfugiés.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier M. Mladenov de son exposé et de son dévouement. M. Mladenov a prononcé une déclaration claire et qui correspond à la réalité, mais qui n'a rien d'encourageant; les événements récents constituent une source de préoccupation.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Le Royaume des Pays-Bas reste fermement attaché à la solution des deux États, sur la base de paramètres bien connus. Cela s'applique également au statut de Jérusalem. Une solution des deux États est le seul moyen viable de répondre aux aspirations des Israéliens comme des Palestiniens à vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Nous saluons les initiatives prises par la Haute Représentante de l'Union européenne, qui a notamment reçu le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas et convoqué une nouvelle réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le 31 janvier à Bruxelles, en collaboration avec la Norvège.

Je voudrais me concentrer sur trois aspects principaux de la question à l'examen : la détérioration de la situation sur le terrain, la nécessité de prendre des mesures constructives et le rôle de la communauté internationale.

Premièrement, le Royaume des Pays-Bas est préoccupé par l'évolution de la situation sur le terrain, qui continue de compromettre les perspectives d'une solution des deux États. Les tensions se sont intensifiées au cours des deux derniers mois. Nous condamnons tous les actes de violence, notamment les tirs de roquettes depuis Gaza, le meurtre d'un citoyen israélien en Cisjordanie le 9 janvier et l'utilisation cynique par les militants du point de passage de Kerem Shalom/Karm Abu Salem pour dissimuler les activités de construction d'un tunnel. Rien ne saurait justifier le terrorisme.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le nombre élevé de victimes palestiniennes survenu dans le cadre des manifestations et des affrontements de ces derniers mois. La riposte à la violence doit être proportionnée. Les deux parties doivent tout mettre en œuvre pour prévenir une nouvelle escalade de la violence. Le Royaume des Pays-Bas condamne fermement l'expansion des colonies de peuplement annoncée récemment par Israël. Les colonies sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. En outre, nous craignons que l'amendement apporté le 2 janvier par la Knesset à la loi fondamentale israélienne intitulée « Jérusalem, capitale d'Israël » ne porte obstacle à la conclusion d'un accord sur Jérusalem en tant que capitale commune des deux États.

Deuxièmement, les deux parties doivent prendre d'urgence des mesures constructives tangibles pour renforcer la confiance et améliorer la situation sur le terrain. C'est un travail difficile, qui exige un esprit de décision et une volonté politique, mais qui est nécessaire.

Nous appelons Israël à geler l'expansion des colonies de peuplement et à faciliter le renforcement de l'Autorité palestinienne. Nous exhortons les dirigeants palestiniens à condamner les attentats terroristes, à poursuivre la coopération en matière de sécurité et à continuer d'avancer sur la voie difficile de la réconciliation intra-palestinienne. Les deux parties doivent s'abstenir de déclarations malvenues et de nature à inciter à la violence, comme celles dont nous avons été témoins ces deux dernières semaines.

Troisièmement, il faut définir un horizon politique pour la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 2334 (2016) et 478 (1980). À cette fin, la coopération entre les partenaires du Quatuor et les partenaires régionaux revêt la plus haute importance. Les mesures unilatérales sont inefficaces. Au contraire, nous devons œuvrer de concert pour éviter un échec irréversible de la solution des deux États et amener les parties à revenir à la table des négociations. À cet égard, le Royaume des Pays-Bas attend avec intérêt la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui se penchera sur la situation à Gaza. Mon pays continuera à mettre à profit ses bonnes relations avec les deux parties en vue de jouer un rôle constructif, notamment grâce à la promotion de mesures concrètes relativement à l'énergie, à l'eau et aux points de passage. À titre d'exemple, des scanners de conteneurs financés par les Pays-Bas facilitent le commerce palestinien, tout en tenant compte des préoccupations d'Israël liées à la sécurité.

Je tiens également à souligner l'importance des travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous ne devons pas politiser l'aide humanitaire. Le Royaume des Pays-Bas a apporté un appui important à l'UNRWA au fil des années et continuera à le faire, notamment au vu des difficultés actuelles. Nous sommes fermement convaincus que l'UNRWA joue un rôle essentiel en tant qu'organisation humanitaire des Nations Unies, en fournissant des soins de santé de base, des services d'éducation et une aide d'urgence aux réfugiés palestiniens. L'UNRWA joue un rôle indispensable, surtout dans les territoires palestiniens, vu qu'il fournit 50% de toute l'aide humanitaire. Les activités de l'UNRWA sont également indispensables dans ces environnements complexes que sont le Liban, la Jordanie et la Syrie. L'UNRWA joue un rôle essentiel pour garantir la stabilité de la région grâce

à ces activités. Compte tenu de nos préoccupations concernant la situation financière de l'UNRWA, mon pays a décidé de verser en avance sa contribution à l'UNRWA pour 2018. Nous encourageons les autres pays à se joindre à nous pour appuyer l'UNRWA en versant leurs contributions dans les plus brefs délais.

Je voudrais également appeler l'attention sur une autre question régionale qui nous préoccupe beaucoup : l'impact négatif de l'ingérence du Hezbollah dans les conflits régionaux. Le Hezbollah risque de déstabiliser davantage cette région, qui est déjà instable. Il doit faire l'objet d'un processus de désarmement, conformément à la résolution 1701 (2006), et cesser son comportement déstabilisateur.

Enfin, je voudrais aborder un dernier point concernant la situation au Yémen, qui préoccupe vivement le Royaume des Pays-Bas. Nous comptons faire de cette question une priorité durant notre mandat au Conseil cette année. Toutes les parties au Yémen doivent respecter le droit international humanitaire et faire à tout moment la distinction entre la population civile et les combattants. Je voudrais réitérer l'appel lancé aux parties par le Conseil dans sa déclaration à la presse du 22 décembre pour qu'elles garantissent un accès sûr, rapide et sans entrave aux fournitures et au personnel humanitaires, ainsi qu'à d'autres importations essentielles. Nous nous félicitons des améliorations aux infrastructures qui ont été annoncées, qui sont essentielles pour garantir l'acheminement efficace de l'aide internationale. Le port d'Hodeïda joue un rôle clef à cet égard. Nous réitérons que ce port doit fonctionner en permanence, quelles que soient les conditions. Dans le même temps, toutes les parties au conflit doivent coopérer de façon constructive avec l'Envoyé spécial pour faciliter l'ouverture d'un dialogue. C'est ce que méritent les Yéménites.

Enfin, le Royaume des Pays-Bas restera un partenaire pour la paix, la justice et le développement dans la région en accordant une attention particulière à sa population.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé édifiant sur l'évolution récente du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous accordons une importance toute particulière à notre participation à cette séance car il s'agit de la

première sur la question palestinienne à laquelle nous participons depuis que nous siégeons au Conseil de sécurité en qualité de membre non permanent. Cette question est l'une des priorités de la politique étrangère du Koweït, conformément à notre position ferme, de longue date et fondée sur des principes, en faveur du peuple palestinien, de ses droits et de sa lutte pour mettre fin à l'occupation israélienne, recouvrer tous ses droits politiques légitimes et créer son propre État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous sommes tenus, en tant que membres du Conseil de sécurité, et sur la base de notre responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'insister sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil, qui sont contraignantes pour tous les États Membres, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas permettre à une quelconque partie à un quelconque conflit de se dérober à la mise en œuvre de ces résolutions en invoquant moult prétextes qui sont pour la plupart irréalistes, révèlent un manque de volonté politique et montrent un mépris pour les résolutions de l'ONU et pour la légitimité internationale. Israël, la Puissance occupante, est en violation patente des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 2334 (2016). Israël poursuit ses politiques agressives, ses mesures unilatérales et ses provocations qui vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité et des conventions internationales.

Les violations dont se rend coupable Israël sont possibles parce que le Conseil de sécurité ne lui demande pas ou n'exige pas sérieusement de lui qu'il mette un terme à ses actes d'agression incessants et respecte ses obligations internationales en tant que Puissance occupante, conformément à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949. Les arrestations, les démolitions de maisons, la destruction de biens et l'expansion sans précédent des colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, ont non seulement conduit à l'expulsion forcée de civils palestiniens mais ont aussi fait des morts. Ces agissements sont devenus le lot quotidien du peuple palestinien.

La question palestinienne est essentiellement incarnée dans l'occupation, dont la communauté internationale est saisie. L'objectif est de mettre fin à l'occupation de la Palestine et des territoires arabes, afin de régler le problème par la solution des deux États, au sein des frontières du 4 juin 1967. À cette fin, il

existe de nombreux accords, initiatives et conventions internationales. Les résolutions du Conseil de sécurité font désormais partie intégrante du droit international, qui est indispensable dans le domaine des relations internationales. À cet égard, nous saluons le rôle joué par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité le mois dernier, en exigeant la fin de l'occupation, en rejetant toutes les mesures unilatérales, en réaffirmant l'importance d'une solution des deux États et en appelant à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU ainsi que du principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

En outre, l'ONU a réaffirmé les principes de base relatifs à ce conflit, notamment la nécessité de respecter le statut spécial de Jérusalem et d'annuler toute mesure visant à modifier son statut sans un accord qui découle d'un règlement global du conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016). C'est pourquoi l'adoption de toute mesure unilatérale ou toute tentative visant à imposer un nouveau fait accompli sont de fait une violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces mesures sont le signe d'une évolution très dangereuse de la situation, dont les répercussions ne feront qu'exacerber les sentiments de frustration qui, à leur tour, alimenteront l'extrémisme et auront une incidence directe sur la sécurité et la stabilité de la région. Il n'est ni réaliste ni acceptable de penser que les décisions unilatérales parviendront à régler ce conflit.

Lorsqu'on examine la question palestinienne, il convient de mentionner quelques moments clés qui servent à souligner le rôle central que jouent l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, lesquelles offrent toutes formes d'appui et d'assistance au peuple palestinien, peuple qui défend une cause juste et qui vit sous occupation israélienne depuis plus de 50 ans.

C'est la raison pour laquelle il est approprié de mentionner l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), un des organismes des Nations Unies les plus anciens et les plus utiles d'un point de vue pratique. L'UNRWA a contribué, et continue de contribuer, à la stabilité au Moyen-Orient. L'État du Koweït insiste sur la nécessité que tous les États donateurs s'engagent à apporter les financements nécessaires à l'UNRWA afin

de lui permettre de continuer de fournir ses services vitaux aux réfugiés et de préserver la nature de ses travaux et de ses activités, qui sont humanitaires et dénués de toute politisation. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux activités de l'UNRWA, auquel nous avons promis de verser 7,9 millions de dollars au cours des deux derniers mois. Nous tenons également à remercier les États donateurs qui ont récemment pris l'initiative de verser leurs contributions afin de réduire le déficit dans le budget de l'Office.

Le Koweït réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien frère dans sa défense de sa juste cause et de ses droits légitimes, y compris de ses droits historiques et parfaitement fondés à Jérusalem, qui sont garantis par les résolutions internationales pertinentes. Nous soulignons que Jérusalem-Est est la capitale de l'État de Palestine, et nous appelons les États à reconnaître l'État de Palestine, et Jérusalem-Est occupée comme sa capitale. Nous appuyons toutes les mesures légales et pacifiques prises par l'État de Palestine aux niveaux national et international afin d'asseoir sa souveraineté sur Al-Qods et sur le territoire palestinien occupé.

Pour terminer, je voudrais annoncer que l'État du Koweït, durant sa présidence du Conseil de sécurité le mois prochain, a l'intention de convoquer une réunion organisée selon la formule Arrria, en coopération avec un groupe de membres du Conseil de sécurité, pour discuter de la situation du peuple palestinien après 50 ans d'occupation israélienne du territoire palestinien.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie Nickolay Mladenov de son exposé et, surtout, du travail que lui et son équipe accomplissent sur le terrain, qui est extrêmement important.

La Suède s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je souhaite en premier lieu répéter que la Suède est depuis longtemps résolument attachée à la solution des deux États. Il n'y a simplement pas d'autre choix. Seule une solution des deux États, basée sur des paramètres connus, le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil, peut satisfaire les aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens et instaurer la sécurité et la paix juste que les deux peuples sont en droit d'attendre.

Pourtant, la situation sur le terrain continue de se détériorer. La rapidité de l'expansion des colonies, les remises en cause du consensus international sur le statut de Jérusalem et le rétrécissement du champ

d'action de la société civile tant en Israël qu'en Palestine continuent de saper les perspectives de paix. L'expansion incessante et rapide des colonies israéliennes, y compris à Jérusalem-Est, et la fragmentation progressive de la Cisjordanie, compromettent gravement les efforts pour relancer le processus de paix ainsi que la viabilité de la solution des deux États. Les colonies de peuplement constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil, y compris sa dernière résolution en date sur le sujet, la résolution 2334 (2016).

Nous sommes également profondément préoccupés par les mesures législatives et les politiques israéliennes qui risquent de préjuger des négociations futures et de compromettre les perspectives d'une solution des deux États. Cela est particulièrement vrai des lois et politiques de nature à porter atteinte au statut de Jérusalem, notamment la poursuite de sa politique de révocation des droits de résidence des Palestiniens, en violation du droit international humanitaire.

La position de l'Union européenne et de la Suède sur Jérusalem a été exprimée clairement le mois dernier. Jérusalem est la future capitale des deux États. Nous appelons tous les États Membres à continuer de respecter le consensus international sur Jérusalem énoncé, entre autres, dans la résolution 478 (1980), notamment sur l'emplacement des représentations diplomatiques, jusqu'à ce que le statut final de Jérusalem soit réglé.

En outre, le rétrécissement du champ d'action de la société civile et la raréfaction des possibilités de promouvoir les droits de l'homme, tant du côté palestinien que du côté israélien, sont une source de grande préoccupation. Du côté palestinien, nous notons que les lois sont parfois utilisées pour restreindre la liberté d'expression, et, du côté israélien, nous notons qu'il existe des lois qui placent sur liste noire des représentants d'organisations de la société civile, les empêchant ainsi de mener à bien leur tâche importante. Une société civile dynamique, en particulier qui fait participer les femmes et les jeunes, est d'une importance critique pour le développement démocratique et la paix durable.

Ce sombre tableau m'amène à la conclusion que nous devons intensifier nos efforts pour contribuer à relancer un processus de paix sérieux qui permettrait à l'État d'Israël et à l'État de Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme future capitale des deux États. À cette fin, nous avons besoin d'un cadre international efficace et approprié pour les négociations. Ce cadre doit être multilatéral et tous les

acteurs concernés, en particulier les pays de la région, doivent y être associés. Le Conseil a également une responsabilité, notamment celle de faire respecter le droit international et ses propres résolutions. Le retour à un véritable processus menant à une solution des deux États négociée doit être conforme aux paramètres connus. Les questions touchant au statut final, telles que Jérusalem et les réfugiés, ne peuvent être écartées que dans le cadre de négociations entre les parties.

En 1949, l'Assemblée générale a créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'a chargé de fournir une assistance et une protection aux réfugiés palestiniens immatriculés en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie, et dans la bande de Gaza, lesquels sont actuellement au nombre de quelque 5 millions. L'UNRWA avait été chargé d'exécuter cette tâche jusqu'à ce que l'on parvienne à une solution négociée, durable et juste de la situation des réfugiés palestiniens. Malheureusement, nous continuons de l'attendre. C'est pour cette raison que nous devons tous continuer d'assumer notre responsabilité à l'égard des réfugiés palestiniens par l'intermédiaire d'un UNRWA fonctionnant correctement.

L'UNRWA fournit des services essentiels pour le développement humain des réfugiés palestiniens et joue un rôle crucial en assurant la stabilité dans une région gravement touchée par les conflits, le terrorisme et les troubles. Étant donné les circonstances extrêmes auxquelles sont confrontés de nombreux réfugiés, le rôle stabilisateur que joue l'UNRWA en fournissant des services de base est impératif. En outre, le travail de l'UNRWA est essentiel pour préserver la possibilité de la solution des deux États, les réfugiés étant l'une des questions liées au statut final. Avec un manque à recevoir actuel de 243 millions de dollars, l'UNRWA est confronté à sa crise financière la plus aiguë depuis sa création. Des opérations et des programmes vitaux de l'UNRWA seront immédiatement mis en péril à moins que des mesures extraordinaires ne soient prises. Une réduction ou une cessation des opérations de l'UNRWA aurait immédiatement des conséquences graves et préjudiciables sur le terrain, provoquant l'instabilité.

L'UNRWA a entrepris des réformes clefs à une vitesse sans précédent, et de ce fait a atteint un rapport coût-efficacité d'un niveau élevé dans ses opérations et programmes. Grâce aux réformes menées en 2015 et 2016, l'UNRWA a économisé 81 millions de dollars l'année dernière. Nous demandons donc à tous

les États Membres d'envisager de renforcer leur appui à l'UNRWA. L'an passé, nos propres contributions se sont montées à quelque 65 millions de dollars, faisant de la Suède le quatrième donateur à l'Office. À la lumière de la crise financière aiguë, et à la demande de l'UNRWA, nous avons avancé notre paiement initial pour 2018 à l'Office, et nous exhortons les autres pays à en faire autant.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, pour sa présentation comme toujours complète et précise et pour son engagement et celui de ses équipes.

Le tableau que nous venons d'entendre rappelle une réalité dont le Conseil ne doit pas détourner son attention : alors que les crises se multiplient au Moyen-Orient depuis plusieurs années, le plus ancien des conflits de la région reste sans solution. Or, le temps ne rend pas le conflit israélo-palestinien moins dangereux, au contraire : la situation qui prévaut sur le terrain est un faux statu quo, qui recouvre en réalité une dégradation quotidienne, liée notamment à la colonisation et plus généralement à l'occupation. Cette situation peut dégénérer en crise ouverte à tout moment, à Gaza comme à Jérusalem.

Décennie après décennie, la paix recule sur le terrain, mais également dans les discours, dans les esprits et dans les cœurs, à mesure que les générations successives de Palestiniens et d'Israéliens perdent l'espoir d'un règlement du conflit. Nous avons ainsi deux récits, entre lesquels les ponts sont de plus en plus rares et ténus, ce qui, en conduisant à l'ignorance de l'autre, risque d'alimenter mécaniquement les oppositions.

Les crises meurtrières qui traversent la région n'ont pas pour conséquence de banaliser ou de marginaliser le conflit israélo-palestinien : par sa dimension symbolique, son écho régional et sa place sans équivalent dans l'imaginaire collectif, ce conflit conserve son caractère central et mobilisateur; sa portée dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens. La permanence de l'occupation et les tensions qu'elle génère offrent un prétexte inespéré de recrutement aux groupes terroristes qui sont actifs dans la région. Et toute escalade sur le terrain porte le risque de conséquences régionales incontrôlables.

Le paradoxe, c'est que si le conflit israélo-palestinien est aujourd'hui le plus ancien de ceux qui

déchirent le Moyen-Orient, c'est aussi le seul dont la solution soit à ce point connue et partagée au sein de la communauté internationale. Cette solution repose sur la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les destins des Israéliens et des Palestiniens sont intimement liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations nationales aux dépens de l'autre. C'est pourquoi ce choc de récits hermétiquement inconciliables que j'évoquais à l'instant est aussi dangereux.

Nous prenons acte de l'engagement des États-Unis à rechercher une reprise des négociations israélo-palestiniennes en vue d'un accord sur le statut final. Nous attendons désormais de la part des États-Unis des propositions en ce sens, dont nous souhaitons qu'elles s'inscrivent dans le cadre agréé par la communauté internationale, sur lequel sont bâtis tous nos efforts de paix. C'est ce qu'a rappelé le Président de la République, M. Emmanuel Macron, à l'occasion de ses récents entretiens avec M. Benjamin Netanyahu et M. Mahmoud Abbas. C'est également ce qu'a rappelé le Ministre des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, lors de la rencontre des Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne avec M. Mahmoud Abbas à Bruxelles le 22 janvier. À cette occasion, le Président palestinien a réaffirmé son engagement en faveur d'une paix fondée sur le principe des deux États.

Il n'existe pas d'alternative crédible aux paramètres internationalement agréés, qui eux-mêmes reposent sur le droit international. Qu'il me soit permis une nouvelle fois de rappeler ces paramètres : deux États vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues; des frontières tracées sur la base des lignes de 1967, avec des échanges de territoires mutuellement agréés; Jérusalem pour future capitale de ces deux États; et une solution concertée, réaliste et équitable pour les réfugiés palestiniens. Dans ce contexte, une approche régionale et des incitations économiques peuvent être des éléments importants pour accompagner un accord de paix, mais ne sauraient s'y substituer. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, à un moment critique où chacun des paramètres que je viens d'énumérer est fragilisé.

S'agissant d'abord des lignes de 1967, l'entreprise de colonisation des territoires palestiniens et toutes les mesures législatives et administratives qui l'accompagnent sont en train d'imposer une autre réalité sur le terrain. Il y a aujourd'hui 600 000 colons, dont 200 000 à Jérusalem-Est. L'année 2017 a été une

année record en matière de colonisation. Et depuis le début de cette année, des annonces portant sur près de 1 800 unités de logement sont déjà intervenues. Un grand nombre d'entre elles portent sur des colonies situées en profondeur dans le territoire de la Cisjordanie, notamment l'approbation de la construction de sept structures sur des terres privées palestiniennes dans une colonie dite « sauvage », c'est-à-dire illégale même en droit israélien, et dont la Cour suprême israélienne a ordonné le démantèlement. La position de la France est claire : nous condamnons la colonisation sous toutes ses formes. Elle est illégale en droit international, comme l'a rappelé la résolution 2334 (2016). Elle est contre-productive et même dangereuse, puisqu'elle détruit sur le terrain la possibilité des deux États et mine la confiance entre les parties.

Sur Jérusalem ensuite, notre position est bien connue et nous avons eu l'occasion de la rappeler récemment de manière détaillée. Le statut de Jérusalem devra être déterminé par les parties dans le cadre d'un accord de paix. Au titre de ce futur accord, la ville a vocation à devenir la capitale de deux États, Israël et la Palestine. En l'absence d'accord, conformément au consensus qui prévaut depuis 70 ans au sein de la communauté internationale, la France ne reconnaît aucune souveraineté sur Jérusalem. Comme l'ont indiqué les autorités françaises au plus haut niveau, nous désapprouvons les annonces américaines de la fin de l'année dernière, qui s'écartent de ce consensus international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 478 (1980). De même, nous regrettons l'adoption au début de cette année de la loi israélienne sur Jérusalem, qui rendra beaucoup plus difficile un partage de Jérusalem dans le cadre d'un futur accord de paix.

Enfin, la situation des camps de réfugiés palestiniens constitue une bombe à retardement, dans les territoires palestiniens et en particulier à Gaza, mais également dans la région. Tant que nous ne serons pas parvenus à mettre en œuvre une solution juste et réaliste à la question des réfugiés dans le cadre d'un accord israélo-palestinien, la fourniture par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'une assistance et de services de base à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens sera indispensable. Il s'agit bien sûr d'une exigence humanitaire, notamment à travers la fourniture de services de santé et d'une aide alimentaire. Il s'agit, de manière tout aussi importante, d'un enjeu de développement humain : à travers le réseau des écoles de

l'UNRWA et le rôle de l'Office en matière d'emploi, c'est la possibilité même d'un avenir qui est préservée pour une population particulièrement jeune, nous le savons.

Enfin, il s'agit d'un impératif pour la sécurité et la stabilité de la région : une interruption des services de l'UNRWA pourrait conduire à une escalade à Gaza, mais également à des répercussions en matière de sécurité dans les pays de la région qui accueillent des réfugiés, notamment au Liban, où la situation financière de l'UNRWA est dès à présent critique. Plus l'UNRWA est faible, plus les groupes terroristes peuvent utiliser les camps de réfugiés palestiniens comme des viviers de recrutement. Dans ce contexte, les récentes annonces de gel partiel et de limitation du champ de la contribution américaine à l'UNRWA suscitent une très vive inquiétude de notre part. Les États-Unis sont un contributeur essentiel à l'UNRWA, et le rôle qu'ils jouent dans le financement de l'Office depuis des années est décisif. Nous les appelons à ne pas renoncer à ce rôle et à ne pas fragiliser l'outil de stabilisation régionale que représente l'UNRWA. Nous les invitons, indépendamment de leur engagement dans le processus de paix, à préserver une aide qui est nécessaire pour les Palestiniens comme pour la sécurité de la région.

Dans le contexte difficile que je viens de décrire, je veux redire solennellement ici qu'il n'existe pas d'alternative viable à la solution des deux États. L'État unique que certains présentent comme une réponse possible au blocage actuel ferait coexister deux régimes de citoyenneté sur un même territoire, créant de ce fait une situation inégalitaire, inacceptable sur le principe et catastrophique dans ses conséquences. Cette situation marquerait une double impasse : pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations étatiques; pour les Israéliens, la ruine de leur projet national démocratique.

S'il y a une urgence aujourd'hui, c'est donc celle de redonner un horizon politique aux Israéliens comme aux Palestiniens, en travaillant activement à restaurer l'espoir des deux États et la possibilité d'une négociation entre les parties. La réunion extraordinaire, le 31 janvier à Bruxelles, du Comité spécial de liaison ad hoc, qui réunit les principaux acteurs du soutien économique aux Palestiniens, doit être l'occasion de réaffirmer l'engagement des parties et de la communauté internationale, sur le plan politique et financier, à la solution des deux États. Nous avons besoin pour cela de l'engagement de tous, à commencer par celui du grand partenaire américain

Il n'y aura pas, toutefois, de solution politique durable sans unité entre Gaza et la Cisjordanie, sous l'autorité des institutions palestiniennes légitimes et dans le cadre des principes endossés par l'Organisation de libération de la Palestine. Nous réitérons à cet égard notre attachement à la mise en œuvre de l'accord signé au Caire le 12 octobre par le Fatah et le Hamas, qui doit permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer pleinement ses prérogatives dans la bande de Gaza, y compris dans le domaine de la sécurité. Ce processus doit se traduire par une amélioration rapide des conditions de vie de la population à Gaza. Il doit également s'accompagner d'une levée du blocus, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël.

La France est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens. C'est pourquoi elle se doit de leur tenir un langage de vérité – le langage que l'on attend de vrais amis – et les appelle à des gestes courageux afin de permettre la reprise des négociations. Il n'existe pas de raccourci dans le chemin exigeant de la paix, qui est celui de la négociation sur la base des paramètres que j'ai rappelés. Quelles que soient les difficultés, la France n'entend pas renoncer à cet objectif et prendra toute sa part dans les efforts pour y parvenir.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, exposé qui, comme toujours, est d'une grande utilité.

La situation en matière de paix et de sécurité au Moyen-Orient continue de susciter de graves préoccupations pour la paix et la sécurité internationales. Des questions allant du conflit israélo-palestinien aux crises au Yémen et en Syrie, en passant par la situation en Libye, ont dominé la plupart de nos débats au Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée. Les répercussions combinées des différends de longue date et non réglés, les problèmes de gouvernance, les effets qui se font sentir depuis longtemps de la faiblesse des prix du pétrole et de la stagnation économique, l'explosion démographique de la jeunesse et les taux de chômage élevés, l'effondrement des institutions étatiques, les conflits sectaires, les rivalités géopolitiques, la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent, la prolifération des armes de destruction massive, et notamment le recours aux armes chimiques, l'afflux massif de réfugiés et de migrants et les crises humanitaires menacent de déstabiliser toute la région, ce qui serait extrêmement lourd de conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

L'importance géostratégique de la région du Moyen-Orient est notoire. Pour nous, dans la Corne de l'Afrique, la situation dans cette région a cependant une incidence directe sur notre paix et notre stabilité. Nous observons déjà les effets de la crise du Golfe dans notre région, et les retombées du conflit yéménite se font sentir sur tout le pourtour de la mer Rouge. Le fait que l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech tente de se doter de cellules en Somalie est une préoccupation majeure à cet égard. Plus généralement, toutefois, il est évident que certains faits nouveaux sont susceptibles d'annuler les acquis de ces dernières années et de compliquer davantage la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Nous pensons que cela nécessite une attention et un suivi sérieux.

Le conflit israélo-palestinien est l'un des différends qui sont au cœur de la situation dangereuse qui, pour l'essentiel, définit le Moyen-Orient depuis plusieurs décennies. Ce conflit est encore aggravé par les conflits qui ont frappé récemment d'autres pays de la région. Malheureusement, la paix reste toujours hors de portée, au détriment de tous et de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

Les mêmes obstacles bien connus qui empêchent de sortir de l'impasse et de parvenir à la paix subsistent sans qu'il y ait de véritables progrès, ce qui n'est guère propice à une paix et une sécurité durables pour toutes les parties concernées. Parallèlement, la quête de la justice ne cesse d'être reportée, avec tout ce que cela implique. En l'absence d'efforts authentiques pour surmonter ces obstacles, il ne peut y avoir de progrès véritables vers la réalisation de la solution à deux États.

Notre position sur le différend israélo-palestinien a toujours été cohérente et, nous semble-t-il, fondée sur des principes. Nous appuyons le droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité autant que nous appuyons le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et celui de la Palestine d'exister en tant qu'État libre et indépendant. En conséquence, nous appuyons pleinement l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, car c'est la seule option viable pour régler le différend israélo-palestinien. Nous pensons que cela n'est pas seulement dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine, mais que cela contribuera également beaucoup à la paix et à la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

Il faut s'attaquer à tout obstacle entravant cet objectif afin d'ouvrir la voie à des progrès dans les pourparlers de paix. Bien que ce soit aux parties de

faire preuve de la souplesse nécessaire pour engager des négociations directes et sérieuses en vue de parvenir à un règlement définitif de toutes les questions, nous pensons que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, devrait aider et encourager les deux parties dans ce sens. C'est d'autant plus opportun et urgent compte tenu des circonstances actuelles. En cette époque où les terroristes représentent une difficulté considérable dans la région et où les violences confessionnelles s'intensifient, l'absence de progrès dignes de ce nom ne peut que conduire au désastre et exacerber encore la radicalisation, ce qui crée un terrain propice à l'extrémisme.

Il est donc impératif que les deux parties reprennent des négociations directes et sérieuses en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable sur la base de la confiance mutuelle et dans un esprit de compromis qui garantisse la sécurité d'Israël et les aspirations palestiniennes à un État. C'est ce qu'exige la situation, et cela va dans le sens des intérêts des deux parties comme de ceux de la communauté internationale tout entière. Nous espérons que la réunion extraordinaire du groupe de donateurs internationaux pour la Palestine, le Comité spécial de liaison, prévue à Bruxelles à la fin du mois, sera l'occasion de réunir toutes les parties afin de débattre des mesures propres à accélérer les efforts susceptibles de sous-tendre une solution négociée à deux États.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie M. Mladenov de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Nous participons une fois de plus à un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. La vérité est que la situation des Palestiniens – avec plus de 5 millions de réfugiés; les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les habitants de Gaza, soumise depuis une dizaine d'années à un blocus atroce imposé par Israël, Puissance occupante; et le nombre croissant des implantations illégales – est, pour le moins, désespérée, et il ne semble pas y avoir de solution en vue. Sans parler des centaines d'adolescents – filles et garçons – séquestrés et détenus dans les prisons israéliennes, en violation du droit international, par exemple dans le cas de Ahed Tamimi, comme l'a indiqué M. Mladenov.

Ma délégation rejette de manière catégorique l'intention manifeste du Gouvernement israélien, Puissance occupante, de construire des colonies dans

les territoires palestiniens occupés. Il y a moins d'une semaine, le Ministre israélien de la défense a fait part à la presse d'un plan de construction de 1285 nouveaux logements en Cisjordanie. Cette annonce constitue une violation directe de la résolution 2334 (2016) du Conseil, et d'autres résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale, qui réaffirment que la création de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.

Nous voudrions aussi faire part de notre préoccupation au sujet de la décision du Gouvernement des États-Unis d'Amérique de réduire leur financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous considérons que cette décision affecte sensiblement le soutien humanitaire que fournit l'Agence. Présentement, près de 5 millions de Palestiniens et de Palestiniennes bénéficient de cette aide. Nous faisons écho à ce qu'a déclaré à ce sujet le Secrétaire général António Guterres, le 16 janvier, à savoir que les services fournis par l'UNRWA sont d'une extrême importance pour le bien-être de la population palestinienne et constituent en outre un facteur important de stabilité. Réduire le financement ne fait que priver un peuple - dépouillé depuis 1948 de son territoire, de ses maisons, de ses terres cultivables et, au final, de toute son histoire – du droit d'accès aux services de base, à l'éducation, aux soins de santé et aux secours d'urgence. À cet égard, nous voudrions saluer la décision du Royaume de Suède de verser 58,5 millions de dollars à l'UNRWA. Nous ne doutons pas que cette contribution palliera pour beaucoup le déficit qui affecte la population palestinienne et les réfugiés palestiniens.

Une fois encore, la Bolivie informe la communauté internationale qu'elle a condamné catégoriquement la décision du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, en tant qu'elle constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 478 (1980), dans laquelle il est demandé à tous les États de retirer leurs représentations diplomatiques de Jérusalem. La décision des États-Unis ne fait que saper toute possibilité de dialogue entre les parties et retarder sensiblement un règlement pacifique et durable du conflit israélo-palestinien. Pays pacifiste, la Bolivie

considère que l'unique voie garantissant une paix juste et durable au conflit entre Israël et la Palestine passe par le dialogue et la négociation, avec l'expression claire par les deux parties de leur volonté politique de concrétiser la solution des deux États. À cet égard, nous réaffirmons notre plein attachement au multilatéralisme et notre respect du droit international.

Nous voudrions exprimer notre ferme appui aux efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique au conflit israélo-palestinien, et à cet égard nous nous associons aux initiatives telles que la feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres qui garantissent une paix juste et durable qui permette aux deux peuples de vivre dans des frontières reconnues et sûres. La Bolivie croit fermement que l'unique solution à long terme à ce conflit est celle des deux États, avec la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant dans les frontières d'avant-1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais paraphraser Anouar el-Sadate, qui avait dit à la Knesset le 20 novembre 1977,

(l'orateur poursuit en anglais)

« Concevons ensemble un accord de paix à Genève que nous annoncerions à un monde assoiffé de paix, un accord de paix basé sur les points suivants : premièrement : mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés en 1967; deuxièmement : réaliser les droits fondamentaux du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination, y compris son droit d'établir son propre État; troisièmement : réaliser le droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de leurs frontières ».

M^{me} Wronecka (Pologne) *(parle en anglais)* : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé très complet.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

La Pologne appuie sans réserve toutes les initiatives tendant à la stabilisation et à la consolidation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Malheureusement, depuis notre dernier débat trimestriel en octobre 2017 (voir PV S/PV.8072), le conflit israélo-palestinien n'a enregistré aucune avancée significative vers la réalisation de la paix. C'est pourquoi nous devons

rester déterminés à régler l'un des conflits figurant depuis si longtemps à notre ordre du jour. Nous devons continuer de chercher à mettre fin au conflit israélo-palestinien en relançant le processus de paix. Ce n'est qu'en reprenant les négociations bilatérales de façon constructive, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du droit international, que nous pourrions contribuer positivement au processus. C'est la seule voie vers une solution à deux États et un règlement de toutes les questions liées au statut final.

Dans le même temps, nous encourageons les parties au conflit à prendre des mesures en vue de parvenir à une réconciliation et de préserver la dignité et le caractère sacré des lieux saints, particulièrement à Jérusalem.

Conformément à la position de longue date de l'Union européenne, nous croyons fermement qu'il faut que les aspirations des deux parties concernant Jérusalem soient concrétisées et qu'un moyen de régler le statut de la Ville sainte en tant que future capitale des deux États soit trouvé par la voie de négociations. Nous continuerons de respecter le consensus international sur Jérusalem, consacré entre autres par la résolution 478 (1980), y compris s'agissant du lieu d'établissement des représentations diplomatiques, et ce jusqu'à ce qu'un accord sur le statut final de la Ville sainte soit trouvé. Tout en reconnaissant l'importance particulière des lieux saints de Jérusalem, la Pologne croit fermement aussi qu'il faut que le statu quo établi en 1967 concernant l'esplanade du Temple soit maintenu conformément aux accords antérieurs, et aussi concernant le rôle spécial de la Jordanie.

Parvenir à un accord de paix n'est possible qu'à travers des pourparlers de paix basés sur le droit international et les principes régissant les relations pacifiques entre États. Un véritable dialogue entre les trois principales religions monothéistes serait un élément clef dans ce contexte. Nous appuyons la solution des deux États et espérons que les aspirations nationales des deux parties au conflit seront réalisées, notamment le droit de la Palestine à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël d'assurer sa sécurité et de normaliser ses relations avec les États arabes. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui préjuge de l'issue des négociations sur le statut final. Nous attendons d'elles qu'elles démontrent leur engagement en faveur de la paix par leurs actes et leurs politiques. Nous continuons de suivre attentivement l'évolution de la situation en ce

qui concerne la réconciliation intra-palestinienne. Nous espérons que ce processus sera couronné de succès. Nous estimons cependant que parvenir à un résultat accepté par la communauté internationale pourrait être un pas important pour l'unité d'un futur État palestinien et, à long terme, conduire à un accord de paix durable.

Nous sommes gravement préoccupés par la dégradation de la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La baisse de financement risque d'entraîner de graves conséquences sécuritaires et humanitaires, non seulement dans les territoires palestiniens mais également dans d'autres pays qui accueillent des réfugiés. L'Office a déjà de grandes difficultés à s'acquitter de son mandat et à continuer de fournir les services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé, aux réfugiés palestiniens. En l'absence d'une solution politique durable, la communauté internationale ne peut se soustraire à ses responsabilités et à ses devoirs à l'égard des réfugiés palestiniens, pas plus qu'elle ne peut renoncer à veiller à ce que l'Office soit en mesure de poursuivre ses travaux sur une base financière solide. De son côté, la Pologne continuera d'aider l'UNRWA par le biais de ses contributions financières.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord réaffirmer l'attachement de longue date du Royaume-Uni à la solution des deux États. Nous appelons de nos vœux un État israélien et un État palestinien vivant en paix et dans la sécurité et la prospérité, côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem comme capitale partagée. Nous engageons les parties à prendre des mesures urgentes pour inverser les tendances négatives sur le terrain, à s'abstenir de tout acte unilatéral et à reprendre de véritables négociations de paix. Nous sommes prêts à contribuer à tous les efforts crédibles afin de relancer le processus de paix.

Les discours incendiaires sapent la confiance mutuelle qui est nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle. Les déclarations qui diabolisent ou dénigrent le peuple juif sont tout à fait inacceptables. Nier le lien qui unit le peuple juif ou le peuple palestinien à cette terre ne saurait être toléré. Il est important que les dirigeants palestiniens poursuivent leurs efforts pour appliquer pleinement les recommandations du rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) en ce qui concerne les incitations à la violence. Les deux parties doivent, en outre, rester attachées aux accords diplomatiques précédemment

conclus, qui doivent servir de base à la reprise des négociations de paix.

Nous sommes conscients du fait que la recommandation du Conseil central palestinien de ne plus reconnaître Israël était non contraignante, mais elle n'en reste pas moins tout à fait contre-productive. Nous appelons les dirigeants palestiniens à ne pas l'appliquer. En revanche, nous nous félicitons que l'Autorité palestinienne continue de reconnaître l'État d'Israël et d'appuyer la solution des deux États. Comme toujours, nous exhortons toutes les parties à promouvoir la non-violence et à dialoguer de manière constructive en faveur d'une solution des deux États, qui est la seule base d'un règlement durable du conflit.

À cette fin, nous pensons que la poursuite des activités de peuplement et des démolitions ne font que compromettre plus encore les perspectives de paix et doivent cesser, y compris à Jérusalem-Est. Le rythme de construction des colonies s'est malheureusement accéléré, notamment avec la mise en œuvre de projets de construction de plus de 10 000 logements et l'approbation de la construction de nouveaux logements à Hébron, pour la première fois depuis 15 ans. Les signes en ce début de 2018 ne sont pas encourageants. Il y a à peine deux semaines, Israël a annoncé la construction de 1 122 logements supplémentaires en Cisjordanie. Nous appelons Israël à revenir immédiatement sur sa politique d'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Elle met en péril à la fois la viabilité physique de la solution des deux États et l'engagement d'Israël en sa faveur.

Nous devons également continuer à appuyer les efforts humanitaires pour répondre aux besoins fondamentaux du peuple palestinien, en particulier à Gaza, ce qui suppose également de soutenir le plein retour de l'Autorité palestinienne dans ce territoire. Nous encourageons la poursuite des progrès en matière de réconciliation, y compris en ce qui concerne les arrangements en matière de sécurité et l'intégration de la fonction publique, conformément aux principes définis par le Quatuor. Nous nous félicitons de l'augmentation récente de la fourniture d'électricité à Gaza, ce qui constitue une première mesure positive parmi tant d'autres qui seront nécessaires pour améliorer la situation dramatique qui y prévaut.

Le Royaume-Uni reste un fervent partisan de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et reconnaît le mandat singulier et important

qui lui est confié par l'Assemblée générale pour ce qui est de fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens, que ce soit dans les territoires occupés ou en Jordanie, en Syrie et au Liban. Même si nous convenons que l'UNRWA doit de toute urgence accélérer le rythme de ses réformes pour devenir plus efficace et plus économique, il doit continuer d'être en mesure de s'acquitter de ses importantes fonctions. Toute réduction inattendue ou tout retard des décaissements prévus de la part des donateurs peut avoir des effets néfastes et compromettre la stabilité dans la région.

Enfin, le terrorisme et les incitations à la violence posent de graves menaces à la perspective de la solution des deux États et doivent cesser. Pour qu'il ait les meilleures chances d'aboutir, le processus de paix doit se dérouler dans un climat exempt de violence. Nous notons avec regret les morts survenus des deux côtés au cours des derniers jours. Nous avons été atterrés par l'assassinat terroriste du rabbin Raziël Shevach, en Cisjordanie le 9 janvier, et condamnons avec la dernière énergie cet acte honteux. Nos pensées vont à sa famille.

Tous les Israéliens et tous les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Nous partageons le désir des États-Unis et d'autres membres du Conseil de sécurité de mettre fin au conflit. Nous continuons d'appuyer les efforts menés par l'Administration américaine pour présenter des propositions détaillées en vue d'un règlement du conflit israélo-palestinien. Le Royaume-Uni est prêt à contribuer à la mise en œuvre d'une solution viable, notamment en appuyant les dispositions en matière de sécurité, en contribuant aux indemnités pour les réfugiés et en encourageant les échanges commerciaux et les investissements entre le Royaume-Uni, Israël, un État palestinien souverain et ses voisins arabes, ce qui pourrait aider à transformer la région.

Pour réaliser cette vision, il est temps que nous tous agissions avec le sentiment d'urgence qui s'impose. Toutes les parties et la communauté internationale doivent œuvrer de concert, dans un esprit de compromis et d'entente, pour faire d'une paix durable une réalité. Comme le regretté Président israélien Shimon Peres le disait : « Celui qui désespère de la paix vit dans un rêve; celui qui baisse les bras et cesse de rechercher la paix est naïf ».

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant

personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, et son équipe de l'exposé complet et détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui a mis en lumière la situation au Moyen-Orient en général et le conflit israélo-palestinien en particulier.

Le 18 décembre 2017, M. Mladenov a fait un exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.8138) dans lequel il a indiqué, entre autres choses, qu'aucun progrès notable n'avait été enregistré dans le processus de paix. Dans l'exposé que nous venons d'entendre, non seulement aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la situation dans la région, mais en raison de l'évolution de la situation au cours des derniers jours de l'année 2017, nous assistons à une montée des tensions et à une nette aggravation du conflit israélo-palestinien....

La Guinée équatoriale a suivi avec une attention particulière les derniers événements au Moyen-Orient, et plus particulièrement le conflit israélo-palestinien, d'autant plus qu'elle est maintenant membre du Conseil de sécurité et que cette région revêt une grande importance stratégique pour la stabilité au Moyen-Orient mais aussi dans le reste du monde. À cet égard, je tiens à souligner que la Guinée équatoriale appuie pleinement la stabilisation et la pacification de toute la région. La Guinée équatoriale promeut systématiquement le dialogue en vue de régler tout conflit ou problème qui se pose, et elle reste fidèle à ce principe dans le cas présent.

Pour réaliser la stabilité et la paix souhaitées dans cette région agitée, il est indispensable que les Palestiniens et les Israéliens s'engagent dans un dialogue direct, franc et sans conditions préalables, car seules des consultations directes leur permettront de parvenir à un accord. Cet accord doit les mener vers la seule solution juste qui répondra aux aspirations des deux parties, à savoir la création de deux États à l'intérieur desquels Israéliens et Palestiniens vivront dans la paix et la sécurité. Les négociations doivent se poursuivre dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. Le règlement de la question du statut final de Jérusalem devra être l'aboutissement de ces négociations.

En conséquence, la Guinée équatoriale préconise une solution des deux États négociée directement entre Israéliens et Palestiniens. Une solution juste fondée sur le dialogue suppose sans doute qu'aucune des parties ne pourra satisfaire toutes ses aspirations et ses exigences, et c'est justement là l'essence du dialogue.

La Guinée équatoriale considère comme justifiées les revendications historiques des Palestiniens, conformément aux diverses déclarations de l'Union africaine. Nous estimons cependant qu'Israël a également le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Les Israéliens doivent reconnaître que si on ne peut nier à Israël le droit d'exister, il en va de même pour la Palestine. Les comportements violents doivent cesser immédiatement et définitivement et chacune des parties doit respecter la légalité internationale consacrée par les résolutions de l'ONU. Les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales de nature à gêner le dialogue.

Nous appelons la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour promouvoir le dialogue entre les parties et à éviter de prendre des mesures qui pourraient s'avérer contreproductives dans l'optique de la coexistence pacifique entre Palestiniens et Israéliens.

Il est nécessaire qu'au vu de la situation actuelle, le Conseil de sécurité prenne toutes les initiatives qui s'imposent et que nous ne ménagions aucun effort pour amener les parties concernées à la table de négociation, seule option pour régler le conflit.

M. Tanoh-Boutchoué (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire se réjouit de la tenue du débat public trimestriel du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, pour son exposé édifiant sur le sujet.

La situation au Moyen-Orient constitue une source constante de préoccupation pour mon pays en raison de la persistance de graves tensions et de l'absence de progrès politiques réels dans les négociations et les processus de paix de la région.

Concernant la question palestinienne, ma délégation déplore une cristallisation des positions en présence depuis l'annonce de la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël et du transfert de leur ambassade dans cette ville. L'enlisement du processus de paix depuis plusieurs années et le raidissement actuel des parties, lié aux dernières initiatives dans la région, sont de nature à saper durablement les efforts de la communauté internationale dans la recherche d'une solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle des droits légitimes de chacun. La Côte d'Ivoire réaffirme son soutien à la solution des deux États, la seule viable pour permettre aux peuples

palestinien et israélien de vivre et de coexister dans la paix et la sécurité.

Quant au statut définitif de la ville de Jérusalem, celui-ci doit être négocié dans le cadre d'une solution concertée entre les deux parties, comme le prescrivent les résolutions pertinentes de l'ONU. Mon pays exhorte la communauté internationale à poursuivre ses efforts auprès des deux parties en vue de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. Il invite par ailleurs les acteurs israéliens et palestiniens à un dialogue constructif afin de lever les obstacles, en renonçant à toute action ou initiative unilatérale susceptible de les éloigner davantage des perspectives d'un règlement politique de la question palestinienne, et partant, de la paix au Moyen-Orient.

En cela, la Côte d'Ivoire regrette la dernière décision américaine de réduire la contribution de Washington au financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ma délégation encourage le Hamas et l'Autorité palestinienne à poursuivre le dialogue devant les conduire à l'unité palestinienne. Cela permettrait un retour effectif de l'autorité centrale palestinienne à Gaza et l'atténuation des conséquences de la crise sur les populations.

À cette fin, la Côte d'Ivoire en appelle à l'ouverture des autorités palestiniennes au dialogue avec les pays voisins dans l'optique de l'apaisement, notamment ceux accueillant des réfugiés palestiniens, pour une gestion inclusive de la crise humanitaire en vertu des dispositions pertinentes du droit international humanitaire.

Alors que la guerre en Syrie entre dans sa septième année consécutive, mon pays demeure gravement préoccupé par les risques de propagation de ce conflit marqué par de nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et le recours récurrent des belligérants aux armes chimiques, en toute impunité. Ma délégation condamne tout recours aux armes chimiques qui, de manière pernicieuse, menacent notre sécurité à tous, et en appelle à l'unité des membres du Conseil afin que les auteurs de tels actes soient identifiés, poursuivis et punis.

À cette fin, la Côte d'Ivoire invite, à l'instar des autres États Membres, les structures compétentes des Nations Unies, en l'occurrence la Mission d'établissement des faits, à faire la lumière sur les circonstances de l'utilisation de ces armes afin de permettre aux juridictions compétentes d'agir. Dans

cette perspective, mon pays est favorable à la mise en place d'un instrument consensuel destiné à traiter de la responsabilité des acteurs du conflit et de la nécessaire reddition de comptes de ceux-ci.

À cet égard, la Côte d'Ivoire félicite la France pour le lancement le 23 janvier à Paris de l'initiative intitulée « Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques », qui traduit la volonté commune de la communauté internationale d'apporter une réponse adéquate aux questions de l'utilisation d'armes chimiques dans les conflits et de la nécessité de juger les auteurs de ces actes.

Elle réitère son entière disponibilité à apporter sa collaboration à toutes les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des efforts entrepris par la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes de destruction massive et de lutte contre l'utilisation d'armes chimiques dans les conflits.

Concernant la situation humanitaire en Syrie, ma délégation se réjouit de la prolongation pour une année supplémentaire du mécanisme de surveillance de l'acheminement de l'aide transfrontalière humanitaire dans les zones assiégées. Elle appelle toutes les parties à un arrêt total des hostilités dans les zones dites de désescalade, afin de permettre un accès sans entrave aux convois humanitaires dans ces endroits afin de soulager les populations en détresse.

Concernant le processus politique, ma délégation se réjouit de toutes les initiatives devant conduire les parties au dialogue en vue d'une solution pacifique de la crise syrienne, dont le cadre de règlement définitif reste le processus de Genève.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de la tenue de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé très détaillé et exhaustif.

Puisque c'est notre première déclaration sur ce sujet en notre qualité de membre non permanent du Conseil, nous tenons à réaffirmer avec insistance notre préoccupation face à la situation au Moyen-Orient et à redire notre attachement à la recherche d'une solution à la question de Palestine qui contribue à instaurer durablement la paix dans la région. À cet égard, nous voudrions souligner trois aspects.

Premièrement, le Pérou, guidé par son attachement au multilatéralisme, au droit international et au règlement pacifique des différends, appuie la solution des deux États sis dans des frontières sûres et internationalement reconnues, solution qui doit être négociée directement entre Israël et la Palestine sur la base des frontières de 1967. Les négociations doivent également déterminer le statut final de Jérusalem. En 1947, le Pérou faisait partie des 11 pays membres de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine qui a recommandé la création de deux États, ce qui s'est traduit par l'adoption la même année à l'Assemblée générale de la célèbre résolution 181 (II). Le Pérou fut un des 33 pays à voter pour cette résolution. À l'époque, l'éminent juriste et diplomate péruvien Alberto Ulloa Sotomayor, défendant la position péruvienne, avait déclaré :

« Nous pensons que la meilleure solution consiste à former deux États dans lesquels les majorités correspondantes sont respectées ».

S'appuyant sur cette position de principe, le Pérou a développé d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec les États d'Israël et de Palestine qui reflètent et renforcent les liens historiques établis et promus par les communautés juive et arabo-palestinienne dans notre pays. Nous tenons à souligner que, 70 ans après l'adoption de la résolution 181 (II), la solution à la question de Palestine n'a pas changé. Comme l'a dit récemment le Secrétaire général : « il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États. Il n'y a pas de plan B. »

Deuxièmement, si nous voulons résoudre la question de Palestine et promouvoir une paix durable au Moyen-Orient, nous devons agir conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. La confiance et la crédibilité requises pour toute négociation de bonne foi impliquent nécessairement le respect de la primauté du droit et des normes minimales de coexistence pacifique. À cet égard, nous exhortons les parties directement concernées à cesser toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, tous les actes de terrorisme et toutes les attaques contre les civils, et à enquêter sur ces actes et en punir les auteurs. Il faut rejeter les discours de haine, l'antisémitisme et la discrimination sous toutes ses formes. La diversité ethnique, culturelle et religieuse doit être considérée comme une valeur pour toutes les sociétés et jamais comme une menace.

Le Pérou reconnaît le droit d'Israël de préserver sa sécurité et son existence en exerçant son droit à la légitime

défense, dans le respect des principes de proportionnalité et de légalité. Mais nous lui rappelons également son obligation de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Conformément à la résolution 2334 (2016), nous considérons qu'il est particulièrement urgent de mettre fin aux pratiques consistant à construire des colonies de peuplement, démolir des maisons et expulser des résidents des territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui se sont intensifiées l'année dernière.

Troisièmement, nous saluons et encourageons les efforts de divers acteurs visant à parvenir à une paix durable entre Israël et la Palestine. Nous nous félicitons que plusieurs pays, en particulier ceux qui ont traditionnellement pris part au processus, se soient déclarés disposés à user de leurs bons offices à cet égard. Nous soulignons tout spécialement les efforts du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Nous accueillons également positivement la volonté du Secrétaire général de promouvoir la reprise des négociations entre les parties. Nous invitons tout particulièrement les Israéliens et les Palestiniens, leurs dirigeants politiques et religieux, et tous ceux qui sont en mesure d'avoir une influence à agir de manière responsable et à encourager la modération, la détente, le compromis et le dialogue. Nous suivons attentivement le processus de rétablissement du contrôle de l'Autorité palestinienne sur la bande de Gaza, ce qui, nous l'espérons, permettra d'atténuer la crise humanitaire dans cette zone et contribuera à relancer le processus de paix.

Enfin, nous voulons saluer le travail important qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient. Nous considérons qu'il est important de le soutenir et de lui fournir un financement stable et prévisible.

Pour conclure, je tiens à dire que le Pérou continuera de soutenir fermement toutes les initiatives visant à instaurer la paix et la sécurité que les Israéliens et les Palestiniens sont en droit d'attendre et que le monde entier appelle de ses vœux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Nous remercions le Coordonnateur spécial Mladenov pour son compte rendu comme toujours détaillé et objectif de la situation au Moyen-Orient. Je vais me concentrer sur quelques-uns des développements les plus saillants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

En ce qui concerne la Syrie, le Kazakhstan continue d'appuyer les mesures prises par l'Envoyé spécial des Nations Unies, Staffan de Mistura, ainsi que par la Fédération de Russie, la Turquie, l'Iran, les États-Unis et la communauté internationale en vue de réunir autour d'une même table le Gouvernement syrien et l'opposition. Le 22 décembre, la huitième réunion internationale sur la Syrie s'est conclue à Astana par l'adoption d'un certain nombre de documents encourageant des mesures de confiance et visant à lutter contre le terrorisme et à consolider le processus politique en Syrie. La réunion a également vu l'adoption d'une déclaration conjointe des États garants du processus d'Astana, à savoir l'Iran, la Russie et la Turquie, qui ont décidé de créer un groupe de travail sur la libération des prisonniers et des personnes enlevées, la remise des corps et l'identification des personnes disparues, ainsi que d'une déclaration conjointe sur l'action humanitaire contre les mines en Syrie qui englobe la liste des sites du patrimoine culturel de l'UNESCO. Le Kazakhstan a l'intention de coopérer étroitement avec le Congrès du dialogue national syrien qui se tiendra à Sochi les 29 et 30 janvier et auquel participeront des représentants de toutes les composantes de la société syrienne. La prochaine réunion internationale de haut niveau sur la Syrie à Astana aura lieu le mois prochain à l'appui du processus de Genève.

Au Liban, la formation d'un nouveau Gouvernement et l'élection d'un nouveau Président sont des résultats positifs et devraient ouvrir la voie à la tenue d'élections législatives libres et équitables le 6 mai. La signature du décret à cet effet traduit l'unité du peuple sur la question. Il sera important d'aider le Liban à consolider sa constitution et sa démocratie, qui restent tributaires des évolutions en Syrie voisine. L'Armée libanaise joue un rôle absolument primordial dans le maintien de la sécurité à la frontière avec la Syrie et dans tout le Liban, contribuant ainsi à faire barrage à la menace du Front el-Nosra et de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Nous appuyons la décision du Gouvernement iraquien d'organiser des élections aux conseils nationaux et provinciaux le 12 mai, ce qui contribuera à consolider la démocratie et l'État et à enraciner la Constitution. Nous estimons également que le recul de la violence, surtout dans les territoires libérés, sera très important sur le plan politique. Le Kazakhstan se félicite des accords inter-iraquiens visant à prolonger le régime de cessez-le-feu, qui doivent rester en vigueur jusqu'à la conclusion d'un accord sur la gestion conjointe des

territoires contestés. Le Kazakhstan est favorable à ce que l'intégrité territoriale de l'Iraq en tant qu'État soit préservée grâce à un dialogue constructif entre le Gouvernement et le Kurdistan iraquien. Nous proposons que d'autres réunions soient organisées entre le Premier Ministre du Kurdistan iraquien, M. Barzani, et son homologue iraquien à Bagdad, M. Al Abadi, à l'instar de celle qui s'est tenue le 20 janvier.

Pour ce qui est de la Libye, nous avons appris que des combats avaient récemment éclaté dans le district de Tajoura à Tripoli. Le Kazakhstan appelle toutes les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, à protéger les civils et les structures civiles et à s'attacher à régler les problèmes politiques structurels qui opposent les nombreux acteurs armés en présence, aux priorités divergentes. La réforme du secteur de la sécurité est essentielle au succès du processus politique. Le statu quo fragile et précaire n'est pas viable, d'où la nécessité d'amender l'Accord politique libyen en vue de mettre en place un gouvernement stable.

En ce qui concerne le Yémen, nous savons qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Il est évident que seul un dialogue national de vaste portée et sans exclusive peut permettre de surmonter les divergences de vues profondes qui existent au Yémen. En outre, la coalition doit autoriser l'ouverture de tous les ports au Yémen afin de faciliter l'entrée et la distribution rapides de l'aide humanitaire et des importations commerciales sur l'ensemble du territoire national. Nous rendons un hommage particulier à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, pour son appui résolu aux efforts en faveur de la paix dans ce pays.

La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient est très claire et reste inchangée. Nous appuyons la solution des deux États et appelons à la reprise rapide des négociations bilatérales et sans conditions préalables, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux autres mécanismes et initiatives. Nous appuyons les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il faut entamer des pourparlers directs en vue de parvenir à un accord sur les questions en suspens en leur accordant un statut final grâce à la signature d'un traité fondamental. Nous nous associons à l'appel lancé

par d'autres orateurs en vue d'appuyer pleinement les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui doivent se poursuivre sans aucune réduction de financements.

Nous souscrivons aux propos de l'Ambassadrice Nikki Haley selon lesquels nous avons besoin de dirigeants qui ont de la volonté politique, une vision à long terme et des convictions et qui sont engagés en faveur de la paix, comme Anouar el-Sadate et le Roi Hussein de Jordanie. J'ajouterais le Président Yitzhak Rabin à cette liste. Ces dirigeants ont défendu courageusement les idéaux de paix et avaient des convictions inébranlables. On ne peut pas bâtir la paix unilatéralement. Les deux parties doivent faire des compromis pour réaliser leurs aspirations à la paix. La semaine dernière, dans cette même salle, le Président du Kazakhstan a dirigé une séance d'information sur les mesures de confiance (voir S/PV.8160) et a exprimé la conviction ferme de notre pays que la confiance est un moyen sûr permettant de régler les problèmes liés à la paix et à la sécurité. Par conséquent, nous appelons les dirigeants de la Palestine et d'Israël à s'asseoir autour de la table des négociations et à promouvoir des mesures de confiance qui permettront de rapprocher leurs peuples, ensemble, de la paix et de la sécurité.

Enfin, nous réitérons qu'il est essentiel de réduire la violence et de prévenir de nouvelles tensions au Moyen-Orient pour préserver la stabilité mondiale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec la diligence voulue. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées de bien vouloir faire circuler leurs textes par écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons ce débat public pendant l'heure du déjeuner, étant donné le grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Asim (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Kazakhstan, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. C'est la première fois

que je prends la parole devant le Conseil depuis mon entrée en fonctions en 2016, et il n'est que juste que ce soit au sujet d'une question à laquelle le Gouvernement et le peuple maldiviens ont toujours attaché une importance toute particulière — le Moyen-Orient et la question palestinienne.

L'année 2017 a commencé sous le signe de l'espoir pour le peuple palestinien. La résolution 2334 (2016), la première résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la question palestinienne depuis près de 10 ans, était la dernière d'une série de résolutions réaffirmant le caractère illégal de l'occupation et des colonies de peuplement israéliennes en Palestine. Dans cette résolution, le Conseil demande aux États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Cette résolution est un pas en avant pour le Conseil de sécurité, car il reflète l'appui international au règlement de la situation difficile que connaît le peuple palestinien.

Pourtant, la fin de l'année a été marquée par des décisions qui ont ébranlé les fondements de ces efforts essentiels. Cela fait longtemps, par les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), que le Conseil de sécurité a déclaré nulle et non avenue l'occupation par Israël de l'État de Palestine, l'annexion de la Ville sainte de Jérusalem, le transfert de la capitale israélienne à Jérusalem et la décision de tout pays de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël ou de transférer son ambassade en Terre sainte. Pourtant, il semble que le Conseil soit incapable de parvenir à un consensus sur une question qui a déjà fait l'objet d'un accord, qui bénéficie d'un appui quasi universel. C'est une situation déplorable qui nuit à l'efficacité et à la légitimité du Conseil.

Les Maldives ont toujours été convaincues que la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et l'harmonie, était la meilleure et la seule solution pour mettre fin à ce conflit qui dure depuis sept décennies. La persistance de l'occupation des territoires palestiniens au XXI^e siècle est inacceptable. Nous appelons Israël à appliquer pleinement les décisions du Conseil et à s'acquitter de ses obligations juridiques découlant de la Charte des Nations Unies. Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire davantage pour remédier à cette situation et apporter une paix durable au peuple palestinien.

Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a fait de la situation en Syrie, qui dure depuis sept ans, l'une de ses priorités pour l'année 2018. Depuis le début du conflit, des centaines de milliers de personnes ont été tuées ou forcées de quitter leurs foyers. Des maisons, des moyens de subsistance, des hôpitaux, des écoles et des infrastructures de base ont été réduits en ruines. La peur et l'incertitude règnent dans les cœurs des Syriens. Il reste encore beaucoup à faire même si nous saluons les progrès réalisés dans la recherche d'une issue au conflit, notamment la tenue d'un congrès rassemblant toutes les parties syriennes prévue à la fin du mois. Ces petites graines d'espoir que nous avons plantées l'an dernier doivent croître et s'épanouir.

Il faut également cultiver l'espoir dans les cœurs de nos frères et sœurs au Yémen, qui font face à une famine très grave depuis des années, et en Libye, où la violence sévit toujours. La paix est une condition préalable et une conséquence du développement. Nous devons apporter notre contribution à la recherche de solutions constructives et durables dans ces pays.

La menace que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent continue de s'intensifier. Les terroristes ne tiennent pas compte des frontières. Ils ne font pas de distinction entre les jeunes et les personnes âgées ou entre les femmes et les hommes et ne respectent aucune religion ni aucune culture. Nous ne pouvons les vaincre qu'en étant meilleurs et plus intelligents qu'eux et en combattant la violence par l'espoir, la désinformation par la vérité et l'ignorance par l'instruction. Par conséquent, nous devons accorder plus d'attention aux facteurs qui facilitent les progrès en la matière, tout en coopérant à travers les frontières et en partageant des informations et des stratégies sur la façon de remédier aux causes profondes de ces phénomènes de façon efficace et durable.

Nous devons coopérer avec les pays concernés et les peuples touchés pour trouver des solutions efficaces aux nombreuses situations de violence et d'instabilité au Moyen-Orient. Dans le même temps, nous devons nous attacher à pérenniser la paix et à préserver la stabilité et la sécurité pour prévenir la reprise des conflits.

Nous pensons qu'il serait utile de mettre l'accent sur le renforcement de l'État dans le cadre de nos efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. La désintégration de l'État peut faire dérailler les processus de paix. Un examen des conflits actuels montre clairement qu'il faut renforcer les institutions

de l'État pour régler les conflits et pérenniser la paix - en renforçant les capacités des institutions étatiques elles-mêmes pour assurer un équilibre efficace entre pouvoirs et contre-pouvoirs, en éradiquant la pauvreté et en promouvant le développement durable ou en s'attaquant à d'autres facteurs des conflits, tels que la pénurie de ressources ou l'exposition à des risques naturels ou d'origine humaine. À cette fin, le Conseil de sécurité, lorsqu'il examine les différents moyens de régler un conflit, devrait considérer la multitude d'outils disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies, et pas seulement des solutions militaires. Cela permettrait d'adopter une approche non seulement plus globale du règlement des conflits mais également plus durable. Cela garantirait également, dans de nombreux cas, une démarche plus organisée au lieu d'agir sans concertation.

Le Conseil de sécurité bénéficie toujours de notre appui dans l'élaboration de solutions durables aux nombreux conflits auxquels notre monde est confronté, en particulier en Palestine et au Moyen-Orient – une région avec laquelle nous partageons de nombreux liens culturels, religieux et historiques. Les Maldives resteront un partenaire sur qui compter alors que nous trouvons des solutions communes pour notre destin commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour la première fois en tant que Représentante permanente du Liban. Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de saluer l'excellent travail accompli par votre présidence ce mois-ci. Les efforts déployés par le Kazakhstan pour promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des conflits sont exemplaires. Je voudrais également féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès dans leurs efforts. De même, nous remercions sincèrement la Mission permanente du Japon pour la manière compétente dont elle a présidé le Conseil le mois dernier. Enfin, je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

La paix au Moyen-Orient semble plus lointaine que jamais. Le fossé entre les parties est important et se creuse, et les Arabes et les Palestiniens ont le sentiment que les principes fondamentaux de la paix sont en train d'être abandonnés. Jérusalem reste la plus sensible

des questions de longue date relatives au statut final. Or, la revendication par Israël du contrôle exclusif de Jérusalem et la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme sa capitale ont pratiquement mis un terme au processus de paix pour les Arabes. Ces faits enterrent l'espoir d'une paix juste, globale et durable. Ils désespèrent notre peuple, et un peuple désespéré fait des choses désespérées.

Je voudrais joindre ma voix à celle des représentants qui ont évoqué l'importance de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Liban accueille des centaines de milliers de réfugiés palestiniens, et les priver d'éducation revient à les priver d'avenir.

Le Liban, qui a payé le plus lourd tribut à l'absence de paix au cours de multiples invasions israéliennes, comprend la gravité d'une situation où toutes les routes qui mènent à la paix sont bloquées. Le Liban a toujours appuyé une paix fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU ainsi que sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe, adoptée en 2002 à Beyrouth. L'incapacité de la communauté internationale et du Conseil - l'organe qui incarne la volonté de cette communauté – de réaffirmer les principes fondamentaux sur lesquels la paix doit reposer risque de plonger notre région dans de nouveaux conflits, avec de graves incidences au niveau mondial.

Au Liban, surtout dans le sud du pays, la population subit au quotidien les violations israéliennes de notre espace aérien et de notre intégrité maritime et territoriale, en violation de la résolution 1701 (2006). La semaine dernière, nous avons entendu Israël déclarer unilatéralement qu'il avait l'intention de construire un mur, non seulement le long de la Ligne bleue, mais également dans des zones occupées sensibles. Cette initiative menacera une fois de plus de déstabiliser la situation dans le sud et pourrait mener à un conflit. Ces actions provocatrices sont le reflet systématique du mépris total qu'affiche Israël pour ses obligations en vertu de la résolution 1701 (2006).

Si Israël est soucieux de maintenir la stabilité et la sécurité, il existe un moyen facile d'y parvenir – se retirer du territoire libanais occupé, mettre fin aux violations incessantes de la souveraineté du Liban et éliminer la source de tension. Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil d'empêcher de nouvelles provocations de la

part d'Israël. La dernière chose dont le Moyen-Orient a besoin en ce moment, c'est d'une erreur d'appréciation qui pourrait entraîner un conflit. Mon gouvernement a réaffirmé son attachement indéfectible à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et demeure résolu à travailler avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et à œuvrer par l'intermédiaire du mécanisme de coordination tripartite pour accélérer la délimitation de la Ligne bleue, surtout dans les zones sensibles.

Le Gouvernement libanais a demandé les bons offices du Secrétaire général en 2016 et a encouragé ces efforts depuis lors. Nous apprécions à sa juste valeur le travail du Coordonnateur spécial pour résoudre la question de la délimitation de la frontière maritime entre le Liban et Israël et leurs zones économiques exclusives, conformément aux principes du droit international et à la Charte des Nations Unies. Le non-règlement de ces questions restera une source de conflit et une menace à la paix et à la sécurité.

En dépit des difficultés économiques, sociales et en matière de sécurité auxquelles le pays est confronté, et malgré le lourd fardeau que fait peser l'accueil de plus d'un million de réfugiés syriens et le conflit en Syrie, les dirigeants libanais sont déterminés à organiser des élections législatives en mai 2018. Par ailleurs, ils collaborent pleinement avec la communauté internationale pour consolider la stabilité du Liban grâce à trois conférences : la conférence de Rome II, pour renforcer les capacités de l'Armée libanaise, qui est la pierre angulaire de la stabilité du Liban et le fer de lance de la lutte contre le terrorisme; la Conférence du Cèdre, prévue à Paris sous les auspices de la France, pour appuyer et revitaliser l'économie libanaise; et, enfin, la conférence de Bruxelles, pour aider le Liban à faire face à la crise des réfugiés. Ces efforts sont indispensables pour que le Liban reste et demeure un modèle de coexistence dans la région et pour préserver sa stabilité.

Nous ne sommes pas condamnés à rester enfermés dans un cercle vicieux de guerres et de violence au Moyen-Orient. Avec l'aide précieuse du Conseil, notre région peut transcender la sombre réalité des conflits et réaliser enfin la paix tant attendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président,

de cette occasion de parler de la situation au Moyen-Orient dans le cadre d'un débat public. L'évolution de la situation dans différentes parties de la région fait qu'il est impératif que l'ensemble des Membres puisse se prononcer sur les mesures que le Conseil de sécurité doit prendre afin de s'acquitter des responsabilités qu'il exerce en leur nom.

L'incapacité répétée du Conseil d'agir face aux crimes les plus graves commis en Syrie est tout particulièrement mise en lumière alors que les attaques à l'arme chimique se poursuivent avec la même intensité, au mépris flagrant des règles les plus fondamentales du droit international et avec d'horribles conséquences pour le peuple syrien. Nous avons déploré la suspension du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, dont la capacité d'enquête et la dimension préventive restent nécessaires de toute urgence.

Dans le même temps, nous soulignons que l'application du principe de responsabilité doit, et peut, être garantie par d'autres moyens, en particulier par l'intermédiaire du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, dont le mandat englobe clairement l'utilisation d'armes chimiques par un auteur quelconque. Nous appelons tous les États à coopérer pleinement avec le Mécanisme indépendant en partageant les informations et les preuves pertinentes et en lui fournissant l'appui politique et financier dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. À cet égard, le Liechtenstein appuie l'initiative française d'établir un partenariat pour garantir que ceux qui utilisent des armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes. Nous nous félicitons en particulier que les pays qui participent à ce partenariat se soient spécifiquement engagés à appuyer les travaux du Mécanisme.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité fondamentale de protéger les civils contre les crimes les plus graves au regard du droit international, y compris le fait de prendre délibérément pour cible des populations civiles et des infrastructures et d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire dont elles ont urgemment besoin. La catastrophe humanitaire au Yémen, qui évolue sous la surveillance du Conseil, a atteint une ampleur sans précédent, avec plus de 20 millions de

personnes ayant besoin d'une assistance. Le système des Nations Unies et les acteurs humanitaires sur le terrain, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, qui fait autorité, continuent de tirer la sonnette d'alarme quant aux souffrances du peuple yéménite et de nous rappeler le caractère évitable de cette crise humanitaire d'une ampleur sans précédent. Nous appelons le Conseil – et en particulier ses neuf membres qui ont signé le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence sur les atrocités de masse et qui, ensemble, constituent une majorité de procédure au Conseil – à examiner la situation au Yémen avec toute l'attention et toute l'urgence qu'elle mérite.

Le Liechtenstein partage la préoccupation exprimée par de nombreux orateurs, à savoir que les événements récents ont compromis un peu plus un processus de paix déjà fragile au Moyen-Orient et qu'une solution des deux États – qui est le seul moyen prometteur de parvenir à une paix globale, juste et durable – devient de plus en plus difficile à atteindre. Nous exprimons notre appui continu à la solution des deux États et au cadre juridique international dans lequel une telle solution peut être trouvée, y compris le droit international humanitaire applicable et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016), qui restent contraignantes pour nous tous. Nous appuyons l'appel lancé par l'Assemblée générale à une intensification et une accélération des efforts visant à réaliser une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Le Conseil demeure un acteur clef pour veiller à ce que de tels efforts soient guidés par le droit international applicable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue du présent débat public du Conseil de sécurité et souscrivons à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous exprimons une fois de plus notre vive préoccupation au sujet de la situation dans la région du Moyen-Orient, du fait en particulier de l'absence de progrès tangibles relatifs à une solution juste, pacifique, globale et durable du conflit palestino-israélien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe.

Nous réaffirmons notre préoccupation la plus profonde et notre rejet de la déclaration unilatérale,

par le Président des États-Unis, de la reconnaissance de la ville de Jérusalem comme capitale d'Israël, ce qui constitue une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Cette intention de modifier le statut historique de Jérusalem porte atteinte aux intérêts légitimes du peuple palestinien et des nations arabes et islamiques. Elle aura de graves conséquences sur la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient, avivera encore davantage les tensions dans cette région et empêchera tout effort en faveur de la reprise des pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de la responsabilité que lui a confiée la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, prendre les décisions qui s'imposent et exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin à l'occupation des territoires palestiniens et à ses politiques agressives et pratiques colonisatrices, et qu'il applique les résolutions adoptées par le Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. De même, il faut immédiatement mettre fin au blocus imposé depuis près d'une décennie sur la bande de Gaza, qui plonge plus de deux millions de civils palestiniens dans une profonde crise socioéconomique et humanitaire.

Cuba continuera de plaider pour une solution globale, juste et durable au conflit palestino-israélien, fondée sur la solution des deux États et qui permette aux Palestiniens d'exercer librement leur droit à l'autodétermination et à établir un État libre, indépendant et souverain, ayant pour capitale Jérusalem-Est et sis dans les frontières d'avant 1967, ainsi que leur droit au retour. De la même façon, nous continuerons d'appuyer l'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne le Golan syrien, Cuba exige la fin de l'occupation israélienne et réaffirme que toutes les mesures et actions qu'Israël a prises ou se propose de prendre en vue de modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël en vue d'y imposer sa juridiction et son administration, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la quatrième Convention de Genève.

Cuba plaide pour le maintien d'un dialogue constructif et respectueux entre les peuples de la région et demande le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer en remerciant la présidence kazakhe du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public.

Tandis que nous commençons une nouvelle année, le paysage mondial de la paix et de la sécurité reste entaché par des difficultés croissantes et complexes; les conflits se sont intensifiés et de nouveaux dangers sont apparus. De manière radicale, le monde s'est mis en marche arrière. Nulle part cette situation tendue et instable n'est plus manifeste qu'au Moyen-Orient. La solution des deux États est en péril. Le sort tragique du peuple palestinien est sacrifié sur l'autel d'intérêts politiques étroits et à court terme, et la quête de la paix et de la stabilité dans la région est plus lointaine que jamais.

Ce matin, nous avons été témoins d'un refus fâcheux mais flagrant de voir la réalité en face, certains orateurs essayant de détourner l'attention de la tragédie du peuple palestinien. Nous en connaissons les raisons et cela n'est pas étonnant. Les occupants n'ont aucun argument à faire valoir, à part créer et présenter leur propre version des faits.

La décision récente de certains pays de transférer leur ambassade à Jérusalem a enflammé un peu plus la situation. Ils ont justifié leur décision comme étant l'expression de leur droit souverain. Il s'agit là d'une mauvaise interprétation. Le statut juridique de Jérusalem est dénué d'ambiguïté. Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale affirment que toutes les mesures législatives et administratives prises par la Puissance occupante pour modifier le caractère et le statut de Jérusalem sont nulles et non avenues. En fait, la résolution 478 (1980) demande aux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte. Toute action contraire est donc non seulement une violation manifeste de la résolution, mais aussi une tentative flagrante de légitimer l'occupation illégale de Jérusalem-Est par Israël.

Lorsque les intérêts égoïstes l'emportent sur les principes, la rationalité et la raison sont invariablement supplantées par les menaces et l'intimidation. Ces

derniers jours, nous avons été les témoins de ce triste spectacle avec une fréquence inquiétante, y compris à l'Organisation des Nations Unies. Cependant, malgré ces provocations, les membres de la communauté internationale sont restés fermes et imperturbables dans leur appui au peuple palestinien. Mon pays, le Pakistan, continuera de soutenir les aspirations légitimes des Palestiniens ainsi que des peuples soumis à une occupation étrangère ailleurs, par exemple au Cachemire.

Le Moyen-Orient ne peut récolter les dividendes de la paix que si celle-ci est fondée sur la justice – un impératif qui implique un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, sur la base des paramètres internationalement convenus et des frontières antérieures à 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale de cet État.

Le Pakistan est également vivement préoccupé par les difficultés financières qui continuent de peser sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette situation malencontreuse a été aggravée par la décision unilatérale d'un grand donateur de suspendre plus de la moitié de son financement de l'Office. La communauté internationale ne doit pas abandonner les réfugiés palestiniens. Nous devons agir dès maintenant pour assurer un financement suffisant, prévisible et durable à l'UNRWA, afin qu'il poursuive ses activités, qui sont de fait une véritable planche de salut pour les réfugiés palestiniens.

Comme nous le savons tous, la paix au Moyen-Orient est essentielle pour la paix et la sécurité mondiales. Pourtant, la région continue d'être happée par un tourbillon de conflits, de troubles et de rivalités intenses entre les puissances régionales. Leurs conséquences cumulées plongent le Moyen-Orient dans le chaos et de plus grands désordres. Au Yémen, un regain de diplomatie est indispensable pour faire redémarrer un processus politique inclusif. Le remplacement rapide du Représentant spécial sortant sera crucial. Cela doit être complété par une augmentation massive de l'aide humanitaire pour soulager les souffrances de la population yéménite, y compris les femmes et les enfants. En Syrie, la poursuite de la participation de toutes les parties à des négociations intersyriennes sincères, représentatives et directes, est le seul moyen d'avancer vers un règlement politique du conflit. Nous espérons que le dernier cycle de pourparlers, entamé aujourd'hui à Vienne, donnera des résultats concrets.

Qu'il me soit permis de dire, pour terminer, que le Conseil doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités et veiller à la mise en œuvre de ses propres résolutions sur la Palestine et autres différends de longue date, comme le Cachemire, afin que les peuples du monde ne perdent pas totalement foi dans l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil de sécurité cette année, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la délégation kazakhe de son accession à la présidence pour ce mois et remercier le Conseil d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité : mes frères de la Côte d'Ivoire, de la Guinée équatoriale, du Koweït, des Pays-Bas, du Pérou et de la Pologne.

Ma délégation souhaite également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé très complet.

Les faits nouveaux survenus depuis le dernier débat public trimestriel du Conseil (voir S/PV.8072) dans certaines régions du Moyen-Orient sont préoccupants. Plusieurs pays sont toujours aux prises avec la guerre et le conflit et les questions sensibles restent complexes et imbriquées, avec des incidences les unes sur les autres, ce qui fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. Nous espérons voir prévaloir la paix en Syrie et au Yémen, au bénéfice de tous les habitants de la région.

Développement et prospérité et paix et sécurité sont plus que nécessaires pour les peuples qui connaissent le conflit depuis bien trop longtemps. Nous espérons que le maintien d'un attachement sans réserve à un processus politique pacifique permettra de poursuivre le retour des réfugiés et des déplacés dans la sécurité et la dignité. Nous soulignons également les efforts déployés pour instaurer la stabilité, promouvoir la confiance entre les parties concernées et, surtout, améliorer la situation humanitaire dans les zones de conflit.

Néanmoins, en dépit de ces évolutions préoccupantes au Moyen-Orient, la communauté internationale doit rester attachée au Plan d'action global commun, qui est un succès et constitue un facteur

positif pour la sécurité régionale. La poursuite de sa mise en œuvre revêt une importance cruciale.

Pour ce qui est de la menace que fait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech dans la région, ma délégation considère que les terroristes continuent de faire évoluer leurs méthodes, leurs capacités organisationnelles et leurs réseaux. C'est pourquoi l'Indonésie estime qu'aucun pays ne peut, à lui seul, régler ce problème, et qu'il faut une coopération internationale.

J'en viens maintenant à la question centrale au Moyen-Orient. Les tensions dans la région ont été exacerbées par la reconnaissance, par les États-Unis d'Amérique, de Jérusalem comme capitale d'Israël. La question de Jérusalem et sa signification sont largement reconnues par la communauté internationale comme étant des sujets sensibles et d'une importance cruciale. C'est assurément le cas pour le Conseil, pour les Palestiniens et pour l'Indonésie. Le caractère juridiquement contraignant des résolutions du Conseil de sécurité relatives à Jérusalem, en vertu de la Charte des Nations Unies, est incontestable. De fait, dans la résolution 2334 (2016), adoptée il y a à peine plus d'un an, le Conseil constate avec une vive préoccupation la poursuite des activités de peuplement israéliennes à Jérusalem, poursuite qui, prévient-il, met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États.

Depuis de nombreuses années, les membres de la communauté internationale notent que l'intensité croissante des activités liées à l'occupation, telles que la barrière de séparation, le blocus de Gaza, la violence des Forces de défense israéliennes et les nouvelles implantations israéliennes laisse à penser qu'Israël privilégie la solution de l'État unique, au mépris total des droits inaliénables du peuple palestinien. En conséquence, reconnaître que Jérusalem est la propriété d'Israël revient à appuyer les activités illégales et les violations auxquelles se livre ce pays, et à encourager la poursuite de ces agissements.

Dans la quête pour la paix au Moyen-Orient, la prise en compte de la place particulière qu'occupe Jérusalem dans le processus de paix régit la démarche adoptée par les nations depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi l'Indonésie attend de tous les pays qu'ils respectent le statut de Jérusalem et évitent les déclarations et les mesures susceptibles d'accroître les tensions dans la région et dans de nombreuses autres parties du monde, y compris en Indonésie. Une fois encore, nous demandons instamment aux États de s'abstenir de toute provocation et de toute déclaration

contraire aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur Jérusalem car de tels agissements créent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.

À cet égard, ma délégation regrette que, le mois dernier, le Conseil n'ait pas pu adopter le projet de résolution S/2017/1060 (voir S/PV.8139). L'Indonésie apprécie vivement les efforts des 14 membres du Conseil qui ont appuyé le projet de résolution, démontrant ainsi leur attachement à trouver une solution. Les votes de ces 14 membres et l'adoption ultérieure, par l'Assemblée générale, de la résolution 72/160 ont clairement illustré le consensus international autour du statut de la Ville sainte, ainsi que leur refus d'accepter cette décision. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier une nouvelle fois les États Membres qui continuent de respecter et de défendre l'inviolabilité des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international.

Comme l'a maintes fois souligné l'Indonésie au cours de précédents débats publics, la Palestine est la pierre de touche du Conseil. L'absence de réaction dans ce cas précis compromettrait gravement la crédibilité du Conseil et saperait la confiance que lui portent les Membres de l'Organisation. Si nous fragilisons les résolutions sur la Palestine, ou permettons qu'elles soient fragilisées, quelle sera la position du Conseil et des Membres de l'ONU en cas de violations similaires?

De notre point de vue, il est également regrettable que ce dernier coup porté au statu quo l'ait été peu après que les Palestiniens sont parvenus à la réconciliation interne. Si nous voulons que la paix règne en Palestine, cette réconciliation est et a toujours été un facteur crucial, et il faut en tirer parti. Cette provocation est donc condamnable, car elle risque de compromettre la réconciliation interne. Nous devons prendre garde à ce que, en plus de la situation à Gaza, cette mesure ne soit pas exploitée par les extrémistes pour propager leurs idéologies fallacieuses. Nous sommes également préoccupés par la réduction du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui est de la plus grande importance et qui compte parmi les programmes les plus efficaces de l'Organisation.

Enfin, ma délégation renouvelle son appel à intensifier les efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à une paix juste et durable fondée sur les résolutions de l'ONU, la Feuille de route du Quatuor, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe, pour mettre fin à l'occupation israélienne qui dure depuis

1967. Nous remercions l'État de Palestine de faire face à cette situation en toute bonne foi, ce qui démontre véritablement que la Palestine est un État épris de paix, alors même qu'elle est confrontée à la difficile situation de devoir défendre son territoire et, bien sûr, sa dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Les pays ci-après souscrivent à la présente déclaration : l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, qu'il me soit permis, pour commencer, d'informer le Conseil de sécurité que le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement de nos 28 États membres, a adopté, à la mi-décembre, des conclusions brèves réitérant notre ferme attachement à la solution des deux États et réaffirmant, dans ce contexte, que la position de l'Union européenne sur Jérusalem demeurerait inchangée. Il faut satisfaire aux aspirations des deux parties en ce qui concerne Jérusalem, et il faut trouver le moyen de convenir, par la voie de la négociation, du statut de Jérusalem comme capitale future des deux États.

En outre, l'Union européenne et ses États membres continueront de respecter le consensus international sur Jérusalem qui est énoncé, entre autres, dans la résolution 478 (1980), y compris sur l'emplacement des représentations diplomatiques, jusqu'à ce que la question du statut final de Jérusalem soit réglée. Consciente de l'importance particulière des lieux saints de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, l'Union européenne est en outre fermement convaincue que le statu quo en place depuis 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif doit être respecté, conformément aux précédents accords et en tenant compte du rôle particulier de la Jordanie.

L'Union européenne redouble d'efforts afin de faire émerger un horizon politique pour le règlement du conflit israélo-palestinien. En décembre, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, M^{me} Mogherini, et les

ministres des affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles avec le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, et cette semaine, ils ont rencontré le Président palestinien Mahmoud Abbas selon le même format. À chacune de ces occasions, nous avons fait connaître clairement notre position unifiée, à savoir qu'une solution des deux États négociée répondant aux aspirations des deux parties, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres connus, est la seule voie menant à la paix et la sécurité durables que méritent tant les Israéliens et Palestiniens.

Nous voulons contribuer à raviver l'espoir et à relancer l'engagement constructif de tous et avec tous, en vue d'un processus de paix authentique, car nous sommes d'avis que la situation conflictuelle et l'absence de perspectives ne feront qu'accroître le désespoir, renforcer les forces radicales et affaiblir celles qui prônent la modération et la sagesse.

La position de l'Union européenne concernant la construction d'implantations par Israël et les activités connexes, y compris les dernières expulsions opérées à Jérusalem et les plans qui ont conduit au transfert par la force de communautés bédouines en Cisjordanie, est claire et n'a pas changé. L'Union européenne reste catégoriquement opposée à la politique de peuplement israélienne, qui est illégale au regard du droit international. Comme le réaffirme la résolution 2334 (2016), cette politique met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États.

Nous exhortons aussi les Palestiniens à continuer de combattre efficacement la violence et l'incitation et de redoubler d'efforts pour réunir la Cisjordanie et Gaza sous une Autorité palestinienne unique et légitime, ce qui est également essentiel pour améliorer la situation des habitants de Gaza et ouvrir la voie à la tenue d'élections palestiniennes. En outre, nous exhortons les deux parties à respecter les engagements pris dans le cadre des Accords d'Oslo.

Gardant tout cela à l'esprit, l'Union européenne et la Norvège sont convenus d'organiser la semaine prochaine, le 31 janvier, à Bruxelles, une réunion extraordinaire au niveau ministériel du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Ce sera l'occasion de réunir les deux parties et d'autres acteurs pertinents pour réfléchir aux mesures susceptibles de sous-tendre les efforts visant à parvenir à une solution des deux États par la négociation et pour envisager les moyens d'appuyer

concrètement l'État palestinien et le renforcement des institutions palestiniennes, y compris au moyen d'un appui financier. La réunion portera aussi sur la situation à Gaza et les efforts visant à appuyer la réconciliation afin de permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer de nouveau et pleinement son contrôle sur Gaza.

Nous sommes vivement préoccupés par les récentes réductions sensibles du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La réduction de l'aide aura des conséquences humanitaires et sécuritaires graves non seulement en Cisjordanie et à Gaza, mais aussi dans les pays voisins. Nous voudrions souligner que l'UE fournit une aide importante et fiable à l'UNRWA depuis 1971. Ensemble, l'UE et des États membres comptent parmi les plus importants donateurs à l'Office, et cela se poursuivra. L'UE est disposée à utiliser ses bons offices auprès d'autres donateurs, actuels ou futurs, pour faire en sorte que l'UNRWA puisse continuer de s'acquitter de ses importantes fonctions consistant à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens dans une région déjà instable.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer la nécessité de mettre en place un cadre international et régional approprié et efficace pour relancer les négociations directes. Nous continuerons de prendre langue avec les deux parties et nos partenaires régionaux et internationaux, notamment au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, pour promouvoir le retour à un processus constructif aux fins d'une solution des deux États négociée, conformément aux paramètres connus, et en vue d'une paix juste et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre direction avisée du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de l'exposé détaillé qu'il a fait ce matin. Je voudrais saluer les nouveaux membres du Conseil de sécurité – le Koweït, les Pays-Bas, la Pologne, la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire – et leur souhaiter plein succès durant leur mandat.

Le présent débat se tient alors que le Moyen-Orient connaît de profondes évolutions, qui ne sont pas moins importantes que celles qui prévalaient au moment

de la tenue des précédents débats sur la situation dans une région toujours en proie aux mêmes troubles et aux crises. En effet, l'état des choses en ce début d'année nous place devant des choix et des défis difficiles, qui exigent que tous les pays restent attachés au droit international et, en particulier, aux résolutions du Conseil. La Jordanie attache une importance particulière à de telles séances du fait de son rôle régional et international et des efforts qu'elle déploie pour trouver des solutions pacifiques et durables aux crises régionales, en créant les conditions favorables pour ce faire.

Le conflit palestino-israélien reste celui qui représente la plus grande menace à la stabilité dans la région. Nous n'avons eu de cesse de dire que la question palestinienne reste au cœur du problème, car elle est la clef de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, et que faute d'y trouver un règlement global, juste et durable sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de l'Initiative de paix arabe, les troubles et la violence en cours dans la région se poursuivront. Nous n'avons eu de cesse aussi de dire que seule l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale est à même de créer les conditions favorables pour relever les défis auxquels est confrontée la région et y rétablir l'équilibre, et que le statut d'Al-Qods, avec ses lieux saints musulmans et chrétiens, est à la base du règlement du conflit palestino-israélien.

D'ailleurs, la communauté internationale a toujours maintenu que le statut d'Al-Qods est une question liée au statut final, qui doit être réglée dans le cadre de négociations menées sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La Jordanie a toujours été affirmé que ces paramètres ne seront pas modifiés par des décisions unilatérales et qu'elle n'acceptera aucune décision concernant Al-Qods prise en dehors du cadre d'une solution globale au conflit palestino-israélien. La Jordanie a fait clairement connaître, à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de la coopération islamique et à l'ONU, sa position concernant la décision des États-Unis de reconnaître Al-Qods comme capitale d'Israël et d'y transférer leur ambassade, ainsi que sur les conséquences qui en découleraient.

La Jordanie continuera pour sa part d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la Ville sainte et de se tenir aux côtés de la communauté internationale pour s'opposer à toute tentative visant à modifier le statut juridique et historique en vigueur et imposer une situation

nouvelle sur le terrain à Al-Qods occupée. S. M. le Roi Abdullah II, Gardien des lieux saints musulmans et chrétiens d'Al-Qods, a réaffirmé que les musulmans et les chrétiens ont un droit éternel sur la Ville, que cette dernière doit rester une ville de paix pour les fidèles des trois religions célestes et que toute tentative de modifier son statut juridique et historique est considérée comme une provocation grave et une atteinte aux sentiments de tous les musulmans et chrétiens dans le monde arabe et musulman.

La Jordanie réaffirme la nécessité d'œuvrer de concert en vue d'un règlement politique qui redonne l'espoir et mette fin au conflit, à la violence et à l'extrémisme dans la région, sur la base de la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant sur les lignes de juin 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est – seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité. La Jordanie réaffirme aussi qu'une paix globale et durable est un choix arabe stratégique, consacré par l'Initiative de paix arabe, qui a été approuvée par tous les pays arabes, appuyée par l'Organisation de la coopération islamique et réaffirmée par le dernier Sommet arabe qui a lieu en mars 2017 en Jordanie. Pour rappel, l'Initiative de paix arabe traite de toutes les questions liées au statut final, y compris celle des réfugiés palestiniens.

Nous soulignons à cet égard le rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'agissant de fournir des services de base, des soins de santé, des secours vitaux et l'éducation à des millions de réfugiés palestiniens. Ces services concourent étroitement à la sécurité et à la stabilité dans la région. Nous appelons la communauté internationale à apporter son plein appui à l'UNRWA pour qu'il puisse continuer à fournir ces services.

En ce qui concerne la crise en Syrie, la priorité reste de trouver un règlement politique, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux efforts déployés à Genève, afin de rétablir l'unité, la stabilité et la sécurité dans ce pays. La Jordanie réaffirme son appui au processus mené à Genève sous les auspices de l'ONU et espère que le neuvième cycle de pourparlers en cours à Vienne conduira à des résultats tangibles en faveur de la paix et de la stabilité en Syrie, créant ainsi les conditions propices au processus politique. Nous soulignons la nécessité de prendre des mesures pour renforcer la confiance entre les parties syriennes, de réduire les tensions et la violence et de préserver tous les acquis dans

le cadre d'un processus de désescalade. Nous appuyons les efforts déployés par les organismes humanitaires internationaux en Syrie pour assurer un acheminement rapide et en toute sécurité de l'aide humanitaire dans tout le pays, et nous nous félicitons de la résolution qui proroge d'une année l'aide humanitaire transfrontière.

Nous avons fait de grands progrès pour affaiblir les groupes terroristes dans la région. Cependant, des efforts concertés ainsi qu'une coopération et une coordination conjointes sont encore nécessaires pour relever le défi posé par les terroristes, tant aux niveaux régional qu'international. Nous soulignons qu'il importe de soutenir les efforts visant à faire reculer ces organisations terroristes dévoyées. Trouver des solutions justes, pacifiques et diplomatiques à la crise dans la région est la seule façon de surmonter le désespoir que nous observons aujourd'hui. C'est par ce biais que nous pourrions parvenir au développement et à la prospérité et réaliser un avenir meilleur pour les peuples de la région, en particulier les jeunes qui aspirent à vivre dans un environnement sans conflit ni crise, un environnement qui leur assure un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession du Kazakhstan à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi que de la convocation du présent débat public pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Saint-Siège déplore les souffrances indicibles de millions de personnes au Moyen-Orient en raison de conflits armés dans différentes parties de la région, des conflits alimentés par les rivalités géopolitiques, anciennes et nouvelles, de pays du Moyen-Orient et au-delà. Le Saint-Siège estime que, pour rétablir la paix dans la région, il est urgent que le Conseil applique les solutions envisagées par la Charte des Nations Unies afin de mettre fin aux crises humanitaires qui continuent de faire des ravages parmi les peuples, les religions et les cultures anciennes du Moyen-Orient.

Le processus de paix israélo-palestinien est au cœur de la tourmente qui agite le Moyen-Orient. C'est l'un des conflits qui figure depuis le plus longtemps à l'ordre du jour du Conseil. Le Saint-Siège réitère qu'il est urgent de relancer les négociations entre les parties sur les questions centrales du conflit, sur la base de

toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le pape François a écrit le 18 janvier au grand imam d'Al-Azhar, affirmant que le Saint-Siège ne cesserait d'appeler à la reprise d'urgence du dialogue entre les Israéliens et les Palestiniens afin de parvenir à une solution négociée, fondée sur la coexistence pacifique de deux États à l'intérieur de frontières convenues entre eux et reconnues au niveau international, dans le plein respect de la spécificité de Jérusalem, dont la signification transcende toute considération territoriale.

Il ne fait aucun doute que la Ville sainte de Jérusalem occupe une place particulière non seulement dans le cœur de ses habitants, mais également pour les croyants des trois religions monothéistes d'Abraham dans le monde. C'est la raison pour laquelle, lors de la 37^{ème} séance plénière de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 21 décembre 2017, le Saint-Siège a rappelé l'obligation qu'ont tous les pays de respecter le statu quo historique de la Ville sainte, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et a réaffirmé que seul un statut internationalement garanti permettrait de préserver son caractère singulier et offrirait des gages pour le dialogue et la réconciliation dans l'intérêt de la paix dans la région.

Le débat public d'aujourd'hui représente une nouvelle occasion de lancer un appel à l'action afin de faire avancer le processus de paix et de trouver des solutions durables, globales et équitables aux conflits qui agitent le Moyen-Orient grâce à des négociations politiques menées de bonne foi et avec la collaboration de tous les États, sous la houlette efficace et impartiale de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Kazakhstan d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en ce moment critique pour la Palestine et le Moyen-Orient.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'occupation israélienne des terres palestiniennes est au cœur de tous les conflits au Moyen-Orient et en est l'aspect central. Cette injustice, qui dure depuis

plus de 70 ans, a été exacerbée par les politiques expansionnistes, agressives et d'apartheid d'Israël vis-à-vis des Palestiniens et de la région. Chaque fois que nous nous réunissons ici, il y a de nouvelles annonces de colonies illégales ou de projets d'annexion. Ce n'est guère étonnant de la part d'un régime dirigé par un Premier Ministre qui admet qu'« il n'y a pas eu et il n'y aura pas de meilleur gouvernement pour les colonies que notre gouvernement ». Le régime israélien travaille aujourd'hui jour et nuit pour nier tout droit à un État palestinien et pour asseoir son occupation.

Le dernier exemple en date est la décision provocatrice des États-Unis de reconnaître Al-Qods comme la capitale du régime israélien, faisant ainsi éclater au grand jour la complicité entre ces deux régimes dont l'objectif est de priver les Palestiniens de leur droit fondamental à leur propre État indépendant, avec Al-Qods pour capitale. La communauté internationale dans son ensemble a rejeté la décision illégale et politiquement erronée à l'Assemblée générale, le 21 décembre 2017, et manifesté son soutien aux droits inaliénables des Palestiniens, en dépit de toutes les tentatives d'intimidation grotesques qui avaient été faites avant le vote.

L'expansion rapide des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien constitue non seulement une violation grave de la quatrième Convention de Genève, mais également un crime de guerre et montre une fois encore que le régime israélien n'a jamais souhaité la paix. Toute l'histoire d'Israël commence par l'occupation illégale des terres palestiniennes et par des actes d'agression contre ses voisins et d'autres pays du Moyen-Orient – on en compte au moins 14 depuis 1948.

Ce régime continue de violer avec arrogance et de façon flagrante pas moins de 86 résolutions du Conseil, de la résolution 54 (1948) à la résolution 2334 (2016) sur les activités de colonisation illégales. Il y en a beaucoup d'autres de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et des institutions spécialisées des Nations Unies, toutes adoptées en réponse à son occupation illégale, à ses actes d'agression répétés et à ses atrocités, ses politiques d'apartheid et ses crimes de guerre bien documentés contre le peuple palestinien. Le régime israélien, enhardi par l'impunité que lui assurent les États-Unis, continue de violer de manière éhontée et flagrante toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, tout en versant des larmes de crocodile pour les résolutions qui ont l'heur de lui plaire.

Israël continue de faire fi de tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques. Curieusement, ce régime cherche sans vergogne à s'attirer la sympathie du monde en prétendant que c'est lui qui est menacé, pas les Palestiniens. Aucun théâtre politique ne peut dissimuler le fait que les politiques d'agression croissante et d'expansion d'Israël et son comportement à l'égard de ses voisins sont la principale source des menaces à la paix et à la sécurité dans la région.

Le rôle destructeur que jouent les États-Unis dans les conflits internationaux, en particulier au Moyen-Orient, est incontestable. Les États-Unis n'ont jamais été un partenaire honnête pour la paix et la justice dans le contexte de ce conflit, et ils ne le seront jamais. Le Conseil se discrédite quand il reste inactif face à des problèmes véritables, notamment l'occupation prolongée du territoire palestinien – sur laquelle porte la question inscrite à l'ordre du jour – ou les bombardements aveugles qui ont visé le Yémen au cours des trois dernières années et n'ont apporté que famine, maladies et destruction au peuple yéménite, ainsi que le blocage de l'acheminement de l'aide humanitaire, qui est à l'origine de la plus grande famine que le monde ait connue depuis des décennies, comme l'a décrit le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence. La liste des échecs attribuables à l'approche obstructionniste de la délégation des États-Unis est interminable.

Même si l'occupation par Israël du territoire palestinien est certainement la cause principale de l'instabilité au Moyen-Orient, il y a d'autres facteurs. Toutes les interventions étrangères, l'occupation et l'instabilité qui s'ensuit, et les tentatives de fabriquer des sociétés au Moyen-Orient ont créé des terreaux fertiles pour les groupes terroristes et extrémistes. Malheureusement, les régimes américain et israélien privilégient, promeuvent et propagent l'iranophobie, qui est devenue pour eux une sorte d'obsession hystérique. Nous avons entendu leurs représentants dans le cadre du présent débat public et au cours des derniers mois. Cette hystérie est activement perpétuée par ceux qui sont prêts à vendre de magnifiques armes américaines ou à les acheter. Cela n'a rien à voir avec la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Au contraire, il est indéniable qu'alors que l'Iran aidait les peuples iraquien et syrien à vaincre

Daech, les États-Unis et d'autres pays ne se préoccupaient que d'armer les membres de cette organisation.

Pour conclure, à un moment où le peuple palestinien est confronté à une agression israélienne croissante, l'Iran réaffirme sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, tout en reconnaissant que ce peuple résiste depuis des décennies en dépit de grandes souffrances et de l'injustice, et réitère son ferme appui aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la liberté à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant et viable, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : La situation dans tout le Moyen-Orient reste instable. Depuis le début de ce combat de longue haleine pour la paix et la stabilité dans la région, nous avons appris que les options militaires n'apportent jamais de solutions durables et qu'un règlement politique est le seul moyen de réaliser une paix et une stabilité durables. Malheureusement, la flambée de violence et d'hostilités se poursuit au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Durant son mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, qui s'est terminé en décembre 2017, le Japon n'a eu de cesse de souligner l'importance du règlement pacifique des conflits sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des autres obligations internationales. Nous demeurons attachés au maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, et nous avons l'intention de renforcer notre engagement politique en vue de stabiliser la région.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, S. E. M. Taro Kono, Ministre des affaires étrangères du Japon, s'est rendu en Israël et en Palestine à la fin de décembre 2017. Il a eu des entretiens candides avec le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas. Durant ces rencontres, le Ministre Kono a expliqué la position immuable du Japon en faveur de la solution des deux États et concernant la nécessité de régler toutes les questions, y compris celle du statut de Jérusalem, sur la base de négociations entre les parties concernées. Le Ministre Kono a également exhorté les deux parties à participer à des négociations constructives et, dans ce contexte, il a souligné que le rôle des États-Unis resterait important.

Parallèlement à ces dialogues politiques, le Japon continue de mettre en place des mesures de confiance sans pareil. Le Parc agro-industriel de Jéricho, avec la

participation de la Palestine et d'Israël, ainsi que du Japon, est entré dans une nouvelle phase, en élargissant la portée de ses activités pour couvrir les technologies de l'information et des communications et la facilitation de ses activités logistiques. Le Japon prévoit également de poursuivre son programme dans le cadre duquel il invite des jeunes originaires d'Israël et des territoires palestiniens et qui célèbre cette année son vingtième anniversaire. Ces mesures de confiance se fondent sur l'idée qu'investir dans la population et déployer des efforts durables finira par porter ses fruits. Même s'il semble que l'on prend des détours pour rétablir la paix, nous estimons que ces mesures de confiance contribuent à créer une atmosphère propice à des négociations véritables.

Tout en nous félicitant du rétablissement de l'approvisionnement de Gaza en électricité, nous constatons que la situation humanitaire sur place reste désespérée. Le désespoir et la frustration ressentis sur le terrain pourraient déstabiliser les conditions de sécurité. Le Japon est déterminé à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Gaza. Dans le même temps, nous continuerons d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui contribue à maintenir la stabilité dans l'ensemble de la région.

Nous sommes préoccupés par l'aggravation des tensions entre les parties et de la frustration éprouvée par elles. À ce tournant crucial, la communauté internationale doit s'unir pour défendre la solution des deux États sur la base de négociations menées sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords conclus antérieurement par les parties. Nous espérons que la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui doit avoir lieu à la fin de ce mois créera une ouverture à cette fin. De son côté, le Japon restera engagé sur la base des trois piliers que sont le dialogue politique avec les parties, le renforcement de la confiance dans la région et l'aide économique aux Palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : La présente séance du Conseil de sécurité se tient dans un contexte régional et international très complexe qui constitue un obstacle flagrant au multilatéralisme dans le cadre des relations internationales et change radicalement la manière dont sont traitées les questions cruciales

à l'ONU. Cela suppose que les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, respectent leurs engagements internationaux en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

À ce tournant historique, je réaffirme l'adhésion pleine et absolue de la Ligue des États arabes aux efforts internationaux et régionaux intensifs visant à réaliser une paix juste et globale au Moyen-Orient, pour un règlement définitif et pacifique de la question palestinienne sous tous ses aspects, sur la base de négociations entre Israël et la Palestine. Ces négociations porteraient sur cinq questions relatives au statut final, dont la principale est la question de Jérusalem, conformément au cadre de référence du processus de paix, notamment les principes de Madrid et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Ces efforts doivent se dérouler dans le plein respect de l'Initiative de paix arabe, de la feuille de route du Quatuor et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 478 (1980) et 2334 (2016). Ces résolutions fournissent un cadre de référence au moyen duquel l'ONU peut œuvrer à la création d'un État palestinien indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale et sis dans ses frontières de 1967. Cela permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, et surtout son droit à l'autodétermination, et d'établir un État indépendant et souverain.

La séance d'aujourd'hui se déroule dans un contexte international exceptionnel marqué par la décision unilatérale des États-Unis de reconnaître Jérusalem en tant que capitale de l'État d'Israël et de déménager l'ambassade américaine à Jérusalem. Cette décision ignore complètement tous les principes, termes de référence et résolutions internationales régissant le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier les résolutions du Conseil de sécurité. Nous savons tous que Jérusalem est une question hautement sensible pour les trois religions monothéistes. Nous savons qu'une paix juste et globale ne sera possible qu'au moyen de négociations directes entre Israël et la Palestine. Elle ne naîtra pas des décisions unilatérales que peuvent prendre les principaux parrains du processus de paix. Même si les pays sont libres de choisir l'emplacement de leurs ambassades, leur choix ne devrait pas contredire les résolutions de la légitimité internationale, y compris celles du Conseil de sécurité. On ne saurait remettre

en cause ces résolutions simplement au prétexte qu'elles ont été adoptées il y a plusieurs années par des gouvernements ou des administrations antérieurs. Cela vaut pour la résolution 2334 (2016) qui rappelle la résolution 478 (1980), laquelle demande

« [a]ux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte » (*résolution 478 (1980), par. 5 b*)).

À sa réunion ministérielle d'urgence tenue au Caire le 9 décembre 2017, la Ligue des États arabes a confirmé son rejet de la position américaine sur Jérusalem, annoncée le 6 décembre 2017. Cette initiative a été soutenue par l'Organisation de la coopération islamique dans la résolution adoptée au sommet qu'elle a organisé à Istanbul le 13 décembre 2017. Ce rejet a également été approuvé par le Mouvement des pays non alignés et d'autres États et organisations dans des déclarations ou résolutions sans ambiguïté qui soulignent à quel point elle peut être dommageable pour le processus de paix. Le consensus international contre la décision américaine est aussi clairement ressorti lorsque 14 membres du Conseil de sécurité ont voté pour le projet de résolution S/2017/1060, présenté par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, et lorsque les membres de l'Assemblée générale ont, à une écrasante majorité, voté pour la résolution 72/240, à l'exception de huit pays ayant voté contre.

À cette occasion, les États-Unis ont menacé de se servir de l'aide économique pour faire pression sur les pays en développement afin de les obliger à changer de position, du jamais vu dans l'histoire des Nations Unies. La Ligue des États arabes remercie tous les pays qui ont choisi la légitimité internationale, tenu tête aux menaces et préservé les principes et les valeurs de l'ONU. Nous invitons les États-Unis à revenir sur leur décision, à mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur la question palestinienne et à respecter les questions relatives au statut final.

L'Autorité palestinienne ne devrait pas être forcée d'accepter des solutions qui ne vont pas dans l'intérêt du peuple palestinien, et on ne devrait pas faire peser de menaces sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient ni sur l'Autorité palestinienne. En outre, nous partageons les préoccupations internationales concernant les tensions et les risques d'escalade dans la région arabe, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. Nous voyons les autorités israéliennes soutenir la position des États-Unis sur Jérusalem afin de consolider

leur occupation de Jérusalem-Est. Nous condamnons fermement les mesures provocatrices prises par Israël, la Puissance occupante. Celle-ci a accéléré et étendu ses activités de construction de colonies à Jérusalem-Est, suite à des décisions de la Knesset qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Les résolutions du Conseil de sécurité appellent Israël à cesser ses activités de colonisation, en particulier dans les territoires palestiniens occupés et à Jérusalem-Est.

Nous réaffirmons que l'occupation des territoires palestiniens par Israël, y compris ses activités illégales de construction de colonies, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et régionales. Nous appelons donc le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité de protéger la légitimité internationale, ainsi que ses propres résolutions, qui sont des éléments clefs des efforts internationaux en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous appelons le Conseil à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement global de la question du statut final par des négociations directes entre Israël et la Palestine.

Nous appelons à la cessation des mesures susceptibles de modifier la réalité historique sur le terrain. En même temps, Israël doit comprendre que s'il veut devenir membre non permanent du Conseil de sécurité, il doit montrer qu'il oeuvre pour la paix et la sécurité internationales, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies. Israël doit respecter pleinement le droit international et démontrer qu'il appuie la paix et la sécurité internationales. Il doit également mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et permettre la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Pour permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables, Israël doit cesser de bafouer la légitimité internationale et d'enfreindre les résolutions du Conseil de sécurité, comme l'exige l'Article 25 de la Charte.

La Ligue des États arabes va intensifier sa coopération avec d'autres parties prenantes internationales et régionales afin de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, grâce à des négociations directes entre Israël et la Palestine sur toutes les questions relatives au statut final. Israël et la Palestine peuvent coexister dans la paix, la sécurité et la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela que de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à l'occasion du débat public trimestriel d'aujourd'hui sur un sujet auquel nous avons toujours attaché une grande importance - la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Tout d'abord, nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé très utile.

Face à la gravité de la situation actuelle et au recul des perspectives de paix, notamment suite aux récentes mesures unilatérales provocatrices prises concernant Jérusalem, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, et face aux conséquences néfastes d'une telle décision, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité éternelle avec le peuple palestinien et son soutien indéfectible à sa juste cause.

En ce moment charnière, le Mouvement, qui est conscient de l'importance primordiale de reprendre les négociations pour parvenir à une solution juste et pacifique, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, renouvelle son attachement au renforcement et à la coordination des efforts internationaux pour promouvoir une solution juste, pacifique et durable à la question palestinienne, sous tous ses aspects, une solution qui respecte la justice et les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Et nous exhortons toutes les parties et tous les États Membres concernés à œuvrer dans ce sens. Cela reste une priorité dans le programme du Mouvement, et elle se réaffirme constamment aux plus hauts niveaux.

Le Mouvement réaffirme que l'occupation israélienne actuelle et le conflit israélo-palestinien dans son ensemble représentent toujours une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui demande une attention et une solution urgentes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et, bien entendu, à la Charte des Nations Unies elle-même. En outre, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités découlant de la Charte sur ce sujet, et prendre des mesures pour défendre ses propres résolutions, qui sont juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'Organisation, et qui

sont la base d'un règlement juste, pacifique et durable du conflit.

À cet égard, les États membres du Mouvement restent déterminés à contribuer à l'avènement de ce règlement. Par conséquent, nous appelons à intensifier les efforts régionaux et internationaux en appui à cet objectif, et nous rappelons en même temps les responsabilités du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cet égard, notamment ce qui a été récemment réaffirmé dans la résolution 2334 (2016), qui a été favorablement accueillie et appuyée par le Mouvement. Nous considérons que cette résolution est la voie la plus viable vers la paix, car elle établit les conditions requises et les paramètres essentiels pour un règlement juste, qui préserverait la solution des deux États, sur la base des frontières antérieures à 1967, dans le respect du cadre de référence de paix établi par la communauté internationale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor.

De même, le Mouvement réitère son appel au plein respect et à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes sur ce sujet, car cela créerait les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, pour régler le conflit dans toutes ses dimensions de façon juste et pour faire de la paix et de la sécurité israélo-palestiniennes une réalité.

C'est pourquoi il est impératif de prendre des mesures immédiates, conformément aux résolutions de l'ONU, pour remédier à la situation sur le terrain, apaiser les tensions et promouvoir un environnement propice à la recherche de la paix. Par conséquent, les provocations, les actions unilatérales et l'intensification des tensions sont totalement incompatibles avec la recherche de la paix, ne peuvent être rationalisées et encore moins acceptées. Il est clair que le mépris envers le Conseil de sécurité et le non-respect des résolutions de l'ONU ne peuvent qu'aggraver la situation et entraîner des conséquences encore plus graves, ce qui doit être évité.

Aujourd'hui, le Mouvement des pays non alignés s'associe à l'écrasant consensus international pour exprimer sa grave préoccupation face aux récents événements survenus sur le Territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est, en particulier depuis la décision annoncée unilatéralement par certains gouvernements de transférer leurs ambassades en Israël à Jérusalem. Par conséquent, et conformément

au communiqué publié par le Mouvement le 5 décembre de l'année passée, nous rejetons cette décision, ainsi que toutes les actions visant à consolider le contrôle d'Israël et l'annexion illégale *de facto* de la ville.

À cet égard, nous rappelons et nous réaffirmons les dispositions établies dans la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, qui demande expressément « aux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte ». De même, nous réaffirmons que toute mesure qui vise à modifier le caractère, le statut et la composition démographique de la ville de Jérusalem, comme l'affirment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est nulle et non avenue et n'a aucun effet juridique, tout comme nous soulignons que Jérusalem est une question relative au statut final qui doit être réglée par des négociations.

En outre, nous réaffirmons toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Jérusalem et nous confirmons que Jérusalem est partie intégrante du Territoire palestinien occupé. En plus de compromettre les perspectives de parvenir à la solution des deux États, sur la base des frontières antérieures à 1967, les actions unilatérales de cette nature, prises au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité, pourraient déstabiliser gravement la situation fragile sur le terrain, avec des conséquences dangereuses, comme celles que l'on observe actuellement avec Israël, Puissance occupante, qui a intensifié encore davantage ses politiques inhumaines et illégales en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, notamment à travers la promulgation de lois qui ont pour objectif de consolider les 50 années d'occupation étrangère et de faciliter l'acquisition illégale de territoires par la force, au moyen de mesures annexionnistes qui sont interdites par le droit international et par le Conseil lui-même. De plus, ces actions pourraient entraîner de graves conséquences pour l'avenir de la solution des deux États, comme le prescrit le Conseil, raison pour laquelle elles doivent être condamnées et rejetées totalement.

Le Mouvement condamne fermement les récentes décisions provocatrices d'Israël, Puissance occupante, de poursuivre ses activités de peuplement, qui représentent une grave violation du droit international et une violation directe et délibérée des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Nous sommes alarmés par le mépris flagrant, et nous le déplorons profondément, qu'affiche la Puissance occupante à l'égard de la décision sans équivoque du

Conseil de sécurité à cet égard, qui a réaffirmé qu'il ne fait aucun doute que les activités de peuplement d'Israël n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international, et nous appelons également Israël à cesser immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement sur le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et à respecter pleinement toutes ses obligations juridiques, y compris celles qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève.

En ce qui concerne Gaza, la situation, en particulier la situation humanitaire, demeure un motif de grave inquiétude pour le Mouvement. À cet égard, le Mouvement réitère son appel à lever complètement le blocus israélien de la bande de Gaza, qui dure depuis plus de 10 ans, et qui continue d'imposer des souffrances humanitaires et socio-économiques indicibles à plus de deux millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens. Le Mouvement insiste une fois de plus sur le fait que la crise à Gaza doit être abordée de façon intégrale, conformément au droit international, y compris au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, et aux résolutions pertinentes de l'ONU, dans le contexte de la situation générale et de la poursuite de l'occupation étrangère israélienne illégitime et agressive du territoire palestinien, depuis 1967, ainsi que des appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui dure depuis plus d'un demi-siècle.

À la lumière de la situation actuelle sur le terrain, les menaces contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pourraient aboutir ni plus ni moins à une catastrophe humanitaire à Gaza, avec de potentielles conséquences déstabilisatrices dans les pays d'accueil. Par conséquent, le Mouvement exhorte les États à considérer d'étendre de toute urgence l'appui nécessaire qu'ils fournissent à l'Office, en accord avec les principes humanitaires, les résolutions pertinentes et la responsabilité internationale permanente à l'égard de la question de Palestine, afin de garantir la continuité de l'aide vitale apportée aux réfugiés palestiniens, jusqu'à ce que l'on parvienne à trouver une solution juste à leurs souffrances.

Le Mouvement réaffirme que toutes les actions et mesures entreprises, ou qui vont être entreprises, par Israël, Puissance occupante, telles que sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui tente de modifier le caractère physique, la composition démographique, la

structure institutionnelle et la condition juridique du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures tendant à imposer sa juridiction et son administration sur ce territoire, n'ont aucun fondement en droit et aucun effet juridique.

Par conséquent, conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël respecte les dispositions de la résolution 497 (1981), et se retire immédiatement du territoire du Golan syrien occupé, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973). En outre, les États membres du Mouvement des pays non alignés mettent l'accent sur la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie libanaise du village occupé de Ghajar, jusqu'en deçà de la Ligne bleue, conformément aux résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, en plus de réaffirmer son appel en faveur de l'intensification des efforts internationaux pour parvenir sans autre retard à la fin de l'occupation israélienne, qui a commencé en 1967, et à l'objectif tant différé d'une solution juste, durable, globale et pacifique, le Mouvement réaffirme son appui permanent à cette juste cause et sa solidarité y relative, ainsi que son ferme engagement de continuer de soutenir l'héroïque peuple palestinien dans sa quête de la réalisation de ses droits inaliénables et de ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, ce qui est essentiel pour l'instauration d'une paix juste, globale et durable. Seule une solution intégrale de la question palestinienne nous permettra de parvenir à la paix tant espérée dans la région du Moyen-Orient et de régler enfin le conflit arabo-israélien dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Sisa (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour féliciter votre pays, la République du Kazakhstan, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Ma délégation tient également à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public important sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui est inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. À cet égard, le Botswana se félicite des débats

publics trimestriels que le Conseil consacre à ce sujet important. Je salue également les intervenants qui nous ont présenté des exposés perspicaces et instructifs à ce propos.

Le Botswana s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Botswana appuie pleinement les diverses initiatives de paix qui ont été entreprises par l'Organisation des Nations Unies, le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale pour trouver une solution globale, juste et durable à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la solution des deux États.

Nous sommes encouragés par les faits nouveaux positifs concernant les pourparlers interpalestiniens, l'application de l'accord du Caire et le retour de Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime, y compris le transfert des points de passage de Gaza en novembre 2017.

Malgré ces faits encourageants, le Botswana demeure vivement préoccupé que la question de Palestine reste sans solution depuis de nombreuses décennies. Nous nous inquiétons également de l'escalade de la violence et de la poursuite avérée des activités liées aux colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, ce qui, hélas, mine tous les efforts internationaux visant la réalisation d'une solution durable.

Le Botswana réaffirme son appui au principe fondamental de l'autodétermination des peuples encore soumis à l'occupation et à la domination coloniales et étrangères. À ce sujet, le Botswana soutient le peuple palestinien dans sa quête légitime de la souveraineté et d'un État indépendant.

Nous sommes aussi fermement convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États. En conséquence, le Botswana continuera d'appuyer un règlement négocié de la question de Palestine, qui pourvoie à la coexistence pacifique de l'État d'Israël et de l'État de Palestine en tant que deux États souverains vivant côte à côte.

Avant tout, le Botswana reconnaît la Ville sainte de Jérusalem comme étant une question liée au statut final, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Prenant en compte ces observations, le Botswana exhorte les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de porter atteinte à la paix au Moyen-Orient et au règlement pacifique de la question de Palestine et du statut de Jérusalem. Dans cette veine, le Botswana regrette la décision prise par les États-Unis le 6 décembre 2017 de reconnaître la ville de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, contrairement au consensus international ferme qui affirme que le statut de Jérusalem doit être déterminé au moyen d'un processus de négociations entre les États d'Israël et de Palestine.

En ce qui concerne les autres zones du Moyen-Orient, nous nous félicitons de la résolution 2394 (2017), qui a prorogé jusqu'au 30 juin le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, laquelle surveille le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes dans la région du Golan. Nous encourageons les parties à l'Accord sur le dégagement des forces à se conformer à ses dispositions et à respecter le cessez-le-feu établi de longue date.

Pour terminer, nous appuyons la poursuite des efforts du Secrétaire général, du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Quatuor, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de la communauté internationale pour trouver une solution globale, juste, durable et pacifique à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous espérons que la situation au Moyen-Orient sera réglée afin que les populations de cette région puissent vivre dans la paix et l'harmonie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Davidson (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il faut espérer que le début de la nouvelle année renouvellera l'attachement du Conseil de sécurité à contribuer à un règlement pacifique de cette question inscrite depuis longtemps à son ordre du jour. Nous ne pouvons pas permettre qu'une autre année s'écoule sans qu'il y ait des progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, car chaque année qui passe semble rendre la paix

plus insaisissable. De nouvelles difficultés, comme nous l'avons vu récemment avec les faits nouveaux relatifs au statut de Jérusalem, ont aggravé les faits négatifs existants, tels que la poursuite des activités israéliennes illégales de peuplement. L'Afrique du Sud continue de penser que la meilleure possibilité de règlement du conflit arabo-israélien repose sur les éléments suivants.

Le premier élément, c'est le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, ce qui implique une position de principe contre l'occupation militaire du peuple palestinien et de son territoire. Le deuxième élément, c'est le droit des peuples d'Israël et de la Palestine de vivre côte à côte, en paix, dans leurs propres États, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. Le troisième facteur, c'est la conviction qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire au conflit et que les négociations pacifiques sont le seul moyen de garantir une paix, une sécurité et une stabilité durables. Le quatrième facteur, c'est l'attachement au multilatéralisme pour garantir une solution durable et un ordre international fondé sur des règles. Aucun acte unilatéral de quelque partie que ce soit ne doit étouffer dans l'œuf le règlement des questions touchant au statut final.

L'Afrique du Sud tient à saisir l'occasion du présent débat pour souligner une question qui préoccupe particulièrement notre délégation, à savoir le sort tragique des enfants soumis à la détention militaire en Israël. Ces enfants subissent des mauvais traitements généralisés, systématiques et institutionnalisés en détention militaire et sont facilement soustraits à l'attention du public. Néanmoins, sur la base des données de l'UNICEF, nous jugeons préoccupants les taux élevés d'atteintes physiques, de fouille à nu et d'utilisation de l'isolement cellulaire dans le contexte des interrogatoires, ainsi que de menaces et d'agressions verbales. Tandis que l'injustice de ces atteintes ne saurait être trop soulignée, ce sont les préjudices psychologiques et les troubles du développement que connaissent ces jeunes qui sont les plus inquiétants. En outre, de telles atteintes visent seulement à renforcer la haine entre les deux parties au conflit, ce qui prolonge la crise et ne contribue aucunement à réconcilier les parties.

L'Afrique du Sud est vivement préoccupée que l'action unilatérale de certains États Membres pour reconnaître Jérusalem comme étant la capitale d'Israël mine la relance du processus de paix. Les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations

Unies et les accords mutuels sur le statut de Jérusalem doivent demeurer un aspect central de toute solution négociée, et la question doit être réglée par les parties. En outre, la ville de Jérusalem reste un espace sacré pour toutes les grandes religions d'Abraham, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles elle demeure l'un des aspects les plus controversés du processus de paix. Il est très probable que préjuger du résultat risque de mettre en péril l'ensemble du processus de paix, en particulier la solution des deux États.

L'Afrique du Sud continue d'appeler à l'augmentation de l'appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit assistance et protection à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens. Il faut que la communauté internationale continue d'apporter un appui généreux et robuste à l'Office pour assurer la continuité de ses services; c'est particulièrement nécessaire à la lumière des difficultés financières graves et récurrentes qui continuent d'affecter ses programmes humanitaires vitaux. Nous tenons à souligner que le financement de l'UNRWA doit être viable, prévisible et suffisant. De son côté, l'Afrique du Sud continuera d'appuyer l'UNRWA par des contributions financières. En outre, nous continuerons d'apporter une aide humanitaire au peuple palestinien par le biais du fonds créé dans le cadre du Forum de dialogue entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud.

Pour terminer, l'Afrique du Sud reste fermement convaincue que la poursuite du dialogue à l'appui d'un règlement pacifique est la seule option viable propre à apporter une réponse efficace à cette question. Pour y parvenir, les efforts de la communauté internationale doivent s'attacher à renforcer la confiance entre les parties et ne pas permettre aux désaccords et à la haine de longue date de s'enraciner. Nous restons optimistes et encourageons les deux parties à renouer avec le processus de paix afin de parvenir à un règlement complet, juste et durable de la question palestinienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Il s'agit d'une présidence historique à tous les niveaux, comme en a attesté la présence personnelle du Président kazakh et sa participation aux travaux du Conseil. Je tiens également à féliciter les délégations koweïtienne,

équato-guinéenne, ivoirienne, péruvienne, polonaise et néerlandaise d'avoir rejoint le Conseil de sécurité. Je leur souhaite plein succès dans cette tâche essentielle.

Nous souscrivons aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Jérusalem est la rose des villes. Elle est le berceau des trois religions célestes. Elle est et doit être une oasis de paix, de coexistence et d'amour. Elle est indissociable des deux villes saintes que sont La Mecque et Médine. C'est à Jérusalem que le Prophète entame sa célèbre ascension céleste, après avoir entrepris le voyage nocturne. Depuis plus de 1 400 ans, Jérusalem est une ville arabe et musulmane, une ville ouverte sur le monde et accueillant toutes les religions et civilisations – un foyer de réflexion et de spiritualité.

Jérusalem est la capitale historique et éternelle de la Palestine. Elle l'a toujours été et le sera toujours. Les nuages ont beau s'amonceler, le soleil brillera de nouveau, cela ne fait aucun doute.

Jérusalem est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis 50 ans, depuis qu'elle subit l'occupation israélienne. Le Conseil a adopté plusieurs résolutions, comme, par exemple, les résolutions 465 (1980), 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), entre autres. Toutes ces résolutions soulignent que toutes les décisions unilatérales qui visent à modifier le statut historique et juridique de Jérusalem et à imposer une situation de fait accompli sont nulles et non avenues. Jamais ces décisions n'institueraient un droit, jamais elles ne seraient contraignantes; au contraire, elles s'inscriraient en violation de toutes les conventions. L'on ne saurait passer outre aux résolutions qui ont été adoptées, quoi qu'en disent les mesures unilatérales.

Tous les instruments internationaux adoptés depuis les Accords d'Oslo, signés en 1993, jusqu'à ce jour reconnaissent que Jérusalem compte parmi les questions relatives au statut final dans le conflit israélo-palestinien. Israël a pris de nombreuses mesures contre Jérusalem, notamment sa décision de l'annexer à Israël, de contrôler sa destinée et son avenir, d'en expulser des citoyens palestiniens, d'y construire des colonies de peuplement et de confisquer les biens de ses habitants, de leur imposer des restrictions, de la proclamer capitale d'Israël et de chercher à faire reconnaître cette décision. Toutes ces mesures sont nulles et non avenues et n'ont

aucun fondement en droit, ni du point de vue des normes, des coutumes ni même de la morale.

En 2002, mon pays a lancé l'Initiative de paix arabe, qui était l'expression de la disposition des Arabes et des musulmans à faire la paix conformément aux résolutions internationales, en mettant fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien et les territoires libanais et palestiniens occupés, notamment la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem.

Le Royaume d'Arabie saoudite tient à souligner que toute mesure prise par la Puissance occupante à Jérusalem est nulle et non avenue. Toute reconnaissance de Jérusalem comme capitale, toute relocalisation à Jérusalem d'une ambassade, quelle qu'elle soit, est nulle et non avenue. Elles ne feront qu'attiser les tensions au Moyen-Orient, saper la confiance dans le processus de paix et compromettre les chances de parvenir à un règlement complet, juste et durable fondé sur la solution des deux États, qui aboutirait à la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale.

L'Iran poursuit son ingérence flagrante dans les affaires intérieures des États arabes, y compris en Iraq, en Syrie, au Liban, au Yémen, et ailleurs. L'Iran continue de propager, de soutenir et de parrainer le terrorisme. Il est le principal appui du Hezbollah, groupe terroriste qui continue de contrôler le Liban, d'alimenter la guerre en Syrie et de se livrer aux pires formes de meurtre, de siège et de nettoyage ethnique. L'Iran continue d'appuyer l'insurrection et les commanditaires de coups d'État, notamment les milices houthistes au Yémen, en leur fournissant des armes, y compris des roquettes qui servent à lancer des attaques contre mon propre pays. Près de 90 attaques à la roquette ont visé l'Arabie saoudite, ce dont ont attesté plusieurs rapports indépendants publiés par l'ONU. Selon les conclusions de ces rapports, les roquettes sont d'origine iranienne, en violation flagrante des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015).

Il est grand temps que le Conseil de sécurité adopte une position ferme contre l'Iran et prouve que la communauté internationale ne restera pas les bras croisés et ne fermera pas les yeux devant ces pratiques terroristes agressives qui compromettent la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est temps de s'attaquer sérieusement au problème du Hezbollah et d'exposer au grand jour ses activités terroristes en Syrie, au Liban et dans d'autres régions du monde,

de faire en sorte qu'il arrête de fournir des armes et qu'il cesse ses pratiques qui vont à l'encontre de la Constitution libanaise.

La crise syrienne, qui en est à sa septième année, est à la croisée des chemins. Le Royaume d'Arabie saoudite souligne que la seule solution passe par un consensus syrien qui réponde aux aspirations du peuple et mette un terme à ses souffrances, sur la base du premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015).

Le Royaume d'Arabie saoudite s'efforce d'unifier les factions de l'opposition syrienne et de les encourager à parler d'une seule voix et à former une seule délégation. L'Arabie saoudite a accueilli la deuxième conférence de l'opposition syrienne à Riyad en novembre 2017, laquelle a contribué à rassembler l'opposition sous une direction unifiée. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme la nécessité de traiter avec cette direction unifiée qui représente le peuple syrien et a reçu pour mandat de négocier avec les autorités en place en Syrie.

La situation humanitaire en Syrie continue de se détériorer. Et les forces du régime en place continuent, avec l'appui de leurs alliés, en particulier les forces armées iraniennes, les terroristes du Hezbollah et des mercenaires fanatiques, d'œuvrer à la perte du peuple syrien et d'utiliser des armes chimiques, comme cela a été établi de façon indépendante par les rapports des Nations Unies. Il convient de rappeler que trois millions de personnes vivent dans des zones assiégées et des régions difficiles d'accès. C'est pourquoi le Royaume d'Arabie saoudite demande de nouveau qu'on autorise immédiatement l'acheminement de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin partout en Syrie, indépendamment de leurs affiliations ethniques, religieuses, idéologiques ou politiques. Nous demandons que les détenus et les personnes enlevées soient libérés sans délai, que la lumière soit faite sur le sort des personnes disparues et que le retour des déplacés et des réfugiés se fasse dans la dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Kazakhstan, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Elle vous remercie aussi d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion de nous pencher sur les derniers faits survenus au

Moyen-Orient. Ces remerciements vont aussi à M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour ses observations éclairantes.

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Nigéria note avec une vive préoccupation la situation alarmante qui prévaut dans plusieurs régions du Moyen-Orient, en particulier en Palestine. À cet égard, il est pertinent que toutes les parties s'attachent véritablement et de façon concertée à trouver des solutions pacifiques et à coopérer étroitement avec l'ONU et ses organismes en vue d'atteindre l'objectif commun de la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international.

Tandis que la communauté internationale continue de chercher les moyens de promouvoir un règlement pacifique de la question palestinienne, les efforts doivent restés concentrés sur la façon d'aider Israël et la Palestine à reprendre des négociations constructives. C'est pourquoi nous soulignons la pertinence de la diplomatie multilatérale et réitérons que rien ne saurait remplacer l'approche multilatérale pour régler le casse-tête israélo-palestinien de façon durable.

Le Nigéria est d'avis qu'il est impératif de parvenir à un règlement global de la question de Palestine pour instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient. C'est pour cette raison que nous saluons l'adoption, le 21 décembre 2017, par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/19 sur le statut de Jérusalem, et que nous demandons de nouveau à toutes les parties de se conformer aux résolutions pertinentes de l'ONU relatives au conflit israélo-palestinien.

Il faut le dire, les faits survenus dernièrement ne doivent pas cacher le problème sous-jacent du conflit israélo-palestinien. Nous encourageons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé. De leur côté, les dirigeants palestiniens doivent également montrer qu'ils sont prêts à retourner à la table des négociations et, notamment, à redoubler d'efforts pour contrer le militantisme et relever les autres défis de sécurité interne. Il ne fait aucun doute que la violence et les actions multilatérales ne résoudront pas ce conflit qui traîne en longueur.

En conclusion, le Nigéria appelle tous les États qui ont de l'influence sur les parties concernées à les

encourager à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, de la feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des autres accords existants. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la quiétude.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe sans réserve à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous sommes également d'avis que, malgré toutes les difficultés, il faut que nous nous attachions à trouver un règlement juste et global au conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte, en paix et en sécurité, et se reconnaissant mutuellement. La seule solution possible est la solution négociée des deux États. Compte tenu du contexte régional, notamment la radicalisation actuelle et la propagation continue du terrorisme, il est urgent de trouver un règlement à ce conflit. Le statu quo n'est pas possible, étant donné que la viabilité de la solution des deux États est en train d'être érodée en permanence par de nouveaux faits survenant sur le terrain. Nous exhortons toutes les parties à signaler, par des actes concrets, qu'elles sont attachées à la solution des deux États.

Dans le même temps, les deux parties doivent éviter de prendre des mesures qui remettent en question leur engagement déclaré. Nous réaffirmons notre position, qui est que la question du statu quo de Jérusalem doit être réglée dans le cadre de négociations, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. La communauté internationale doit activement aider les parties à rétablir la confiance et à créer un climat de sérénité, qui est nécessaire pour entamer au plus tôt des négociations constructives.

Pour l'heure, il est crucial de stabiliser la situation et d'inverser la tendance négative qui se dessine sur le terrain. Nous rappelons que dans son rapport de 2016 (S/2016/595, annexe), le Quatuor recommande notamment aux deux parties de « s'employer à apaiser les tensions en faisant preuve de retenue et en s'abstenant de tous actes ou propos provocateurs ». Pour rétablir la confiance, la partie palestinienne doit agir résolument pour mettre fin à l'incitation à la violence et intensifier les efforts visant à lutter contre le terrorisme et à le

condamner. Israël doit cesser sa politique de construction et d'extension des colonies en réservant des terres à son usage exclusif, et ne plus entraver le développement des Palestiniens. Les deux parties doivent tout mettre en œuvre pour prévenir la violence et protéger la vie et les biens des civils.

L'Estonie est profondément préoccupée par les réductions de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a été des décennies durant le principal moyen de survie pour de nombreux Palestiniens, fournissant services de base, denrées alimentaires, éducation et soins de santé aux enfants. L'aide humanitaire ne doit pas être politisée. L'Estonie appuie chaque année l'action de l'UNRWA et continuera de le faire. Elle a aussi aidé, au plan bilatéral, au renforcement des capacités de l'administration palestinienne en développant les services de gouvernance en ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à participer au présent débat public sur une question que le Conseil de sécurité examine depuis longtemps, sans pour autant qu'elle ne perde de son importance.

L'Argentine a toujours adopté une position de principe en faveur du règlement des différends par des moyens pacifiques, du respect du droit international, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États, du rejet de l'acquisition de territoires par la force, et de la confiance dans le rôle constructif et la force de persuasion de la communauté internationale pour ouvrir la voie à des solutions pacifiques, justes et définitives.

L'Argentine appuie sans réserve tous les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Il est essentiel que toutes les parties, y compris les acteurs régionaux et les grandes puissances, jouent un rôle constructif afin d'avancer vers le règlement des différends par la négociation. L'Argentine appelle aussi à éviter de prendre des mesures unilatérales et provocatrices, et condamne avec force toute incitation à la violence.

Pour ce qui est de la question de Palestine, l'Argentine réaffirme son soutien résolu à un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne

sur la base de la solution des deux États, des frontières de 1967 et de ce que les parties détermineront dans le cadre du processus de négociations, tel qu'établi dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

L'Argentine réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant et viable, reconnu par tous les pays, ainsi que le droit d'Israël de vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

De même, l'Argentine redit sa préoccupation quant à la poursuite ininterrompue de l'expansion des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande qu'il y soit mis fin, comme cela est stipulé dans la résolution 2334 (2016), qui a été adoptée le 23 décembre 2016 par le Conseil de sécurité. La communauté internationale dans son ensemble s'est montrée très claire : les colonies sont contraires au droit international, entravent le processus de paix, affaiblissent la perspective d'une solution à deux États vivant dans la paix et la sécurité et favorisent le maintien d'un statu quo qui n'est pas viable.

Dans le même temps, les attaques contre des citoyens israéliens sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. L'Argentine condamne avec la plus grande énergie tous les actes terroristes et est convaincue qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, pas plus qu'il n'y a de solution imposée au moyen de méthodes terroristes. Il est indispensable que les dirigeants palestiniens traitent avec sérieux les préoccupations israéliennes en matière de sécurité.

L'Argentine note avec inquiétude le recours excessif à la force par Israël dans les attaques qui ont ou auraient été commises par des Palestiniens et lors d'affrontements avec eux, ainsi que les actes de violence commis par les colons.

L'Argentine réaffirme également son ferme appui aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et souligne que les fonds nécessaires à son bon fonctionnement ne doivent pas être compromis.

Mon pays réaffirme le statut particulier de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et rejette par conséquent toute mesure unilatérale visant à le modifier. Nous estimons que la Ville sainte doit être

un lieu de rencontre et de paix et qu'il faut garantir aux juifs, musulmans et chrétiens un accès sans entrave aux lieux saints. Toute tentative visant à nier ou à relativiser le lien historique et la signification profonde de ces lieux pour les trois grandes religions monothéistes est totalement inacceptable et ne contribue pas à l'objectif de trouver une solution au conflit.

En ce qui concerne la situation en République arabe syrienne, l'Argentine appuie une solution politique par la voie du dialogue et de la diplomatie, conformément au droit international et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays. C'est pourquoi elle attache une importance toute particulière aux pourparlers de Genève et exprime son plein appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura. Nous reconnaissons également l'effet positif des accords d'Astana et d'autres accords de cessez-le-feu, tel que celui conclu entre les États-Unis, la Fédération de Russie et la Jordanie en juillet 2017. Nous soulignons que tous les acteurs sur le terrain doivent respecter ces accords.

Notre pays condamne le terrorisme sous toutes ses formes et rejette dans les termes les plus énergiques les actes terroristes de l'organisation qui s'est autoproclamée État islamique, ainsi que ceux du Front el-Nosra.

De même, nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques dans quelque situation que ce soit, dans quelque circonstance et par quelque acteur que ce soit. Nous sommes fermement convaincus que tous les responsables de leur utilisation doivent être traduits en justice. À cet égard, l'Argentine a appuyé dès le début les activités techniques impartiales de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. De plus, elle appelle à la poursuite de cette enquête impartiale afin de faire toute la lumière sur les faits.

Pour terminer, ce n'est que par davantage de diplomatie et de négociations que l'on parviendra à réaliser la paix au Moyen-Orient. Le Conseil ne doit ménager aucun effort pour exhorter les parties à agir en ce sens, toujours sur la base des paramètres reconnus par la communauté internationale et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

La République arabe syrienne condamne la décision prise par les États-Unis de transférer leur ambassade à la ville occupée de Jérusalem et de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'occupation israélienne. Nous soulignons que ces décisions constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et sont contraires au statut politique, historique et juridique de la ville de Jérusalem. En tant que telles, elles ne sont rien de plus que des décisions unilatérales qui n'ont pas la moindre légitimité ni la moindre valeur et n'ont aucune incidence sur le statut juridique de Jérusalem. Elles s'inscrivent dans le droit fil de l'oppression exercée contre la Palestine et constituent des tentatives visant à déplacer son peuple et à établir un ensemble de colonies d'occupation sur son territoire.

Les États-Unis ont utilisé leur droit de veto contre un projet de résolution (S/2017/1060) sur le statut de Jérusalem, le 18 décembre 2017 (voir S/PV.8139). Cela met en évidence leur mépris total du droit international et leur violation flagrante des résolutions de la légitimité internationale. Cela montre également leur appui sans réserve à l'entité raciste et sioniste, au détriment du peuple palestinien, et prouve que les États-Unis n'ont jamais été un négociateur équitable et compétent dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien.

La Syrie se félicite de la résolution 72/240 adoptée par l'Assemblée générale sur Jérusalem, le 20 décembre 2017. Ce camouflet infligé par la communauté internationale à l'Administration des États-Unis montre à quel point elle est isolée dans sa coopération avec l'entité sioniste en raison de l'agressivité et de l'arrogance qui caractérisent sa politique. Les tensions et la déstabilisation du monde aujourd'hui sont, de fait, le résultat de ses politiques. La communauté internationale a appuyé les droits du peuple palestinien, soulignant les limites de l'influence américaine et montrant que les personnes qui jouissent de la liberté de conscience ne peuvent être achetées ni intimidées par ce genre de menaces.

En dépit de la guerre terroriste qui continue d'être livrée en Syrie, la République arabe syrienne n'a jamais perdu ses repères moraux et a toujours maintenu sa position de principe sur la question palestinienne et

sur les droits des Palestiniens, musulmans et chrétiens, à Jérusalem. Mon pays fera tout son possible pour reprendre tous les territoires arabes occupés. Il a toujours maintenu sa position de principe en ce qui concerne le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale. La Syrie appuie également le droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (1948) du Conseil de sécurité. La République arabe syrienne se félicite que l'État de Palestine ait obtenu le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, mais appelle à en faire un membre à part entière.

Mon pays, la Syrie, dénonce vigoureusement M. Mladenov, qui persiste à passer sous silence la situation dans le Golan syrien occupé. Il n'a pas parlé de la position de l'ONU concernant l'occupation israélienne du Golan syrien, position qui est énoncée dans les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981). Il n'a pas évoqué les souffrances des plus de 23 000 citoyens syriens qui vivent sous occupation depuis 50 ans, ni mentionné les pratiques illégales d'Israël pas plus que la poursuite de ses violations de l'accord sur la séparation des forces de 1974. Israël coopère avec les groupes terroristes armés, qui occupent des sites de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. M. Mladenov n'a pas abordé cette question en dépit du fait qu'elle est au cœur du problème à l'examen et fait partie intégrante de son mandat en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Israël refuse de rendre le Golan occupé à la Syrie ou d'appliquer les résolutions internationales pertinentes et légitimes, en particulier la résolution 497 (1981). Il continue de confisquer des territoires dans le Golan syrien occupé, d'y agrandir ses colonies, d'exploiter les ressources de cette région, de réécrire son histoire et de la dépouiller de sa culture. Israël continue également de poser des mines dans le Golan et empêche les Syriens résilients qui vivent dans cette zone de communiquer avec les membres de leur famille dans le reste de la Syrie. Il les prive de leur droit à une éducation basée sur un programme syrien et de leur droit de posséder des cartes d'identité syriennes. Il les empêche de construire des hôpitaux syriens dans les villes occupées du Golan mais aussi de recevoir des traitements dans les hôpitaux de Damas. Depuis le premier jour de l'occupation, Israël applique une politique fondée sur le terrorisme, l'oppression, la discrimination raciale et les arrestations arbitraires. Il a organisé des procès fantoches et puni

des Syriens en les condamnant à de lourdes peines. À cet égard, je voudrais rappeler au bon souvenir de la communauté internationale le sort de Sidqi Suleiman Al-Maqt, le Mandela syrien toujours emprisonné. Après avoir passé 27 ans dans les geôles israéliennes, il a été de nouveau arrêté en 2015 et condamné à 14 années de prison pour avoir montré des images de la coopération d'Israël avec le Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes dans le Golan syrien. Nous demandons à la communauté internationale de le faire libérer, de même que tous les autres Syriens incarcérés dans les prisons israéliennes.

La communauté internationale reste silencieuse face aux politiques et aux agissements d'Israël, ce qui l'incite à les poursuivre et à violer l'accord sur la séparation des forces ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité. Ces violations ne se seraient jamais produites sans l'appui illimité de l'Administration des États-Unis à Israël, qui entrave l'application du principe de responsabilité, garantit à Israël une impunité totale et l'encourage à continuer de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les Syriens qui habitent dans le Golan syrien occupé ont rejeté toutes les pratiques oppressives d'Israël, la dernière en date étant l'annonce par le Ministre israélien de l'intérieur de l'organisation d'élections aux prétendus conseils locaux en octobre de cette année. Cette décision constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et des conventions internationales. Les populations syriennes résilientes qui vivent dans le Golan syrien ont déclaré toutes ces pratiques nulles et non avenues et affirmé qu'il ne fallait ni les reconnaître ni les appliquer, et elles ont exprimé leur attachement inébranlable à leur patrie, la Syrie, et réaffirmé leur nationalité arabe syrienne. Elles sont opposées à toutes ces tentatives et décisions israéliennes, qui finiront par échouer. Depuis le premier jour de cette odieuse occupation, les habitants du Golan syrien n'ont cessé de souligner que le Golan occupé fait partie intégrante du territoire syrien et qu'ils sont des ressortissants syriens. Leur terre est sainte, et ils ne l'abandonneront jamais à l'occupant israélien. Nous tenons à souligner le droit de la Syrie sur le Golan sur la base des frontières du 4 juin 1967. Ce droit est immuable. Nous recouvrerons notre territoire occupé et nos droits usurpés, et les colons israéliens devront quitter le Golan tôt ou tard. Conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous récupérerons notre territoire

et libérerons notre peuple, qui souffre sous le joug de l'occupation israélienne.

Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre d'urgence des mesures contre Israël, à lui faire cesser ses attaques et ses violations, et à l'obliger à mettre un terme à l'occupation des territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé. Israël doit se retirer jusqu'à la frontière du 4 juin 1967, en application des résolutions du Conseil, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Enfin, je ne comptais pas réagir au contenu de certaines déclarations, mais je voudrais néanmoins répondre au représentant du régime saoudien. Je condamne ses propos. Mais selon une expression arabe, je veux aussi le prendre au mot. Dans sa déclaration, le représentant de la famille Al Saoud a dit que pour parvenir à un règlement en Syrie, il fallait qu'il y ait consensus entre les Syriens. Pour cela, je crois avant tout que le régime Al Saoud doit arrêter de lancer des fatwas terroristes qui alimentent le terrorisme dans mon pays, la Syrie, comme nous le savons tous en Syrie mais aussi dans le reste du monde. Le régime doit arrêter de soutenir des organisations terroristes armées pour tuer des Syriens. Le régime saoudien wahhabite soutient une centaine de groupes armés en Syrie. Il doit arrêter de leur fournir des matières chimiques toxiques qui sont utilisées contre la population civile et l'armée syrienne. Il doit cesser ses mensonges et son hypocrisie. Le terrorisme qu'il propage depuis des décennies doit être combattu d'urgence au niveau international, en prenant des mesures décisives avant qu'il ne soit trop tard. Le régime saoudien est pleinement responsable du mal qu'est le terrorisme, qui touche actuellement tous les pays du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation kazakhe d'avoir convoqué cet important débat.

En cette période de tensions accrues au Moyen-Orient, le Brésil exprime une fois de plus son plein appui à la mise en œuvre de la solution des deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et mutuellement acceptées sur la base des lignes de 1967, en application du droit international, de la Charte des Nations Unies et des directives établies pour le

processus de paix. Au cœur de cette formule se trouve l'objectif d'œuvrer à la création d'un État palestinien pleinement souverain, économiquement viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, l'expansion des colonies illégales en Palestine continue de compromettre les chances de parvenir à une paix durable dans la région. Le Gouvernement brésilien réaffirme son interprétation selon laquelle la question du statut final de la ville de Jérusalem doit être réglée dans le cadre de négociations entre Israël et la Palestine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016).

Les événements récents en lien avec la crise syrienne continuent d'exiger l'attention du Conseil de sécurité. Le Brésil estime que le moment est venu de lancer un processus politique qui mettra fin à la guerre. Nous renouvelons donc notre plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura. Il est temps que la communauté internationale dans son ensemble envoie un message unifié à l'appui d'un règlement politique sans exclusive de la crise syrienne, sur la base des paramètres énoncés dans la résolution 2254 (2015). Cette transition politique bénéficie de la médiation de l'ONU mais doit être menée par et pour le peuple syrien, et elle doit préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Le Brésil est préoccupé par la situation désastreuse dans la Ghouta orientale, où l'intensification des combats et le manque d'accès humanitaire rendent la vie insupportable à quelque 400 000 personnes. Nous appelons toutes les parties à stopper les attaques et à permettre immédiatement l'acheminement d'une aide humanitaire dans l'enclave. Nous sommes également profondément préoccupés par la situation dans le nord de la Syrie et par les violences à Afrin. Nous demandons aux parties concernées de respecter le droit international. Nous espérons également que la victoire militaire remportée l'année dernière contre l'extrémisme en Iraq sera suivie d'un processus de reconstruction, de relance économique et de réconciliation nationale efficace. De nombreux défis restent à relever pour garantir un retour dans la dignité et la sécurité aux personnes déplacées et pour étendre l'autorité de l'État et la primauté du droit aux zones libérées.

Nous regrettons le regain d'hostilités au Yémen. Comme l'a déclaré le Secrétaire général en décembre,

« Cette dernière flambée de violence ne saurait venir à un pire moment pour le peuple

yéménite qui est déjà aux prises avec la plus grande crise humanitaire du monde. » (SG/SM/18807).

Nous tenons à redire que la route qui garantira durablement l'avenir du Yémen passe par un règlement négocié sous les auspices des Nations Unies.

Enfin, le Brésil réaffirme son soutien indéfectible aux efforts du Gouvernement et du peuple libanais en faveur de la stabilité et du développement. À cet égard, nous soulignons le rôle essentiel joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et son groupe d'intervention navale pour stabiliser une situation hautement explosive. Le Brésil est fier de diriger le Groupe d'intervention navale de la FINUL, dont il fournit le navire amiral depuis 2011.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Oussihamou (Maroc) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de féliciter votre pays ami pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous remercie d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier M. Mladenov pour son exposé détaillé.

À cet égard, le Royaume du Maroc souligne à nouveau l'importance extrême qu'il attache à la question palestinienne. Le Maroc et S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, accordent une très grande importance à la question palestinienne et aux droits inaliénables du peuple palestinien et les considèrent comme une question nationale. Nous voudrions rappeler les efforts intenses déployés par S. M. le Roi Mohammed VI en faveur de la cause du peuple palestinien et de ses aspirations justes et légitimes, y compris la création d'un État palestinien indépendant le long des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Notre position vis-à-vis de la question palestinienne n'a pas changé et vise à parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions internationales pertinentes, de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États. Nous avons toujours soutenu toutes les initiatives visant à relancer le processus politique au point mort depuis 2014, en créant les conditions nécessaires à un retour à la table de négociation. Or, alors que la communauté internationale est très préoccupée par les conflits dans la région et au niveau international, Israël poursuit ses activités illégales de construction de colonies et de judaïsation

dans les territoires palestiniens occupés. Dans ces circonstances, nous ne voyons malheureusement guère d'espoir de parvenir à une solution à la question palestinienne dans un avenir proche. Nous avons suivi de près la récente décision de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Étant donné que Jérusalem est un symbole de tolérance, de paix et de coexistence, S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, a exprimé sa vive préoccupation personnelle et la préoccupation des pays et peuples arabes et musulmans à la suite de cette décision.

À cet égard, le 6 décembre 2017, S. M. le Roi Mohammed VI a envoyé au Secrétaire général une lettre dans laquelle Sa Majesté soulignait que toute menace au statut juridique et historique de Jérusalem entraînerait un conflit religieux et aggraverait les tensions et la violence. Cela compromettrait les perspectives de paix et mènerait à plus d'extrémisme et de violence. En sa qualité de membre de la délégation ministérielle arabe mise en place par la Ligue des États arabes pour promouvoir l'Initiative de paix arabe, le Maroc suit de près les répercussions de cette dangereuse décision unilatérale.

Pour terminer, le Royaume du Maroc reste un partenaire actif de toutes les initiatives visant à répondre aux aspirations du peuple palestinien. Nous renouvelons notre appel à la préservation du statut historique et juridique de la ville de Jérusalem et de tous les droits du peuple palestinien, y compris le droit de vivre dignement dans son propre État sis dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Le Maroc appelle la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir un règlement permanent de la question palestinienne fondé sur les résolutions internationales, ce qui contribuera à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie présidant actuellement le Sommet de l'Organisation de la coopération islamique, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Le débat public d'aujourd'hui se tient alors que le peuple palestinien continue, après des décennies, d'être victime de déplacement, d'injustice et de se

voir nier ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, du fait de l'occupation israélienne qui se poursuit. En outre, il coïncide avec les graves répercussions et difficultés provoquées par la décision prise par les États-Unis le mois dernier de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer leur ambassade dans cette ville.

Cette décision est contraire au droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Outre le fait qu'elle ignore de manière flagrante les droits historiques, juridiques et nationaux du peuple palestinien et sa présence même dans la ville, cette décision est aussi un affront douloureux aux droits religieux des chrétiens et des musulmans du monde et aux valeurs universelles. Nous demandons à tous les États de s'abstenir de reconnaître ou d'appuyer cette décision et de mettre pleinement en œuvre la résolution 478 (1980). Al-Qods/Jérusalem est la Ville sainte des trois religions monothéistes. Il est de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale de préserver son statut historique. Les décisions unilatérales sur son statut menacent le tissu multiethnique et multiculturel de la ville. Elles sapent les perspectives d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et entravent la vision de la solution des deux États.

Au cours de son sixième Sommet extraordinaire à Istanbul le 13 décembre, l'OCI, deuxième organe intergouvernemental au monde, a rejeté et condamné à l'unanimité la décision des États-Unis et l'a déclarée nulle et non avenue. Au cours de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, convoquée le 21 décembre à la demande de la Turquie, au nom de l'OCI, et du Yémen, au nom de la Ligue des États arabes, l'Assemblée a rejeté la décision des États-Unis. Avec ce vote, les Membres ont démontré à une très forte majorité leur attachement aux résolutions pertinentes de l'ONU, assumé leur responsabilité collective d'empêcher l'érosion du droit international et manifesté leur appui au peuple palestinien. L'OCI est déterminée à continuer de suivre très sérieusement l'évolution de la situation sur cette question et à prendre toutes les mesures qui peuvent s'avérer nécessaires.

Toutes mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère ou le statut de Jérusalem-Est sont illégales et entièrement nulles, ce que le Conseil de sécurité a réaffirmé à plusieurs occasions, conformément à la Charte des Nations Unies et à la

quatrième Convention de Genève. Pourtant, Israël, Puissance occupante, a fait fi du Conseil, violé ses résolutions et persisté à prendre des mesures qui ont encore des conséquences lourdes et extrêmement dangereuses sur le terrain et compromettent les perspectives de justice et de paix.

En dépit des protestations internationales, les violations d'Israël dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est occupée et aux alentours, augmentent à un rythme alarmant. L'OCI condamne et rejette une fois de plus toutes les mesures imposées par Israël en vue de modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de Jérusalem-Est, ainsi que le statu quo historique et juridique au Haram el-Charif, y compris la mosquée Al-Aqsa; elle appelle à mettre un terme à toutes ces mesures illégales et à ces violations et demande instamment au Conseil de prendre des mesures décisives à cette fin. L'OCI est également consternée par les actes et les provocations auxquels se livrent des colons violents et les forces d'occupation dans le territoire occupé d'Al-Khalil/Hébron – site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO – ainsi que sur des sites religieux. Ces actes de provocation risquent de transformer un conflit politique qui peut être réglé en une guerre religieuse sans fin, ce qu'il convient d'éviter à tout prix.

L'OCI n'a cessé d'avertir le Conseil que s'il ne réagit pas au non-respect persistant de ses résolutions, cela ne fera qu'encourager Israël à poursuivre ses violations dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Les attentes étaient élevées à la suite de l'adoption par le Conseil de la résolution 2334 (2016). Mais l'escalade délibérée et spectaculaire des activités illégales de peuplement d'Israël, menées sur la base de décisions prises au plus haut niveau, continue de défier la volonté de la communauté internationale, telle qu'énoncée dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Ces agissements ne doivent pas rester sans réponse. Les condamnations internationales de la politique israélienne de colonisation doivent se traduire en mesures internationales. La mise en œuvre intégrale de la résolution 2334 (2016) sera cruciale pour faire avancer la cause de la paix. Dans ce contexte, l'OCI appelle tous les États à respecter leurs obligations au titre des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment pour ce qui est de garantir le principe de responsabilité pour les violations, de s'abstenir de reconnaître l'annexion illégale par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et d'autres mesures, et d'opérer une distinction sur la base des frontières d'avant 1967. Nous

appelons en outre le Secrétaire général à présenter des rapports écrits conformément à la résolution 2334 (2016), compte tenu de la détérioration de la situation depuis le premier anniversaire de l'adoption de la résolution.

L'OCI se félicite des progrès accomplis au sujet de la réconciliation nationale palestinienne, notamment du fait que le gouvernement de consensus national palestinien s'acquitte de ses responsabilités dans la bande de Gaza. Nous appelons la communauté internationale à continuer de contribuer aux efforts de réconciliation palestiniens. L'unité du peuple palestinien et de sa terre contribuera à favoriser la paix et la stabilité dans la région. Nous saisissons cette occasion pour réitérer notre appel à lever le blocus israélien imposé à la bande de Gaza, ainsi que toutes les restrictions israéliennes qui, conjuguées aux conséquences des guerres israéliennes successives, ont généré et aggravé une crise humanitaire sévère et accru le morcellement des terres des Palestiniens.

L'OCI appelle tous les États à continuer d'appuyer le peuple palestinien et ses institutions. À la lumière des déficits financiers critiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et de la récente décision des États-Unis de réduire considérablement leur financement, l'OCI continuera de mettre l'accent sur la nécessité d'un financement soutenu, prévisible et suffisant afin de permettre à l'Office de s'acquitter de son important mandat en fournissant une aide vitale aux réfugiés palestiniens et en contribuant à la stabilité de la région en cette période de besoins et d'instabilité accrus. Nous nous félicitons de l'adhésion récente de l'État de Palestine à INTERPOL et de sa ratification de plusieurs conventions internationales.

L'OCI réaffirme son plein appui aux efforts déployés par l'État de Palestine pour rejoindre des organisations internationales et adhérer à des traités comme membre à part entière de la communauté des nations et dans le respect du droit international, et nous rejetons toute mesure punitive qui pourrait être prise à cet égard.

L'OCI réitère qu'elle appuie sans réserve toutes les mesures et efforts internationaux visant à lancer un processus de paix parrainé au niveau multilatéral, dans le cadre d'un calendrier bien défini, afin de promouvoir la consolidation et la réalisation d'une solution des deux États qui soit conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la

paix, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour réaffirmer le plein appui de l'OCI aux efforts déployés par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes, notamment la consécration de son État de Palestine indépendant et souverain dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Je voudrais également formuler quelques observations au sujet de la Syrie à titre national. Nous poursuivons nos efforts pour faire avancer le processus politique. Lors de la dernière série des pourparlers d'Astana, en décembre 2017, deux importantes mesures de confiance ont été adoptées, sur la libération de détenus ou de personnes enlevées et sur la conduite des opérations de déminage humanitaire. Nous continuons de rappeler que le processus de Genève dirigé par l'ONU doit être la principale instance pour les efforts visant à trouver un règlement politique durable au conflit syrien, en soulignant qu'Astana et Sotchi sont des plateformes complémentaires et d'appui mutuel.

Seule une stratégie multidimensionnelle à long terme peut nous permettre d'atteindre les objectifs d'éliminer le terrorisme et de stabiliser la Syrie. La Turquie reste fermement déterminée à combattre le terrorisme. Le terrorisme ne peut avoir aucune justification religieuse, ethnique ou autre, de quelque type que ce soit. Si la communauté internationale commence à établir des distinctions entre les bons et les mauvais terroristes, nos efforts conjoints échoueront. C'est dans cet esprit que, le 21 janvier, nous avons lancé une opération antiterroriste. L'opération « Rameau d'olivier » est menée en conformité avec l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et dans le plein respect de l'intégrité territoriale de la Syrie. La cible de l'opération, ce sont les terroristes et leurs caches, armes, véhicules et matériel. Toutes les précautions sont prises pour protéger les civils. L'opération a pour but de garantir la sécurité aux frontières contre l'infiltration de l'État islamique d'Iraq et du Levant et les attaques par le Parti des travailleurs du Kurdistan et par les Unités de protection populaire; de neutraliser les terroristes à Afrin; et de sauver les civils du fléau du terrorisme. La Turquie continuera de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément au droit international, pour protéger sa sécurité nationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante, et vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé de ce matin.

Par souci de brièveté, je prononcerai une version abrégée de ma déclaration, dont l'intégralité sera disponible par l'intermédiaire du Secrétariat.

Au lendemain de l'agression israélienne de 1967, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967), qui a réaffirmé le principe directeur de la Charte des Nations Unies relatif à l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Cette résolution a également jeté les bases d'un règlement acceptable du conflit arabo-israélien, exigeant le retrait d'Israël des territoires arabes. Elle demeure la seule base pour le traitement de la question de Palestine, et sa logique est celle qu'avaient les pays arabes lorsqu'ils ont adopté l'Initiative de paix arabe, appuyée par l'ensemble de la communauté internationale, à l'exception d'Israël.

Israël a continué de faire fi des principes du droit international, et c'est pourquoi il ne peut pas être candidat à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité. Israël saisit toutes les occasions de passer outre aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et la stratégie du Gouvernement israélien est de rendre la solution des deux États au sein des frontières de 1967 impossible dans la pratique en mettant en oeuvre un plan systématique qui comprend notamment la construction de colonies de peuplement illégales dans certaines zones pour empêcher l'établissement d'un État palestinien.

Au cœur de ce conflit, il y a l'occupation israélienne; et nous ne pourrions jamais résoudre ce problème à moins de l'aborder de manière directe et résolue, sur la base du principe de la terre contre la paix. Tout plan qui n'est pas axé sur cette question centrale est voué à l'échec. Nous avons besoin d'un cadre de référence qui se fonde sur la légitimité internationale, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. La résolution 2334 (2016) est la voie à suivre pour avancer.

Le Groupe des États arabes renouvelle sa condamnation de la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem en tant que capitale d'Israël et d'y transférer leur ambassade. Cette décision représente une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Bien que cette politique n'ait aucune incidence juridique qui modifierait le statut de Jérusalem, le Groupe arabe considère que c'est une violation claire des droits du peuple palestinien et une attaque contre les nations arabes et musulmanes, ainsi que contre les chrétiens du monde entier. Le consensus international ferme au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur l'importance de préserver le statut juridique de Jérusalem vise non seulement à sauver le processus de paix, mais aussi à protéger la légitimité internationale, les résolutions de l'ONU et le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que nous estimons qu'il est très important pour les États Membres – en particulier les membres du Conseil – d'honorer leurs engagements en appliquant les résolutions du Conseil et en respectant leurs obligations à ce titre.

En l'occurrence, nous devons mentionner la résolution 478 (1980), qui a souligné que toutes les mesures visant à modifier le caractère et le statut de Jérusalem sont nulles et non avenues et doivent être rapportées et qui a demandé aux États de retirer leurs missions diplomatiques de la Ville sainte. En outre, l'Assemblée générale a confirmé dans sa résolution ES-10/19, adoptée le 21 décembre 2017, l'importance de ce que les États Membres maintiennent le statu quo à Jérusalem, se conforment à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires.

En conséquence, sur la base du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine et sur Jérusalem, le Groupe des États arabe demande que les mesures suivantes soient prises par le Conseil de sécurité et les États Membres.

Premièrement, ils ne doivent reconnaître aucune mesure ou procédure unilatérale qui vise le caractère de Jérusalem et sa composition démographique, en soulignant que ces procédures sont nulles et non avenues et n'ont aucune incidence juridique.

Deuxièmement, ils doivent s'abstenir d'établir des missions diplomatiques à Jérusalem, conformément

aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Troisièmement, ils doivent souligner que la question de Jérusalem est une question qui relève du statut final et qu'elle doit être décidée au moyen de négociations entre les parties, et s'abstenir de prendre des mesures qui préjugeraient les résultats des négociations sur le statut final.

Quatrièmement, ils doivent démontrer la gravité des mesures unilatérales qui menacent la solution des deux États.

Et, cinquièmement, ils doivent intensifier et accélérer les efforts entrepris et l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous saisissons cette occasion pour exprimer nos remerciements sincères et notre gratitude à tous les États Membres qui ont voté pour la résolution ES-10/19 de l'Assemblée générale à l'occasion de la dernière séance en date de sa dixième session extraordinaire d'urgence.

Nous en profitons aussi pour dire combien nous sommes reconnaissants du noble travail humanitaire qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui aide plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens, en particulier en ces temps difficiles que traverse l'Office. Nous engageons les membres de la communauté internationale à honorer leurs engagements à l'égard des réfugiés palestiniens. Nous saluons sincèrement aussi les efforts faits par les pays donateurs pour réduire le déficit de l'Office.

Il est plus que jamais nécessaire de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme au conflit arabo-israélien, qui dure depuis plus de sept décennies. Dans ce contexte, nous réaffirmons que la stabilité et la paix dans la région ne seront pas réalisées tant qu'Israël continuera d'occuper les territoires palestiniens et arabes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : La paix, la sécurité et la prospérité à long terme pour les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent être possibles qu'au moyen d'une solution négociée des deux États. Le processus politique est au point mort depuis des années et la situation devient de plus en plus tendue et

dangereusement précaire. Les questions en suspens liées au statut final doivent être réglées par l'intermédiaire de négociations directes entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale.

Les objections de la Norvège concernant les colonies de peuplement sont anciennes et fermes. Les activités de colonisation minent les perspectives de la solution des deux États et doivent cesser.

À cette étape critique, avec l'appui des parties et d'autres acteurs, la Norvège et l'Union européenne ont décidé de convoquer une réunion ministérielle extraordinaire du Comité spécial de liaison le 31 janvier à Bruxelles. La réunion abordera deux questions. Premièrement, il faut discuter d'urgence les mesures qui pourraient avoir un impact positif sur les efforts de relance des négociations relatives au statut final. Des progrès vers la réalisation de la solution des deux États doivent être faits. Deuxièmement, la réunion discutera également les efforts visant à aider l'Autorité palestinienne à rétablir son contrôle à Gaza, comme indiqué dans l'accord du Caire du 12 octobre 2017.

La prestation par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de services essentiels, en particulier des services d'éducation et de santé, est cruciale pour répondre aux besoins élémentaires des réfugiés palestiniens. Grâce à ces efforts, l'UNRWA joue aussi un rôle vital dans la préservation de la stabilité dans la région, en particulier au Liban et en Jordanie. La situation financière de l'UNRWA est critique, et l'Office risque de ne pas pouvoir mettre en œuvre son mandat. De concert avec l'UNRWA, les donateurs doivent trouver la façon de pallier cette crise aiguë.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a perdu presque tout son territoire en Iraq et en Syrie, en grande partie grâce aux efforts de la coalition anti-EIIL et de ses partenaires locaux. Toutefois, pour parvenir à la stabilité à long terme dans les zones libérées, des solutions politiques inclusives et la réconciliation sont indispensables. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à prendre en compte les facteurs sous-jacents qui ont conduit à l'apparition de l'EIIL.

La Norvège est préoccupée par l'escalade récente dans le nord-ouest de la Syrie. Plus de 200 000 personnes ont été déplacées depuis la mi-décembre. Nous réaffirmons qu'il faut respecter la résolution 2393 (2017) et permettre l'accès humanitaire aux personnes nécessiteuses.

Une fois encore, nous soulignons la nécessité pour toutes les parties impliquées dans le conflit d'oeuvre dans le cadre des négociations dirigées par l'Organisation des Nations Unies afin de parvenir à une paix durable. La Norvège continue d'être solidaire du peuple syrien. Depuis 2011, nous avons fourni plus d'un milliard de dollars d'assistance dans le contexte de la crise syrienne, et nous verserons un demi-milliard de dollars supplémentaires au cours des deux prochaines années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à féliciter la République du Kazakhstan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient.

Par ailleurs, nous félicitons le Koweït, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, les Pays-Bas, la Pologne et le Pérou, qui ont été élus au Conseil de sécurité en 2018 pour contribuer à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous remercions les pays qui quittent le Conseil : l'Égypte, l'Italie, le Japon, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay. Nous remercions également M. Mladenov de son exposé exhaustif ce matin sur la situation au Moyen-Orient.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, des Émirats arabes unis, au nom du Groupe des États arabes, et de la Turquie au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La République d'Iraq réaffirme sa position inébranlable en faveur d'un règlement juste et complet de la question palestinienne, sur la base d'un État palestinien indépendant établi dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe et à la légitimité internationale. Il est plus important que jamais de préserver les perspectives de paix. Nous mettons en garde contre le danger de mal gérer la question palestinienne et de permettre à certains de présenter cette cause comme une guerre de religion, ce qui attiserait la haine et intensifierait la violence. Cela ne serait pas propice à la paix à laquelle nous aspirons tous.

L'Iraq a toujours soutenu la cause du peuple palestinien et son juste combat pour pouvoir exercer ses droits légitimes. Nous sommes particulièrement

préoccupés par la situation humanitaire catastrophique des Palestiniens, qui découle du fait qu'Israël continue de faire fi des décisions internationales et poursuit ses actes d'agression, dont les femmes, les personnes âgées et les enfants sont les victimes. Les infrastructures dans leur ensemble sont fragilisées et les Lieux saints d'Al-Qods et sur le site de la mosquée Al-Aqsa sont également touchés. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui est le sien et mettre un terme à ces faits sans précédent, protéger les Palestiniens et veiller à ce que les territoires occupés retrouvent les frontières de 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

En outre, nous condamnons toutes les activités de peuplement israéliennes illégales, qui sont un des principaux obstacles à la paix dans la région, alors que la partie arabe agit de bonne foi pour mettre fin à ce conflit de longue date. Nous devons parvenir à une paix juste qui aura des répercussions positives sur la gestion des ressources et sur l'économie au Moyen-Orient et qui permettra d'améliorer la sécurité dans la région.

Nous appelons tous les États Membres à prendre leurs responsabilités en mettant en oeuvre des mesures qui permettront au peuple palestinien de retrouver confiance dans le droit international, moyen le plus efficace d'exercer ses droits et libertés fondamentales et d'éviter une nouvelle détérioration de la situation, ce dont les extrémistes pourraient profiter pour exacerber la violence, le terrorisme et les troubles généralisés dans la région et ailleurs. Nous devons tous nous efforcer de régler le conflit israélo-palestinien.

Nous appelons également les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État palestinien, avec Jérusalem pour capitale, dans les frontières de 1967, à le faire sans délai. Il s'agirait d'un investissement pour la paix, en conformité avec le consensus et l'engagement internationaux de longue date à cet égard, et cela contribuerait grandement à préserver les perspectives de paix et à mettre un terme aux activités qui sapent les efforts pour trouver une solution juste et durable, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et sur l'Initiative de paix arabe de 2002.

L'Iraq estime que nous devons tirer parti de cet élan et du regain d'intérêt que suscite la question palestinienne au niveau international. Nous devons faire avancer des négociations directes et sérieuses sous l'égide des États-Unis, de l'Union européenne et des États arabes. Nous devons profiter du rapprochement et de l'unité retrouvée entre les factions palestiniennes,

représentées désormais par l'Autorité palestinienne. Toutefois, nous devons veiller à ce que l'issue de ces négociations soit respectée par les deux parties.

Pour terminer, mon gouvernement apprécie à leur juste valeur les efforts que déploient le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et les membres du Conseil de sécurité, en lançant des initiatives favorables à une paix complète et durable et au règlement de toutes les questions relatives au statut final, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Nous invitons instamment les parties internationales impliquées dans les négociations de paix à accélérer leurs travaux et à aplanir les difficultés qui empêchent de parvenir à cette solution juste et globale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la présidence kazakhe du Conseil d'avoir convoqué ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La région du Moyen-Orient est en proie à des conflits majeurs et à de multiples crises humanitaires. La situation humanitaire en Syrie demeure caractérisée par des souffrances, des destructions et un mépris de la vie humaine qui, comme l'a déclaré le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, n'ont pas d'équivalent. Cela fait à peine plus d'un an que l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/248 sur l'établissement d'un mécanisme chargé de faciliter les enquêtes sur les crimes les plus graves commis en République arabe syrienne et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Cette résolution prouve que l'Assemblée générale est déterminée à veiller à ce que justice soit faite sur le long terme. Dans l'intervalle, comme l'a dit le Secrétaire général, la paix est un impératif moral et politique pour le peuple syrien et pour le monde.

Ce que le Secrétaire général a qualifié de « guerre stupide » a détruit la vie de millions de Yéménites. Cette crise qui découle entièrement de la main de l'homme est considérée comme la plus grande catastrophe humanitaire au monde. Nous devons accorder davantage d'attention à ce conflit, dans lequel les civils paient un tribut énorme à une guerre absurde, laquelle est éclipsée par d'autres conflits dans la région. On ne peut que s'interroger sur l'humanité de ceux qui en sont responsables.

Par rapport à d'autres conflits dans la région du Moyen-Orient, le conflit entre Israël et la Palestine devrait pouvoir être réglé. Un objectif clair a été défini : la solution des deux États, aux termes de laquelle Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix. Nous devons éviter toute action qui nous éloignerait un peu plus de la solution des deux États ou qui serait susceptible d'entamer davantage la confiance, d'attiser les passions et de provoquer une flambée de violence. Cela s'applique aussi bien aux violences commises par des organisations ou des individus palestiniens à l'encontre d'Israéliens qu'à la réaction militaire disproportionnée d'Israël et à la poursuite de sa politique d'implantations. Nous appelons également les grands pays garants à œuvrer à mettre en place des conditions et un environnement propices à la conduite de négociations de paix.

Dans le même temps, les conditions de vie précaires d'un grand nombre de Palestiniens, en particulier à Gaza, sont une préoccupation humanitaire et sécuritaire. En ne subvenant pas aux besoins humanitaires actuels de la population palestinienne réfugiée, nous risquons de faire le lit de l'extrémisme chez les jeunes qui se retrouveraient déscolarisés et sans espoir. Au nom de l'ONU, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) effectue un travail d'une importance vitale, sous la direction intègre du Commissaire général Krähenbühl. Affaiblir l'UNRWA en ce moment revient à saboter la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

L'Islande estime que le droit international et les institutions multilatérales, en dépit de leurs imperfections, doivent former le socle des relations entre les États et leurs populations. À défaut, c'est la loi du plus fort qui s'impose, ce qui débouche quasi systématiquement sur la violence et le conflit. Comme le Secrétaire général l'a dit il y a quelques jours, nous devons privilégier le dialogue et renforcer la coopération internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Gad (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé trimestriel sur les faits liés à la question palestinienne et au processus de paix. Nous sommes réunis aujourd'hui, comme nous le faisons à intervalle régulier, pour parler de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui connaît de profonds développements,

dont les conséquences se répercutent sur toute la région et sur le monde entier.

L'Égypte n'a eu de cesse de mettre en garde contre les mesures, actions et décisions qui sont prises de façon unilatérale et en violation du droit international et des résolutions adoptées par la communauté internationale concernant la question palestinienne. Nous avons aussi souligné qu'il importait que tous les États se conforment aux dispositions du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des Conventions de Genève. L'Égypte a toujours cru et croit toujours profondément que pour être juste et globale, toute paix doit être fondée sur le respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale - seul moyen de garantir les droits des peuples. Elle a aussi toujours soutenu que toute mesure visant à dénier ces droits ne peuvent qu'entraver les efforts de paix, affaiblir les forces éprises de paix et servir de prétexte aux forces radicales qui prônent la violence.

La détérioration persistante de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et la perte par les Palestiniens de tout espoir de jouir un jour de leurs libertés, d'exercer leur droit à l'autodétermination et de vivre dans leur État indépendant en paix et en sécurité, placent la communauté internationale et ses différentes organisations et institutions devant un véritable dilemme, nuisent à leur crédibilité et font douter l'opinion publique internationale et les peuples du monde, qui leur vouent un respect sans limites, de leur capacité de mettre effectivement en œuvre les décisions qu'elles prennent. Cela laisse aussi croire qu'un pays donné peut refuser de se joindre au consensus international et de se conformer aux résolutions internationales, et même aux conventions et traités signés, sans qu'il n'ait à rendre des comptes et sans que des sanctions ne lui soit imposées afin de garantir la stabilité du monde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous réunissons régulièrement pour répéter ce que nous avons déjà dit concernant l'absence de perspectives de paix, la détérioration de la situation humanitaire en Palestine et l'accroissement des souffrances des Palestiniens, alors que c'est à nous tous qu'il incombe de mettre fin à l'occupation, seul moyen de restaurer la stabilité et la paix dans la région. Le sentiment d'injustice et d'oppression et l'incapacité de faire changer le cours des choses dans la région, en particulier s'agissant de la question palestinienne - à la lumière des faits graves qui y surviennent, de l'escalade

des tensions régionales et de l'effondrement des États et des institutions –, offrent à de nombreuses parties de toutes obédiences et à tous ceux qui attendent précisément ce moment une occasion pour redoubler de violence et d'agression et diffuser leur idéologie extrémiste et raciste. Cela doit nous inciter à prendre, sans plus tarder, les mesures qui s'imposent pour changer cette situation, qui constitue une menace claire pour la paix et la sécurité internationales.

En dépit des défis auxquels elle est confrontée, l'Égypte n'a jamais cessé de chercher les moyens de répondre positivement à la situation humanitaire à Gaza. Mais cela n'empêche pas la puissance occupante d'assumer les responsabilités qui sont les siennes à l'égard des territoires palestiniens, et en particulier de la bande de Gaza, en allégeant les procédures d'entrée et de sortie au niveau des postes-frontières de Gaza et de faciliter la reconstruction, ce qui bénéficiera à toutes les parties et garantira la paix et la stabilité.

La politique du fait accompli, les tentatives de modifier la situation sur le terrain, le non-respect des obligations imposées par les traités signés, les mesures punitives et de provocation contre les Palestiniens, la poursuite de la construction de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens, et les tentatives visant à légitimer les mesures prises concernant la situation à Jérusalem-Est par le biais de décisions de justice internes ne garantiront la paix pour personne. Surtout que nous savons tous que toute mesure non fondée sur le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sera considérée comme nulle et non avenue et sans aucun effet juridique, ni sur celui qui subit l'occupation ni sur la communauté internationale.

L'Égypte a demandé à plusieurs reprises aux parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour retourner à la table des négociations, sur la base des résolutions pertinentes et de la solution des deux États, seules à même de garantir les droits tant des Palestiniens que des Israéliens. Toute autre solution non convenue entre les deux parties ne fera que susciter davantage de tensions et d'hostilité.

L'Égypte est attachée à mettre fin aux divisions palestiniennes qui se répercutent négativement sur la question palestinienne, et nous invitons la communauté internationale à appuyer l'action qu'elle mène à cet égard ainsi qu'à aider le Gouvernement palestinien à s'acquitter efficacement de ses fonctions et à surmonter les obstacles et les entraves qui l'empêchent de parvenir à la réconciliation entre Palestiniens. Pour l'Égypte,

c'est le moyen le plus important de construire une société palestinienne unie et forte, de s'imposer comme partenaire de paix à part entière et de garantir l'édification d'un État palestinien d'un seul tenant et viable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays frère à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions aussi le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé de ce matin. Et nous saisissons cette occasion pour féliciter les pays frères et amis qui ont rejoint le Conseil de sécurité en tant que membres non permanents.

La situation au Moyen-Orient, qui est inscrite de longue date à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, fait courir de graves et complexes menaces à la paix et la sécurité internationales, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, ce qui exige que les États de la région, en particulier, et la communauté internationale, en général, redoublent d'efforts pour régler durablement les conflits, remédier à leurs causes profondes et en atténuer les conséquences.

L'État du Qatar est convaincu que le règlement de la question palestinienne et l'instauration de la paix seront bénéfiques pour les Palestiniens comme pour les Israéliens, et que la région, voire le monde en récolteront les fruits. L'État du Qatar renouvelle son appui à tous les efforts visant à relancer le processus de paix afin de parvenir à une solution juste, globale et durable fondée sur deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

Le respect du statut juridique d'Al-Qods Al-Charif est particulièrement important dans le cadre du processus de paix, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à toutes les initiatives de paix au Moyen-Orient. Nous insistons sur l'importance d'instaurer la paix. C'est pourquoi nous devons traiter Al-Qods comme faisant partie intégrante d'un règlement complet et définitif de la question du Moyen-Orient,

conformément aux résolutions de la légitimité internationale, notamment la résolution 478 (1980) et la résolution 72/240 de l'Assemblée générale sur le statut d'Al-Qods. Cette dernière soulignait qu'il s'agissait d'une question relevant du statut final qui devait être réglée par des négociations entre les parties et qu'il ne fallait reconnaître aucune mesure ou action visant à modifier le caractère, le statut juridique ou la composition démographique d'Al-Qods Al-Charif.

L'État du Qatar souligne une fois encore que la crise syrienne en cours compromet la sécurité régionale et internationale. Ses conséquences humanitaires sont sans précédent et nous obligent à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution politique, fondée sur le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien en matière de sécurité et de stabilité et maintenant l'unité nationale de la Syrie. Nous insistons également sur la nécessité de respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, et de protéger les civils. Nous appuyons les efforts visant à éliminer le terrorisme en Syrie, à mettre fin à la violence et à l'escalade des tensions, et à stabiliser la situation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux pour fournir un appui humanitaire à nos frères syriens.

Le maintien du blocus et des mesures unilatérales illégales prises contre l'État du Qatar ont de graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales, exacerbent l'instabilité dans la région et donnent une image négative de la campagne internationale de lutte contre le terrorisme. Récemment, au lieu de recevoir une réponse aux efforts déployés par des pays frères et amis pour parvenir à un règlement satisfaisant pour toutes les parties par le biais d'un dialogue fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international, nous étés témoins d'une surenchère et d'une série de provocations visant l'État du Qatar, en violation des dispositions de la Charte et du droit international.

Conformément aux engagements pris par l'État du Qatar en vertu du droit international et en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous avons suivi sur cette question les procédures prévues par la Charte et notifié le Secrétariat de l'ONU et le Conseil de sécurité, conformément à l'Article 35 de la Charte. Tout en soulignant l'importance que revêt le dialogue pour régler des différends et maintenir des relations

de bon voisinage, nous rejetons catégoriquement toute violation de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, et insistons sur notre droit légitime, en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies, à défendre notre souveraineté, notre intégrité territoriale et notre sécurité nationale. L'État du Qatar réaffirme son attachement à la précieuse médiation de S. A. l'Émir de l'État du Koweït, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et salue le soutien apporté par tous les pays à cette initiative afin de régler cette crise.

Pour terminer, l'État du Qatar continuera d'apporter une contribution positive aux efforts de paix au Moyen-Orient et à la réalisation des objectifs du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence kazakhe de sa convocation du présent débat public ainsi que de sa conduite efficace du Conseil ce mois-ci.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous attendons avec intérêt de participer à la prochaine réunion ministérielle du Comité sur la Palestine du Mouvement, qui doit se tenir à Addis-Abeba.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé détaillé et partageons sa profonde préoccupation face à la récente escalade des tensions et des violences autour de la question palestinienne. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à laisser toutes les portes ouvertes à une reprise des négociations de paix, afin de préserver la solution des deux États.

Par une cruelle ironie du sort, alors que nous espérons voir une lueur d'espoir à l'occasion de la cinquantième année de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, nous avons vu au contraire la situation dégénérer dans une spirale d'actes de provocation et de violence injustifiés, portant un coup aux perspectives du processus de paix et compromettant gravement les droits et les aspirations du peuple palestinien.

Le Bangladesh demeure vivement préoccupé par les décisions et mesures unilatérales qui remettent

en cause la place accordée à Jérusalem-Est dans le processus de paix en tant que question relevant du statut final et qui contribuent à modifier le statut historique et juridique de la ville, sa composition démographique et son caractère arabo-islamique. Le Bangladesh réaffirme l'importance primordiale de préserver le statut juridique de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris celles qui ont été adoptées par le Conseil.

Le Bangladesh exhorte le Conseil à convaincre Israël de cesser immédiatement ses activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, de lever le blocus imposé à la bande de Gaza et de mettre fin à toutes les formes d'occupation et de violence. Nous demeurons préoccupés par le mépris total affiché par Israël à l'égard des dispositions de la résolution 2234 (2016). La priorité immédiate doit être de fournir une protection internationale au peuple palestinien, qui souffre depuis des décennies de la politique de châtement collectif appliquée par la Puissance occupante.

Les violations continues et systématiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés ont engendré une culture flagrante d'impunité. En l'absence d'une application efficace du principe de responsabilité par la communauté internationale, la Puissance occupante continue de persécuter les civils palestiniens, d'en emprisonner et maltraiter des centaines dans ses centres de détention, et de déposséder et d'expulser des milliers de familles palestiniennes en procédant à la construction et à l'expansion illégales de colonies de peuplement.

Le Bangladesh partage les préoccupations concernant la réduction du financement pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ce qui aura de graves conséquences pour des millions de réfugiés palestiniens dans plusieurs pays d'accueil. Nous réaffirmons la nécessité d'accroître le financement de l'UNRWA et d'en garantir la prévisibilité et la durabilité, et exhortons les États Membres à faire en sorte que l'UNRWA puisse continuer à aider les réfugiés palestiniens au quotidien.

Sous la direction de notre Première Ministre, le Gouvernement et le peuple bangladais restent déterminés à appuyer la juste et légitime lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création

d'un État de Palestine indépendant, viable, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre de la solution des deux États.

Le Bangladesh espère que les différentes initiatives régionales et bilatérales qui ont été prises pour régler la question palestinienne commenceront à donner des signes positifs. Nous insistons sur le fait que les provocations, les mesures unilatérales et l'escalade des tensions sont absolument incompatibles avec notre quête commune de la paix et de la sécurité dans la région. Nous attendons du Conseil qu'il fasse preuve d'unité dans la recherche de solutions pacifiques, justes et pérennes à tous les conflits de longue durée et à toutes les situations humanitaires qui en résultent dans le monde, y compris la question palestinienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Seck : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais, à l'entame de mon propos, saluer le professionnalisme avec lequel la délégation du Kazakhstan conduit les travaux du Conseil de sécurité au titre de ce mois et me réjouir de la tenue de ce débat public, qui nous permet de nous pencher sur la situation au Moyen Orient, y compris en Palestine.

D'emblée, je voudrais redire la vive préoccupation des membres du Comité face aux développements récents notés sur le terrain qui continuent de compromettre l'espoir d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Certes, le soutien quasi-unanime des membres du Conseil de sécurité au projet de résolution S/2017/1060 sur Jérusalem en décembre dernier, puis l'adoption de la résolution ES-10/19 par l'Assemblée générale, le 21 décembre 2017, à sa dixième session extraordinaire d'urgence, ont démontré, si besoin en était encore, l'engagement massif de la communauté internationale en faveur d'une solution pacifique à ce différend. Car dans sa résolution, l'Assemblée a déclaré nulle et non avenue toute décision ou action visant à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de Jérusalem et a demandé à tous les États de s'abstenir d'établir des missions diplomatiques dans cette ville sainte pour le moment. En application des résolutions pertinentes de l'ONU et du consensus international de longue date en la matière, la conviction du Comité est que la question de Jérusalem, relevant du statut final, doit absolument être réglée par la voie de la négociation.

Le Comité est tout aussi préoccupé par les mesures récentes prises par l'État d'Israël en tant que Puissance occupante, et dont le Comité pense qu'elles sont de nature à changer la donne sur le terrain. Parmi ces mesures, il convient de citer l'adoption en début de mois par le Parlement israélien d'une loi dont l'objectif est d'empêcher tout futur gouvernement de céder toute partie de Jérusalem, y compris de Jérusalem-Est, à un État palestinien indépendant dans le cadre de négociations. Il s'y ajoute que le comité central du parti majoritaire au pouvoir en Israël a adopté dernièrement une résolution demandant que la loi israélienne soit imposée dans toutes les colonies de Cisjordanie, ce qui reviendrait *de facto* à les annexer, car si cette résolution venait à être loi, cela fermerait la porte à une solution négociée et constituerait une violation des résolutions successives du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). En plus d'être illégales du point de vue du droit international, ces décisions compromettent la solution à deux États, et sous ce rapport doivent être rejetées par la communauté internationale.

Il incombe à cette communauté internationale, en particulier le Conseil, d'assumer sa responsabilité, qui est d'assurer la défense des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance dans un État souverain et viable, avec Jérusalem-Est comme capitale. Parce qu'il demeure résolument attaché à un règlement pacifique de la question de Palestine, le Comité condamne toute forme de violence et toute incitation à la haine et à l'extrémisme, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations. Voilà pourquoi le Comité invite la communauté internationale à poursuivre ses efforts de longue date visant à accompagner, entre autres, la réconciliation inter-palestinienne à garantir la viabilité financière des institutions palestiniennes et à renforcer les capacités des cadres palestiniens pour les préparer ainsi à gérer un État indépendant libéré de l'occupation.

Dans cet ordre d'idées, le Comité en appelle aux membres, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, à renforcer le soutien et l'assistance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action en matière humanitaire et de développement est indispensable pour des millions de réfugiés palestiniens. En tant que piliers essentiels, ces institutions sont porteuses d'espérance et de stabilité pour les populations palestiniennes, en

particulier la jeunesse, dans une région en proie à de fortes convulsions.

Parce qu'elle ne cesse de répéter qu'il n'y a pas d'alternative à la solution à deux États, la communauté internationale doit poursuivre et intensifier son action en direction de toutes les parties prenantes afin que le peuple palestinien, à l'instar de tous les autres peuples et du peuple israélien, puisse jouir d'un État indépendant et souverain à l'intérieur de frontières viables et internationalement reconnues, et vivre dans la paix et la sécurité aux côtés de ses voisins, y compris l'État d'Israël. C'est dans cet esprit que, pour sa part, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continuera d'exercer son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ja Song-Nam (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué au moment opportun le présent débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation est pleinement convaincue que sous votre direction compétente, le débat en cours donnera un élan à la recherche d'une solution pour le Moyen-Orient.

En outre, ma délégation apprécie vivement et appuie pleinement la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Samuel Moncada, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le règlement de la question de Palestine est une des principales priorités en vue de garantir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La question du Moyen-Orient, qui est la conséquence de l'occupation par Israël de territoires arabes en 1948, reste dans l'impasse en dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'ONU et d'un grand nombre de propositions, notamment l'Initiative de paix arabe, faites à la table des négociations. C'est entièrement lié au fait qu'Israël s'oppose à la paix et mène une politique d'occupation, mais aussi à la politique du deux poids, deux mesures que pratiquent les États-Unis au Moyen-Orient pour protéger Israël en toutes circonstances.

La communauté internationale a toujours exigé la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Durant la dixième session extraordinaire d'urgence reprise en décembre,

l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante la résolution ES-10/19, sur le statut de Jérusalem, qui s'oppose à la décision du Président des États-Unis de reconnaître Al-Qods en tant que capitale d'Israël et d'y déménager l'Ambassade des États-Unis. À cette occasion, la communauté internationale a une fois de plus manifesté sa volonté unifiée. La délégation de la République populaire démocratique de Corée estime que la décision du Président Trump des États-Unis doit être mondialement condamnée et publiquement rejetée, car elle constitue un défi flagrant et une insulte à la légitimité et à la volonté unanime de la communauté internationale.

Le statut d'Al-Qods doit être réglé de manière équitable en rétablissant le droit national du peuple palestinien et en réglant de manière globale et durable la question du Moyen-Orient. Les États-Unis et Israël doivent prêter attention aux efforts que déploie la communauté internationale pour régler la question du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans l'intérêt des Palestiniens et du peuple arabe. Ils doivent également, avec honnêteté et diligence, se pencher sur la question du processus de paix au Moyen-Orient.

La création d'un État de Palestine indépendant est le droit souverain et inaliénable du peuple palestinien. La République populaire démocratique de Corée a reconnu la Palestine en tant qu'État à part entière en 1988, et elle a depuis appuyé inlassablement la lutte du peuple palestinien pour la création d'un État indépendant et lui a témoigné une solidarité inébranlable. Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer son ferme appui au peuple palestinien et encourager sa lutte pour l'exercice de son droit légitime à créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que la lutte du peuple arabe pour la justice. Ma délégation souligne que nous devons mettre fin à l'occupation militaire d'Israël et aux violations des droits de l'homme en Palestine dans les plus brefs délais, et nous devons permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination.

Pour conclure, ma délégation tient à clarifier une fois de plus la position de principe de la République populaire démocratique de Corée, à savoir que tous les différends, y compris la question syrienne, doivent être réglés par des moyens pacifiques sur la base du dialogue et de négociations entre les parties, sans aucune intervention étrangère, conformément aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des

Nations Unies, à savoir le respect de la souveraineté et la non-ingérence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. Yaakob (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de la Turquie au nom de l'Organisation de la coopération islamique, et par le Représentant permanent du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation en Palestine reste désastreuse. Les perspectives de règlement pacifique du plus long conflit créé par l'homme restent peu encourageantes. Cela est dû à l'attitude de défi continue d'Israël, Puissance occupante, et à ses violations constantes des diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016). Nous exigeons donc qu'Israël cesse toutes les violations et actions illégales dans les territoires palestiniens occupés et s'acquitte pleinement de toutes ses obligations, conformément aux résolutions pertinentes et aux lois et normes internationales.

Il incombe à tous les États Membres de ne pas prendre des décisions ou de créer des conditions qui auraient un effet négatif sur les efforts visant à trouver une solution juste et pacifique au conflit. C'est dans ce contexte que la Malaisie réitère sa profonde préoccupation face à la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Cette décision sape les efforts visant à trouver une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien. Elle a suscité la consternation et la frustration de la majorité des États Membres, en particulier dans le monde musulman, et de ceux qui souhaitent voir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Plus important encore, cette décision viole et sape les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 478 (1980) et la résolution 2334 (2016). Ces résolutions constituent la base du processus de paix qui a affirmé que la ville de Jérusalem était une question relative au statut final qui doit être résolue par des négociations bilatérales entre la Palestine et Israël dans le cadre de la solution des deux États. La reconnaissance de Jérusalem en

tant que capitale d'Israël ne ferait qu'encourager Israël, Puissance occupante, à poursuivre ses politiques oppressives et répressives dans le territoire palestinien occupé, causant d'immenses souffrances au peuple palestinien. Nous sommes préoccupés par le fait que cette situation désastreuse ne fera que nourrir le programme des extrémistes.

La Malaisie est très préoccupée par la réduction de l'aide financière accordée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour aider et protéger les réfugiés palestiniens et défendre leur cause. Nous appelons donc tous les États Membres à renforcer leur soutien à l'UNRWA afin de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens, notamment en permettant l'accès de près d'un demi-million de garçons et de filles à l'éducation dans 700 écoles de l'UNRWA; l'aide alimentaire d'urgence et d'autres formes de soutien, ainsi que les soins de santé primaires, y compris les soins prénataux; et d'autres services vitaux. Pour sa part, la Malaisie continuera de fournir, selon ses moyens, une assistance à l'UNRWA.

La Malaisie espère sincèrement que tous les Membres des Nations Unies pourront contribuer utilement à sortir de l'impasse dans le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que du droit et des normes internationaux. La Malaisie continue de croire qu'une solution à deux États, avec des Palestiniens et des Israéliens vivant côte à côte en paix, basée sur les frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, est la seule solution viable à ce conflit de longue date.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante d'Israël pour une nouvelle déclaration.

M^{me} Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Je sais que la journée a été longue, mais j'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse afin de répliquer à certaines des remarques qui ont été faites aujourd'hui dans cette enceinte.

Qu'il me soit permis tout d'abord de répondre aux commentaires de l'Ambassadrice libanaise. À plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, le Président libanaise a qualifié le Hezbollah, une organisation désignée comme terroriste, de partenaire essentiel du Gouvernement et de puissance armée légitime au Liban. Il a notamment dit que le Hezbollah jouait un « rôle complémentaire pour l'Armée libanaise ». Cela jette un

sérieux doute quant à l'attachement déclaré du Liban au droit international.

L'Ambassadrice a également souligné que son gouvernement appuyait la résolution 1701 (2006), alors qu'en fait, le Liban a permis aux terroristes du Hezbollah de prendre le contrôle total du sud du Liban. Le Liban a permis au Hezbollah d'accumuler plus de 100 000 missiles et roquettes, transformant ainsi ses propres civils en boucliers humains. Non seulement le Liban autorise le Hezbollah à mener pleinement ses activités terroristes dans les territoires libanais, mais il ferme les yeux lorsque le Hezbollah invite et accueille des commandos d'une milice chiite iraquienne dans le sud du Liban. Je conseille au Liban de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004), et sur la pleine autorité du Gouvernement libanaise sur son pays.

S'agissant des auteurs de violations des droits de l'homme, qu'il me soit permis de mentionner le représentant syrien, qui a une fois de plus insulté l'intelligence de cette enceinte avec ses théories du complot et ses fabulations ridicules. Il est difficile de comprendre où la délégation syrienne trouve l'audace de prendre la parole lorsque le régime syrien cible systématiquement et sans états d'âme ses propres civils, les empêche de recevoir de l'aide humanitaire et provoque délibérément leurs souffrances. En plus de cela, en ce moment même, le Gouvernement syrien livre un siège brutal et inhumain contre son propre peuple dans la Ghouta orientale, utilisant à nouveau, comme cela a été rapporté, des armes chimiques pour attaquer son propre peuple. Qu'il me soit permis de rappeler que lorsque le régime syrien a commis de telles atrocités, Israël a fourni une aide humanitaire à des centaines de Syriens, notamment en les soignant dans des hôpitaux israéliens. Je ne vais pas prendre davantage de temps du Conseil pour répondre à un régime qui a simplement perdu toute crédibilité.

Quant aux commentaires du représentant du Venezuela, ce pays est dans un état de faillite économique et morale. Je recommande au représentant du Venezuela de s'attaquer aux graves problèmes de son propre pays, où la violence endémique, la faim généralisée, la répression brutale des dissidents et la torture et l'exécution sanctionnées par l'État sont des faits quotidiens.

Je me tourne maintenant vers la Bolivie. Il est profondément décevant qu'une fois de plus le représentant

de la Bolivie ait fait une déclaration unilatérale, incorrecte, qui ne reflète pas la véritable situation sur le terrain entre les Israéliens et les Palestiniens. La Bolivie est membre du Conseil de sécurité depuis plus d'un an, mais pas une seule fois elle n'a approché Israël pour mener une conversation constructive sur le conflit. Nous nous attendrions au moins à ce que, avant de déterminer sa position, la Bolivie écoute les deux parties.

Je voudrais, pour conclure passer aux observations qui ont été faites ici plus tôt aujourd'hui par le représentant du Koweït, un nouveau membre du Conseil. Restreindre

la liberté d'expression, pratiquer la torture, autoriser la violence familiale, principalement à l'égard des femmes, et emprisonner ses citoyens pour avoir critiqué le Gouvernement sont simplement des pratiques courantes au Koweït. Si seulement le peuple du Koweït pouvait exercer la liberté de parole, la même liberté de parole que son représentant exploite aujourd'hui pour attaquer Israël, la déclaration du Koweït aurait peut-être semblé moins absurde.

La séance est levée à 16h30.